



BILAN DE CONCERTATION

LAVAL AGGLOMERATION

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Sommaire

La concertation dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) 2 La concertation dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération de Laval 3

Les outils d'information 4

Expositions pédagogiques et itinérantes 4

Articles de presse 8

Affiches 8

Les outils de concertation 10

Réunions publiques 10

Registres d'observation 11

Synthèse thématique des remarques, débats et analyses au regard du PLUi 12

Les principales thématiques évoquées 12

L'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal 12

Modalités de concertation et de communication 20

Mobilité & déplacements 20

Logement et habitat 23

Agriculture 29

Protection des espaces naturels 30

Economie 31

Attractivité 32

Bilan de la concertation 34

LA CONCERTATION DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a rendu obligatoire la concertation auprès du public lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et ce jusqu'à son arrêt en Conseil municipal ou communautaire.

L'article L.153-8 du Code de l'urbanisme précise : « Le PLU est élaboré à l'initiative de l'EPCI compétent en matière de PLU, en collaboration avec les communes membres. L'organe délibérant de l'EPCI arrête les modalités de cette collaboration après avoir réuni une conférence intercommunale rassemblant, à l'initiative de son Président, l'ensemble des maires des communes membres ».

L'article L.153-11 du Code de l'urbanisme précise : « L'autorité compétente mentionnée à l'article L.153-8 du Code de l'urbanisme, prescrit l'élaboration du PLUi et précise les objectifs poursuivis et les modalités de concertation, conformément à l'article L.103-3 ».

L'article L.103-2 du Code de l'urbanisme précise : « Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ... l'élaboration ou la révision du plan local d'urbanisme ».

L'article L.103-3 du Code de l'urbanisme indique : « Les objectifs poursuivis et les modalités de concertation sont précisés :

- 1° L'autorité administrative compétente de l'État lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'État.
- 2° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas ».

L'article L.103-4 du Code de l'urbanisme précise : « Les modalités de la concertation permettent pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente ».

L'article L.103-6 du Code de l'urbanisme précise : « A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L.103-3 en arrête le bilan. Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre 3 du livre 1er du Code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête ».

LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LAVAL

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la Communauté d'Agglomération de Laval, la concertation a été organisée conformément aux modalités définies par la délibération du Conseil Communautaire datée du 23 novembre 2015.

Les modalités de concertation sont les suivantes :

- ✧ Un dossier du projet de PLU intercommunal sera mis à disposition du public au siège de Laval Agglomération et dans chacune des mairies des communes membres. Le contenu de ce dossier sera également disponible sur le site internet de Laval Agglomération.
- ✧ L'information sera par ailleurs assurée par divers supports et moyens de communication (presse locale, bulletins communaux, sites internet communaux...).
- ✧ Le Conseil de développement de Laval Agglomération sera saisi pour avis.
- ✧ Un cahier destiné à recevoir les observations du public sera mis à disposition du public au siège de Laval Agglomération et dans chacune des mairies des communes membres, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- ✧ Le public pourra s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation, selon les diverses modalités ci-dessous :
 - ◆ En les consignand dans un des registres indiqués ci-dessus,
 - ◆ En les adressant par écrit au Président de Laval Agglomération,
 - ◆ A l'occasion des réunions publiques de concertation, en les formulant oralement
- ✧ La concertation s'articulera autour de deux étapes :
 - ◆ présentation du diagnostic du territoire et du projet de PADD,
 - ◆ présentation de l'avant arrêt de projet de PLU intercommunal.
- ✧ Pour chacune de ces étapes de concertation, il est prévu a minima une réunion publique par secteur géographique tel que défini ci-après :
 - Secteur 1 : Laval, Bonchamp, Changé et Saint-Berthevin
 - Secteur 2 : Entrammes, Forcé et Parné-sur-Roc
 - Secteur 3 : Auhillé, L'Huisserie, Montigné-le-Brillant et Nuillé-sur-Vicoin
 - Secteur 4 : Argentré, Louvigné et Soulgé-sur-Ouette
 - Secteur 5 : Châlons-du-Maine, La Chapelle-Anthenaise et Louverné
 - Secteur 6 : Montflours, Saint-Germain-le-Fouilloux et Saint-Jean-sur-Mayenne,

LES ACTIONS MENÉES

LES OUTILS D'INFORMATION

EXPOSITIONS PÉDAGOGIQUES ET ITINÉRANTES

Des panneaux explicatifs ont été exposés à l'occasion de chaque rencontre de concertation et successivement dans les communes concernées par l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) selon le planning suivant :

- ✧ A La Chapelle Anthenaïse du 4 décembre au 15 décembre 2017
- ✧ A Ahuillé du 4 janvier au 18 janvier 2018
- ✧ A Montigné-le-Brillant du 19 janvier au 2 février 2018
- ✧ A Louverné du 5 février au 17 février 2018
- ✧ A Argentré du 19 février au 3 mars 2018
- ✧ A Saint-Berthevin du 5 mars au 14 mars 2018
- ✧ A Changé du 16 mars au 30 mars 2018
- ✧ A Laval du 24 mai au 16 juin 2017
- ✧ A Parné-sur-Roc du 25 juin au 13 juillet 2017

A travers 9 panneaux, la Communauté d'Agglomération de Laval a cherché à sensibiliser le public à l'élaboration du PLUi et à expliquer de manière pédagogique et synthétique les points-clés de chaque étape :

- ✧ 1 panneau de lancement expliquant ce qu'est un PLUi ;
- ✧ 3 panneaux détaillant le diagnostic du territoire
- ✧ 2 panneaux synthétisant les axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- ✧ 3 panneaux sur la traduction réglementaire du projet et ses outils (en cours de validation au jour de rédaction du présent bilan)





Le PLUi qu'est-ce que c'est ?

UNE DÉMARCHE STRATÉGIQUE

Le PLUi traduit le projet politique d'aménagement et de développement durable du territoire de Laval Agglomération pour les 10 à 15 prochaines années.

UN OUTIL RÉGLEMENTAIRE

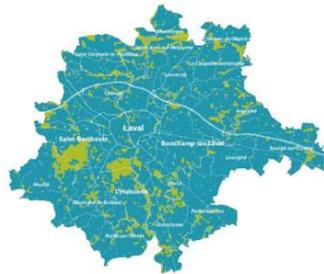
Le PLUi est le document qui régleme le droit des sols de chaque parcelle, publique ou privée. Il remplacera à terme l'ensemble des PLU communaux.

UN PROJET SOLIDAIRE

Le PLUi garantit la cohérence et la complémentarité du développement de chaque commune de l'agglomération pour répondre aux besoins (logements, équipements...) de l'ensemble de la population.



3 ambitions fortes



UN TERRITOIRE ATTRACTIF

Favoriser le développement économique en améliorant l'accueil des entreprises et en s'appuyant sur l'enseignement supérieur et la recherche, les savoir-faire locaux et l'arrivée de la Ligne Grande Vitesse en 2017.

UN TERRITOIRE DURABLE

Garantir un développement harmonieux, raisonné et responsable du territoire, gage de qualité de vie, par la valorisation des atouts en termes d'environnement, de patrimoine, de paysage et d'agriculture et la lutte contre l'étalement urbain.

UN TERRITOIRE DE VIE

Conforter l'attractivité du territoire, les solidarités et les proximités pour répondre aux besoins des habitants en matière de logement, d'équipements, de services, de mobilité...

Les étapes incontournables



La concertation au cœur du projet

S'INFORMER

- Articles dans le magazine de Laval Agglo et dans les bulletins municipaux.
- Espace de téléchargement sur le site Internet de Laval Agglo pour consulter les documents liés au projet
- Exposition évolutive et itinérante
- Lettres d'information

S'EXPRIMER

- Réunions publiques
- Registre d'expression
- Forums participatifs
- Courriers adressés au Président de Laval Agglo

CONTACT

Laval Agglomération
Hôtel communautaire
1, place du Général Ferrière
CS 60809 - 53008 LAVAL Cedex

Tél : 02 43 49 46 72
Mail : laval-agglo@agglo-laval.fr

1 www.agglo-laval.fr

LETTRES D'INFORMATION

La réalisation de 3 livrets d'information de quatre pages a permis de favoriser la compréhension de la démarche et de faire émerger les points forts du projet. Les lettres ont été réalisées à l'issue de chaque temps fort du projet (diagnostic, PADD, règlement avant l'arrêt du projet).

- ✧ 1 livret d'avril 2017 sur la phase de diagnostic
- ✧ 1 livret de mars 2018 sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- ✧ 1 livret de janvier 2019 sur la traduction réglementaire du projet (en cours de validation au jour de rédaction du présent bilan)

Les lettres d'information ont été éditées en 530 000 exemplaires. 49 305 ont été distribuées dans les boîtes aux lettres. Le reste a été distribué en mairies, préfecture, maisons de quartier, chambres consulaires et dans les comités départementaux.

“ Le PLUi c'est d'abord mettre en cohérence le territoire tout en respectant les différences ”

En quoi le PLUi change-t-il la donne sur le territoire intercommunal ?

Le PLUi est différent des précédents projets portés par Laval Agglo, en ce qu'il concerne chacune des communes. Ce socle stratégique donnera une véritable cohérence au territoire : nous aurons en 2019 un document unique sur le territoire, qui tiendra toutefois compte des particularités locales. Cela apportera plus de lisibilité pour les habitants, qui ne comprennent pas aujourd'hui qu'une règle s'applique à une commune et pas à sa voisine.

Pourriez-vous résumer le PADD en cours d'écriture en trois expressions ?

Pour moi ce serait « Cohérence - Attractivité - Cadre de Vie ». Dans le PADD, le développement économique est en quelque sorte une pierre angulaire du système territorial : sans développement, nous ne pouvons pas accueillir de nouvelles populations et construire de nouveaux équipements et infrastructures.

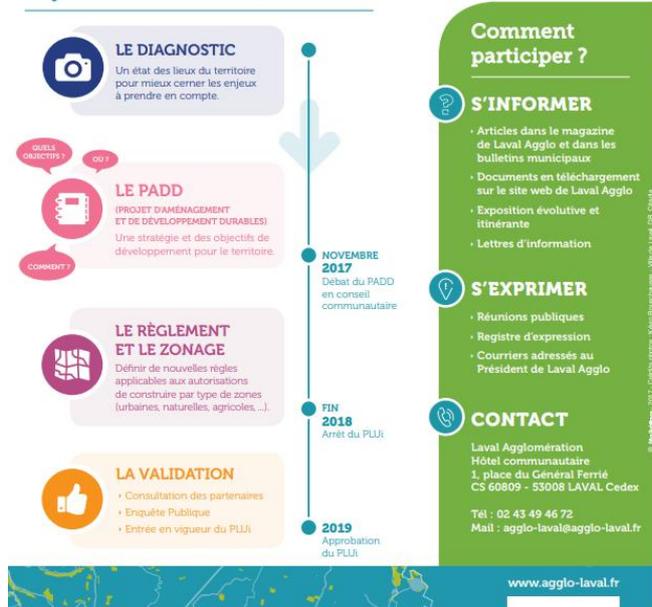
Quel message pour les habitants ?

Je vous invite tous à considérer le document en cours d'écriture sous l'angle de la cohérence territoriale, dans toute sa diversité thématique. Aujourd'hui on habite dans une commune mais on vit dans un territoire : c'est cela que nous cherchons à organiser, au plus près des réalités de vie de nos concitoyens.



© DR Laval Agglomération
L'interview de M. Boisbouvier,
Vice-président de Laval Agglomération et Maire de Louverné

Aujourd'hui le PADD...et demain ?



Un projet de territoire durable à l'horizon 2030



ZOOM SUR

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui va définir les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire afin d'organiser le développement de Laval Agglomération pour les 15 prochaines années. Courant 2019, le PLUi définira et réglementera l'occupation des sols sur les 20 communes qui composent la Communauté de Laval Agglomération et déterminera les droits à construire de chaque parcelle, publique ou privée.

RETOUR SUR ...

Du diagnostic...

La première étape d'élaboration du PLUi a permis de dresser un état des lieux du territoire de Laval Agglomération. Que ce soit en matière de logement, de démographie, de commerces et services, d'équipements ou de mobilité. Le diagnostic a mis en lumière les grandes tendances du territoire ainsi que les défis à relever pour assurer son développement durable.

Pour découvrir cette « photographie du territoire » et tout savoir sur la première étape d'élaboration du PLUi : Lettre d'Information N°1 - Avril 2017 sur le site www.agglo-laval.fr

... au PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

En 2017, les élus et techniciens en charge du PLUi ont ouvert le chantier central du projet : l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Entre réponse aux besoins actuels et esquisse du futur souhaité, à la fois projet politique et vision d'avenir, le PADD fixe une stratégie de long terme et définit des objectifs précis qui auront des impacts durablement votre quotidien.

En adéquation avec les enjeux exposés dans le diagnostic, vos élus ont souhaité axer le PADD autour de 3 thématiques reflétant l'identité et les valeurs de Laval Agglomération :

- Pour un territoire attractif et rayonnant
- Pour un territoire solidaire et complémentaire
- Pour un territoire au cadre de vie et au capital-nature valorisés

ARTICLES ET COMMUNIQUES REDIGES POUR LA PRESSE ET LES BULLETINS

Afin d'informer les citoyens de façon exhaustive tout au long du projet, divers articles ont été rédigés pour transmission à la presse locale et publication dans les bulletins municipaux, le magazine communautaire et sur les sites internet des communes et de l'Agglomération. Sept articles ont permis d'expliquer les étapes du projet, de présenter l'avancée des études et d'annoncer les temps de rencontre.

- ✧ 1 dossier de presse sur le lancement du PLUi
- ✧ 1 article à la fin de la phase de diagnostic
- ✧ 1 article sur le PADD
- ✧ 1 communiqué de presse à l'issue de la phase PADD
- ✧ 1 article sur le PADD annonçant la traduction réglementaire
- ✧ 1 communiqué de presse revenant sur les étapes passées et en cours et annonçant les réunions publiques
- ✧ 1 article expliquant la traduction réglementaire et annonçant les réunions publiques de cette phase

La presse locale (Ouest France et Courrier de la Mayenne) a largement relayé les divers événements de concertation et les étapes clés de la démarche. Une dizaine d'articles ont été publiés au fil de la démarche (cf. annexes).

SITES INTERNET

Une rubrique propre au PLUi a été créée sur le site internet de Laval Agglomération. Sur ce site, l'ensemble des citoyens peut trouver :

- ✧ Une explication sur le PLUi et sur ses étapes d'élaboration ;
- ✧ La documentation téléchargeable (lettres d'information, délibérations du conseil communautaire, études) ;
- ✧ Une annonce des réunions publiques dans l'agenda
- ✧ Le détail des moyens de concertation et de communication

Les sites internet des communes ont également servi de relais d'information en proposant des explications sur le PLUi et en indiquant les dates des réunions publiques.

AFFICHES

Des affiches ont été exposées afin d'informer les habitants sur les dossiers d'information du projet et les registres d'observation. Avant chaque réunion publique, des affiches ont permis de largement communiquer sur leur tenue.

Décider ensemble de l'avenir de notre territoire

LAVAl
agglo

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Des réunions publiques de présentation des travaux du PLUi sont organisées près de chez vous :

- SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE | mercredi 10 octobre - 20h00, Mairie
- ENTRAMMES | jeudi 11 octobre - 19h00, Salle des Fêtes
- LOUVERNÉ | lundi 15 octobre - 19h00, Espace Rencoir
- LOUVIGNÉ | mardi 16 octobre - 19h00, Salle des Loisirs
- MONTIGNÉ-LE-BRILLANT | mercredi 17 octobre - 18h30, Salle du Verger
- SAINT-BERTHEVIN | mercredi 17 octobre - 20h30, Mairie
- LAVAL | mardi 23 octobre - 19h00, Hôtel de Ville

CONTACT
Laval Agglomération
Hôtel communautaire
1, place du Général Ferré
CS 60809 - 53008 LAVAL Cedex
Tél : 02 43 49 46 72
Courriel : plui@agglo-laval.fr

PLUS D'INFOS : www.agglo-laval.fr

DOSSIER DU PROJET DE PLUI

Un dossier du projet de PLUi a été mis à disposition du public au siège de Laval Agglomération et dans chacune des mairies des communes membres. Le contenu du dossier a également été publié sur le site internet de Laval Agglomération.

LES OUTILS DE CONCERTATION

RÉUNIONS PUBLIQUES

Deux sessions de six réunions publiques d'environ deux heures ont été organisées pour échanger avec la population sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et sur le règlement et le zonage.

- ✧ Six réunions publiques sur le PADD :
 - ◆ Le 23 mai 2017 à Saint-Germain-le-Fouilloux
 - ◆ Le 29 mai 2017 à Laval
 - ◆ Le 30 mai 2017 à L'Huisserie
 - ◆ Le 6 juin 2017 à Louverné
 - ◆ Le 12 juin 2017 à Argentré
 - ◆ Le 13 juin 2017 à Parné-sur-Roc

- ✧ Six réunions publiques sur le règlement et le zonage :
 - ◆ Le 10 octobre 2018 à Saint-Jean-sur-Mayenne
 - ◆ Le 11 octobre 2018 à Entrammes
 - ◆ Le 15 octobre 2018 à Louverné
 - ◆ Le 16 octobre 2018 à Louvigné
 - ◆ Le 17 octobre 2018 à Montigné-le-Brillant
 - ◆ Le 23 octobre 2018 à Laval

La première session de réunions publiques a permis de porter à la connaissance des habitants les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et les enjeux du territoire et de recueillir leurs questions et remarques à ce sujet.

Lors des réunions, les habitants ont pu prendre connaissance du projet de PLUi et de ses premières étapes grâce à l'exposition évolutive.



Après une ouverture de la réunion par un élu, les membres du groupement CITADIA conseil ont expliqué la démarche générale d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (définition, étapes clefs, contexte, concertation) avant de présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et l'ensemble de ses défis.

Au fur et à mesure des 3 grandes étapes de la présentation, les habitants ont été invités à intervenir, poser leurs questions et apporter leurs suggestions, dans un débat entre les élus, le groupement et les habitants.

A l'issue des échanges, les membres du groupement CITADIA ont remercié les habitants pour leur

présence et leur participation, évoqué les prochaines étapes du projet – tant techniques et politiques que de concertation – en rappelant notamment les outils d’information et d’expression mis à leur disposition tout au long de l’élaboration du PLUi.

La seconde session de réunions publiques avait pour objectif de proposer un bilan de l’avancé du PLUi, de présenter le règlement et le zonage et de répondre aux questions des habitants à ce sujet.

Pour chacune de ces réunions, un représentant de Laval Agglomération (élu ou technicien) a introduit la séance en remerciant les participants pour leur venue et en rappelant le contexte de la réunion. Ensuite les intervenants d’Aire Publique ont rappelé la procédure d’élaboration du PLUi puis les intervenants de Citadia ont expliqué les points clé de la traduction réglementaire.

Registres d’observations

Un registre a été mis à disposition du public au siège de Laval Agglomération et dans chacune des mairies des communes membres. Ce registre a permis de recevoir les observations du public.

Sept observations ont été inscrites dans les registres. Quatre ont reçues une réponse par courrier et trois sont en cours de traitement. La répartition des observations se fait comme suit :

- Deux observations à La Chapelle Anthenaïse
- Trois observations à Louverné
- Une observation à Ahuillé
- Une observation à Châlons du Maine

De plus les habitants ont pu exprimer les observations par courrier et par e-mail. Trois observations ont été reçues par e-mail et une réponse par courrier y a été faite. 35 observations ont aussi été faites par courrier, elles ont chacune reçu une réponse écrite. Les observations ont été reçues dans les communes suivantes :

Commune	Nombre d’observations	Commune	Nombre d’observations
Saint-Berthevin	2	Bonchamp	2
Ahuillé	6	Saint-Jean-sur-Mayenne	3
Changé	7	Montigné-le-Brillant	2
Nuillé-sur-Vicon	1	Laval	7
Louverné	1	Saint-Germain-le-Fouilloux	1
La Chapelle-Anthenaïse	1	Parné-sur-Roc	2
Entrammes	3		

SYNTHÈSE THÉMATIQUE DES REMARQUES, DÉBATS ET ANALYSES AU REGARD DU PLUI

LES PRINCIPALES THÉMATIQUES ÉVOQUÉES

Les principales remarques et attentes émises lors des rencontres publiques peuvent être synthétisées selon différentes thématiques.

Les réponses apportées par lors de la réunion en fonction du PLUi et les précisions apportées par la Communauté d'Agglomération lorsque la question ne relevait pas du PLUi sont détaillées à la suite. .

L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

DEFINITIONS

Question posée le 23 mai 2017 à Saint-Germain-le-Fouilloux

✧ Quelle est la définition d'un « Pôle Structurant » ?

Réponse apportée lors de la réunion et dans le PLUi arrêté

- ◆ Les appellations proposées dans le PADD reprennent celles définies dans le Schéma de Cohérence Territoriale, à savoir :
 - Ville centre (Laval) : présente un fort potentiel d'intensification urbaine, constitue le point de convergence des réseaux de transport et regroupe l'essentiel des services d'agglomération.
 - Première couronne (Bonchamp-lès-Laval, Changé, L'Huisserie, Louverné et Saint-Berthevin) : ces communes constituent un tissu urbain quasi continu avec la ville-centre et bénéficient d'une desserte par les transports en commun urbains et d'une palette assez large d'équipements, de commerces et services de proximité. Les principaux espaces d'activités économiques en développement y sont également localisés.
 - Pôles structurants et locaux (Argentré, Entrammes et Montigné-le-Brillant) : Ils accueillent des usages et des activités variés (habitat, emplois, activités, services). Ils font figure de territoires relais pour des fonctions urbaines de proximité, des services et des commerces répondant aux besoins quotidiens
 - Ahuillé, Châlons-du-Maine, Forcé, La Chapelle-Anthénaise, Louvigné, Montflours, Nuillé-sur-Vicoïn, Parné-sur-Roc, Saint-Germain-le-Fouilloux, Saint-Jean-sur-Mayenne, Soulgé-sur-Ouette sont des communes plus rurales, qui forment le reste de Laval Agglomération.
- ◆ Le PADD précise par ailleurs (Axe 2, Défi 3, Action 3) que cette organisation territoriale sera le support d'une modulation des densités en fonction du contexte local afin d'intégrer le

développement urbain aux tissus existants, en tenant compte des transitions entre Laval et les communes de 1ère couronne. La densité des opérations doit s'en trouver graduée de la ville-centre vers les communes périphériques.

Questions et remarques faites le 30 mai 2017 à L'Huisserrie

✧ Qu'est-ce qu'une « parcelle vide » ?

Réponses apportées lors des réunions

- ◆ Au cadastre, il s'agit d'une parcelle sans construction. Si elle se situe en zone U, son propriétaire est autorisé à la construire, en respectant le règlement associé au sein du PLUi.

✧ Qu'est-ce que le « cycle urbain durable » ?

Réponses apportées lors des réunions

- ◆ La ville que nous produisons aujourd'hui sera celle dans laquelle vivrons les futures générations. Nous devons donc nous montrer économes en espace et en ressources ; dans notre manière de construire et vivre la ville. Il s'agit bien de produire, reconstruire la ville sur elle-même.

ZONAGE

Question posée le 10 octobre 2018 à Saint-Jean-sur-Mayenne

✧ Quel est l'impact de la CDPENAF sur le zonage ? A quoi sert-elle ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ Elle est consultée pour vérifier que le PLUi est en règle sur divers points : changement de destination, consommation d'espace... Par ailleurs, quand un propriétaire voudra que sa construction (repérée au plan de zonage comme pouvant prétendre à un changement de destination) change de destination, la CDPENAF étudiera le projet.

Question posée le 16 octobre 2018 à Louvigné

✧ Auriez-vous des exemples de zones Uh ?

Réponse apportée lors de la réunion et dans le PLUi arrêté

- ◆ Les zones Uh peuvent porter à la fois sur des hameaux anciens ou plus récents. Par exemple, il y a un secteur de hameau à cheval sur la commune de Bonchamps et de Forcé, il s'agit d'un secteur pavillonnaire récent et ce hameau est inscrit en zone Uh.

Question posée le 10 octobre 2018 à Saint-Jean-sur-Mayenne

✧ En zone naturelle, est-il possible de créer une annexe à un bâtiment, notamment pour faire un abri pour les animaux ?

Réponse apportée lors de la réunion et dans le PLUi arrêté

- ◆ Il y a certaines règles à respecter. Du fait du PLUi, la même règle sera applicable dans toute l'agglomération mais pour l'instant il faut suivre le PLU.
- ◆ Les annexes aux constructions existantes en zone N sont autorisées à condition qu'elles

soient situées sur la même unité foncière et à une distance maximale de 30 m.

Question posée le 23 octobre 2018 à Laval

- ✧ En zone N, si le toit d'un bâtiment est tombé, que peut-on faire de ce bâtiment ?

Réponse apportée lors de la réunion et dans le PLUi arrêté

- ◆ En zone N stricte, il est possible d'agir sur le volume existant pour un usage lié à la vocation de la zone mais pas de faire des extensions puisqu'il ne s'agit pas d'une habitation. Vous ne pouvez pas modifier le volume initial. En d'autres termes vous pouvez réparer le toit mais pas agrandir le bâtiment.

Question posée le 10 octobre 2018 à Saint-Jean-sur-Mayenne

- ✧ Quel est le rôle des OAP ? Ne risquent-elles pas de figer le territoire et d'empêcher les initiatives ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ Les OAP permettent de préciser les modalités d'aménagement à respecter sur un secteur donné, jugé comme stratégique. Les OAP du PLUi ont une certaine souplesse dans la mesure où elles formulent des « principes » d'aménagement. Elles visent à garantir la cohérence des aménagements futurs et donc à encadrer les initiatives.

Si vous êtes propriétaire d'un site concerné par une OAP vous pouvez conserver votre terrain en l'état mais aussi décider de construire ou de déposer un permis d'aménager, dans la mesure où votre projet est compatible avec les principes d'aménagements décrits dans l'OAP. Seuls les projets qui ne respectent pas les principes d'aménagements décrits dans l'OAP ne seront pas autorisés.

RAPPORT ENTRE LES PLU COMMUNAUX ET LE PLUi

Question posée le 12 juin 2017 à Argentré et le 11 octobre 2018 à Louverné

- ✧ Le PLUi reprend-il les PLU ?

Réponse apportée lors des réunions

- ◆ Le PLUi apporte peu de modifications aux plans locaux d'urbanisme. Mais son élaboration ne repose pas sur une simple addition ou juxtaposition des projets communaux, c'est un projet de territoire proposé à l'échelle des 20 communes de Laval Agglomération. Il y a donc certains changements visant d'une part à ce que le PLUi soit compatible avec le SCoT de février 2014 et les lois récentes, et d'autre part à garantir une cohérence à l'échelle de l'agglomération.

Question posée le 23 mai 2017 à Saint-Germain-le-Fouilloux

- ✧ Durant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, les PLU communaux peuvent-ils être modifiés ? Si oui, comment les PLU peuvent-ils respecter un document

encore en cours de rédaction ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ La loi interdit toute modification de fond dès lors qu'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal est en cours d'élaboration. Toutefois, elle offre la possibilité de réaliser des modifications à la marge afin de ne pas bloquer les communes dans leurs projets. Ces modifications se réfèrent au PLUi au regard de son stade d'avancement.

Question posée le 11 octobre 2018 à Entrammes

- ✧ Quel est l'impact du passage du PLU au PLUi pour les habitants ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ Le document reste sensiblement le même mais a subi quelques évolutions : changement de noms de zones, définition davantage d'OAP visant à encadrer le développement futur... Les mairies restent les lieux privilégiés d'information pour les habitants.

Question posée le 10 octobre 2018 à Saint-Jean-sur-Mayenne, le 16 octobre 2018 à Louvigné, le 17 octobre 2018 à Montigné-le-Brillant et le 17 octobre 2018 à Saint-Berthevin.

- ✧ Comment se passe la transition du PLU ou PLUi, notamment si on dépose une demande de travaux ou de permis de construire ?

Réponse apportée lors des réunions

- ◆ Jusqu'à l'approbation du PLUi, les documents communaux continuent de s'appliquer, ensuite, le PLUi entrera en vigueur sur toutes les communes. Le service droit des sols continuera d'instruire les dossiers mais la démarche sera simplifiée : il ne faudra plus connaître 20 PLU mais un seul PLUi (ou plutôt deux, du fait de la fusion avec la Communauté de Communes du Pays de Loiron).

Question posée le 17 octobre 2018 à Montigné-le-Brillant

- ✧ Le PLUi va-t-il avoir un impact sur les délais d'instruction ?

Réponses apportées lors des réunions

- ◆ Dans le cas où certains PLU sont inopérants sur des secteurs spécifiques en zone naturelle, il est préférable d'attendre l'approbation du document.
- ◆ Dans l'absolu, le PLUi n'aura aucun impact sur les délais d'instruction une fois approuvé

CALENDRIER D'ELABORATION

Questions posées le 23 mai 2017 à Saint-Germain-le-Fouilloux

- ✧ Vous évoquez une entrée en vigueur du PLUi en 2019 : quels sont les délais maximums autorisés par la loi ?

Réponses apportées lors des réunions

- ◆ Il n'y a aucun délai maximum fixé par la loi pour l'élaboration d'un PLUi.

- ✧ Pourquoi l'écriture du PADD prend-elle plus de temps qu'initialement prévu ? Quel sujet pose éventuellement problème ?

Réponses apportées lors des réunions

- ◆ Le retard est notamment dû au lien entre PLUi et PLH (Programme Local de l'Habitat) : en effet, nous attendons les premières conclusions de cet autre document en cours d'élaboration afin d'alimenter la réflexion sur le PADD.

Question posée le 29 mai 2017 à Laval

- ✧ Le PADD présenté ce soir est-il terminé et validé ?

Réponse apportée lors des réunions

- ◆ Le document présenté en réunion publique est encore en cours d'élaboration. Il sera débattu et validé en Conseil Communautaire à l'automne 2017.

Questions et remarques faites le 30 mai 2017 à L'Huisserie

- ✧ Une fois validé, le PLUi sera-t-il aussi aisément modifiable que les PLU actuels ?

Réponses apportées lors des réunions

- ◆ La loi offre des possibilités de modification similaires entre un PLU et un PLUi. Le document est vivant et doit accompagner le développement d'un territoire.

Question posée le 10 octobre 2018 à Saint-Jean-sur-Mayenne, le 15 octobre 2018 à Louverné, le 17 octobre 2018 à Saint-Berthevin, le 17 octobre 2018 à Montigné-le-Brillant et le 23 octobre 2018 à Laval.

- ✧ Quelles sont les prochaines étapes du PLUi ?

Réponses apportées lors des réunions

- ◆ Fin février : le Conseil Communautaire arrête le PLUi. Pendant les trois mois suivants, le document est traité par les Personnes Publiques Associées. Suite à leur avis, l'Agglomération a environ 15 jours pour faire une analyse des avis et apporter des changements au document. Ensuite commence l'Enquête Publique d'un mois pendant laquelle les habitants peuvent rencontrer le commissaire enquêteur lors de permanences. Suite à l'Enquête, le commissaire a un mois pour échanger avec l'Agglomération et émettre un avis. A partir de septembre, l'agglomération a trois mois pour corriger le document avant le vote en décembre pour que le PLUi soit applicable dès janvier 2020.

Question posée le 11 octobre 2018 à Entrammes

- ✧ Quelle est la temporalité du PADD ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ Le PLUi et son PADD seront mis en place en 2020 pour une durée de dix ans, donc l'objectif est d'agir à l'horizon 2030.



Question posée le 10 octobre 2018 à Saint-Jean-sur-Mayenne, le 16 octobre 2018 à Louvigné, le 17 octobre 2018 à Saint-Berthevin et le 17 octobre 2018 à Montigné-le-Brillant.

✧ Quand sera-t-il possible de voir les cartes et les zonages ?

Réponses apportées lors des réunions

- ◆ Après le Conseil Communautaire de fin février, le PLUi sera consultable en mairie et sur internet (site de Laval Agglomération). A partir de mars, il sera donc possible de consulter les cartes et les plans mais les rencontres avec le commissaire enquêteur en juin 2019 permettront de répondre aux questions et remarques des habitants sur le document. Les habitants pourront aussi faire remonter leurs observations par e-mail.

Question posée le 15 octobre 2018 à Louverné, le 17 octobre 2018 à Montigné-le-Brillant et le 23 octobre 2018 à Laval

✧ Comment se passe l'enquête publique ? Y aura-t-il un commissaire enquêteur par commune ?

Réponses apportées lors des réunions

- ◆ Vous pourrez consulter le commissaire enquêteur pour qu'il réponde à vos questions sur un cas particulier, sur des questions que vous avez concernant le zonage. Lorsque vous rencontrerez le commissaire enquêteur, le document aura déjà été rendu public donc vous aurez eu le temps de l'analyser. Vous aurez également à votre disposition une synthèse des avis des Personnes Publiques Associées (PPA) et des décisions prises par les maires.
- ◆ Malheureusement, il y a une carence de commissaires enquêteurs sur le département de la Mayenne, il est fort probable que les permanences du commissaire enquêteur ne soient organisées qu'à Laval.

Question posée le 15 octobre 2018 à Louverné, le 16 octobre 2018 à Louvigné et le 17 octobre 2018 à Montigné-le-Brillant.

✧ Ne risque-t-il pas d'y avoir des retards du fait des recours ou des échéances électorales ? Le PLUi ne risque-t-il pas d'être attaqué de toutes parts ?

Réponses apportées lors des réunions

- ◆ L'agglomération n'a pris qu'un léger retard pour le document : l'approbation aura lieu en fin d'année 2019 alors qu'elle aurait plutôt dû avoir lieu en début d'année.
- ◆ Le calendrier a bien été prévu pour que le PLUi soit approuvé avant les élections municipales.
- ◆ Il se peut que des surprises viennent perturber le calendrier néanmoins l'agglomération a fait en sorte de se prémunir contre celles-ci. Les Personnes Publiques Associées (PPA) ont participé à l'ensemble de la démarche, un travail important a également été fait avec la Chambre d'Agriculture.
- ◆ Il est possible que le PLUi soit attaqué en justice, néanmoins la concertation et les outils de communication mis en place sont justement là pour intégrer la population dans la démarche. L'Enquête Publique doit aussi permettre de faire des remarques plus individuelles

et donc essayer de résoudre les problèmes en amont.

- ◆ Il ne faut pas craindre n'importe quel recours. Normalement le PLUi ne peut être attaqué sur le fond, sur les pièces réglementaires. Il est possible qu'il soit attaqué sur la forme ou pour vice de procédure et même avec beaucoup de vigilance, il peut arriver qu'il y ait un problème.

FUSION AVEC LOIRON

Question posée le 23 mai 2017 à Saint-Germain-le-Fouilloux

- ✧ Le SCoT validé en 2014 s'est établi sur le territoire de Laval et Loiron. En quoi impacte-t-il le PLUi en cours d'élaboration ? Quel est le lien entre Laval Agglo et Loiron ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ Le PLUi doit respecter le SCoT. Cela permet de maintenir la cohérence territoriale entre Laval et Loiron.

Question posée le 29 mai 2017 à Laval

- ✧ Suite à la réalisation d'un SCoT avec Loiron, pourquoi ne pas avoir poursuivi dans cette voie et élaboré un PLUi conjoint ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ Les deux territoires élaborent leur PLUi simultanément mais comme il s'agit de deux EPCI différents, ils doivent élaborer un PLUi à l'échelle de leur territoire.

Question posée le 15 octobre 2018 à Louverné et le 17 octobre 2018 à Saint-Berthevin

- ✧ Que va-t-il se passer pour le PLUi du fait de la fusion entre Laval Agglomération et la Communauté de Commune du Pays de Loiron ? Faut-il recommencer un nouveau projet ?

Réponses apportées lors des réunions

- ◆ La loi permet, lors de la fusion de deux intercommunalités, que les PLUi qui sont en cours d'élaboration aboutissent à leur approbation individuellement. Laval Agglomération devra approuver les deux PLUi. Le jour où une révision est nécessaire pour l'un des documents, il faudra faire une révision des deux documents en les fusionnant donc l'objectif est de se tromper le moins possible sur les documents pour éviter d'avoir à faire une révision. Comme les deux PLUi sont élaborés au même moment, ils dureront normalement tous les deux jusqu'en 2030.

Questions posées le 15 octobre 2018 à Louverné

- ✧ Ne risque-t-il pas d'y avoir des incohérences entre les documents ? Notamment pour le PADD ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ Les PLUi sont soumis au même SCoT donc les PADD des PLUi sont compatibles avec le PADD

du SCoT ce qui permet d'avoir un socle commun.

- ✧ Vous annoncez un objectif de 110 000 habitants pour 2030 mais ce chiffre sera dépassé dès janvier 2019 du fait de la fusion ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ L'objectif de 110 000 habitants ne concerne que le périmètre du PLUi de Laval Agglomération.

COMPETENCES

Questions posées le 29 mai 2017 à Laval

- ✧ Demain, qui traitera le cahier des charges des futurs lotissements ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ Le cahier des charges des lotissements devra respecter le PLUi une fois qu'il aura été approuvé. La compétence urbanisme appartient désormais à la Communauté d'Agglomération.

- ✧ Le PLUi prend-il en compte la circulation et les déplacements ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ Le PLUi est un outil qui régit le droit des sols ; c'est le Plan Global des Déplacements qui régit plus spécifiquement cette question de la circulation et des déplacements. Toutefois, le PLUi se construit en parfaite intelligence avec le PGD et comporte des éléments pouvant impacter les transports, tels que la taille d'une voirie dans un nouveau quartier par exemple.

- ✧ Le PLUi permet-il de travailler sur la question des réseaux tels que l'eau, l'assainissement, la fibre, etc. ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ Un document intitulé « Schéma Directeur d'Assainissement » est en cours d'élaboration pour cette thématique. Toutefois, le PLUi s'intéresse aux réseaux en ceci qu'ils rendent ou non possible le développement urbain.

Question posée le 11 octobre 2018 à Entrammes

- ✧ Comment les communes arrivent-elles à s'entendre pour prendre des décisions ? Est-ce que les maires arrivent à se faire entendre ? Il y a l'exemple du cheminement entre Forcé et Entrammes qui a été très difficile à mettre en place...

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ Le PLUi gère les déclarations ou autorisations d'occupation des sols donc la sécurisation du cheminement ne rentre pas dans le cadre de ce document. Par ailleurs la voirie est la compétence du département.
- ◆ Actuellement il y a 20 maires et avec la fusion, il y en aura 34, il est logique que l'entente soit parfois difficile.

MODALITÉS DE CONCERTATION ET DE COMMUNICATION

COMMUNICATION

Remarque faite le 6 juin 2017 à Louverné

- ✧ La page dédiée au projet de PLUi sur le site internet de Laval Agglo est une bonne idée, mais dans certaines communes nous ne disposons pas d'une desserte numérique satisfaisante, il est donc difficile d'y accéder

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ Plusieurs moyens de communication ont été mis en place afin de toucher un maximum de public (site web, affiches, utilisation de l'affichage public lumineux, articles parus dans la presse, lettres d'informations).

Question posée le 12 juin 2017 à Argentré

- ✧ Je remarque qu'il y a peu de personnes présentes à cette Réunion Publique, la communication est-elle suffisante en amont ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ Pour mobiliser les habitants, Laval Agglo et les communes ont installé des affiches sur le territoire (commerces, équipements...), diffusé des articles dans les journaux, ont utilisé les sites web et panneaux d'affichage lumineux.

HORAIRES

Question posée le 6 juin 2017 à Louverné

- ✧ L'horaire des réunions publiques ne me semble pas adapté : ne pourrait-on pas les décaler à 20h30 à l'avenir?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ Compte tenu de la multitude d'acteurs, il est difficile de trouver un horaire satisfaisant tout le monde. Nous restons néanmoins à l'écoute des besoins des habitants.

MOBILITÉ & DÉPLACEMENTS

DESSERTE FERROVIAIRE

Questions et remarques faites le 6 juin 2017 à Louverné

- ✧ Alors que la commune de Louverné a la chance d'être desservie par le train, j'ai appris qu'un arrêt dans le sens Laval-Le Mans va être supprimé le matin, alors même qu'il répond aux besoins des habitants se rendant au Mans pour travailler : c'est très regrettable !
- ✧ La LGV va effectivement permettre de venir plus vite sur notre territoire, mais aussi de

le traverser plus rapidement : n'est-ce pas en contradiction avec la volonté de développer le tourisme localement ?

- ✧ Concernant la LGV, la prochaine liaison mettant Laval à 1h30 de Nantes est très importante !

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ La LGV ne contournera pas l'Agglomération car elle reste un véritable atout pour le territoire.
- ◆ La desserte ferroviaire ne relève pas des compétences de l'intercommunalité. Il faut engager un dialogue avec la Région. Il faut noter que la Région est « Personne Publique Associée » (PPA) du PLUi : elle intervient dans le cadre de réunions spécifiques, il est donc important que les habitants puissent faire remonter leurs avis et suggestions en réunions publiques pour que le message soit transmis ensuite en réunion PPA.

Question posée le 13 juin 2017 à Parné-sur-Roc

- ✧ L'arrivée du TGV va libérer une voie SNCF, ne pourrait-elle pas permettre l'arrivée de nouveaux habitants ? Serait-il possible de concentrer la population autour de cet axe ?

Réponses apportées lors des réunions

- ◆ La libération du tronçon grâce à l'arrivée du TGV permet la création d'une nouvelle halte ferrée. Cette halte est inscrite dans le SCoT, des études sont en cours sur les aménagements possibles des 5 gares et les options d'aménagements de ces secteurs.
- ◆ La compétence ferroviaire ne dépend pas de l'Agglomération et ne peut être prise en compte dans le PLUi.

TRANSPORTS EN COMMUN

Remarque faite le 6 juin 2017 à Louverné

- ✧ Il faudrait communiquer davantage sur l'offre de transports en commun sur le territoire, des habitants ne savent pas qu'il y a des trains qui s'arrêtent à Louverné

Réponses apportées lors des réunions

- ◆ Cette thématique n'est pas du ressort du PLUi, qui réglementera à terme le droit des sols du territoire intercommunal. La suggestion sera toutefois transmise aux services concernés.

Questions et remarques faites le 30 mai 2017 à l'Huisserie

- ✧ Le PLUi évoque ou évoquera-t-il le parcours du bus en site propre ?

Réponse apportée lors de la réunion et dans le PLUi arrêté

- ◆ Les élus présents à la Réunion Publique du 30 mai s'accordent à demander que les projets fléchés dans le PADD soient effectivement accompagnés de préemptions de terrains afin de rendre possible leur future réalisation.
- ◆ Une telle infrastructure ne peut se faire que dans les secteurs où elle n'entrera pas en conflit avec d'autres usages ou besoins urbains. Le projet est inscrit dans la version complète du PADD.

RESEAU ROUTIER

Questions posées le 13 juin 2017 à Parné-sur-Roc

☞ Qu'en est-il de la RN 162 ? Quelle est la position de l'État ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ L'Etat était présent aux réunions dédiées aux Personnes Publiques Associées, il n'y a pas eu de remarques à ce sujet.

☞ Le fait de ne pas avoir la compétence routière complète est-il un frein aux projets de désenclavement des secteurs ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ L'État et le Département sont présents dans le projet de PLUi, les projets se font en cohérence avec les Personnes Publiques Associées.

☞ Peut-on avoir des précisions quant au projet de contournement Sud de Laval du PLUi ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ Une étude du contournement est en cours mais il y a quelques complications (dénivelé, forêt de Concise).
- ◆ Le projet n'est pas fixé à horizon court-terme. Rien n'est spatialisé dans le document arrêté à ce sujet.

☞ L'A81 deviendra-t-elle la rocade ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ La mise en place d'un nouvel échangeur permettrait cette utilisation.
- ◆ Il s'agit encore d'un projet à l'étude

Réponse apportée dans le PLUi

- ◆ Les emplacements supra-communaux ne sont pas représentés dans le PLUi. Cela relève du choix des élus.

☞ Quid des zones commerciales et du transport de marchandise ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ Il n'y a pas, à l'heure actuelle, de projet de développement prévu.

Réponse apportée dans le PLUi

- ◆ Les zones commerciales sont représentées par les zones UEc qui reprennent les ZACO du SCoT.
- ◆ L'OAP rail-route à Saint-Berthevin sera une plateforme de transbordement en lien avec le projet du PDELM.
- ◆ Une autre OAP concerne le secteur Argentré/Bonchamp.

Questions posées le 30 mai à l'Huisserie

☞ Pourquoi la Nationale qui se trouve au Nord-Est du territoire ne figure-t-elle pas sur la carte de l'Axe 1 du PADD ?

Réponses apportées lors des réunions

- ◆ Il s'agit d'une erreur, la carte sera corrigée. Les cartes du PADD ne sont pas des documents opposables : elles ne spatialisent pas de manière exhaustive les éléments existants ou à venir.

☞ « Y aura-t-il un nouveau pont sur la Mayenne entre Entrammes et L'Huisserie ? »

Réponse apportée lors de la réunion et dans le PLUi arrêté

- ◆ Cette infrastructure est un souhait des élus intercommunaux et a été demandée dans le PLUi, il s'agit par ailleurs d'une volonté affichée dans le SCoT de 2014. Une telle construction relève toutefois de compétences multiples et soulève des questions quant à son financement.
- ◆ L'infrastructure ne figure pas au document de PLUi arrêté

☞ Ne peut-on pas utiliser l'autoroute comme voie de contournement au Nord de l'agglomération ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ Laval Agglomération ne se dotera effectivement pas d'un périphérique complet : les élus envisagent davantage de solliciter les voiries et infrastructures existantes, comme l'autoroute, et ont ainsi acté le projet d'échangeur autoroutier au Nord du territoire.

MOBILITES DOUCES

Question posée le 30 mai à L'Huisserie

☞ Si l'on donne aux habitants la possibilité d'accéder aux chemins, ne faut-il pas aussi prévoir des actions en vue de leur préservation voire de leur reconstruction ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ Le PLUi est un outil réglementaire pouvant protéger les chemins, toutefois il n'est pas en mesure d'imposer leur entretien.
- ◆ Les communes peuvent déclarer auprès de la Préfecture leurs chemins afin de les protéger (inscription au patrimoine). Des inventaires, portant sur les chemins mais aussi les haies bocagères, sont à ce titre en cours de réalisation.

LOGEMENT ET HABITAT

PRESERVATION DU PATRIMOINE BATI

Question posée le 06 juin 2017 à Louverné

☞ Alors que vous affichez une orientation en faveur de la préservation du patrimoine bâti, je constate que certaines communes ont des projets de démolition d'habitat ancien en centre-bourg. Quelle est la définition du patrimoine bâti à protéger ? Le PADD n'est-il pas en contradiction avec la réalité des projets communaux ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ Les éléments de patrimoine à protéger seront recensés par un cabinet spécialisé. Les architectes des Bâtiments de France peuvent aussi se saisir de la question.
- ◆ Il faut néanmoins trouver un équilibre entre la préservation du bâti et les implications pour les propriétaires.
- ◆ Il faut noter que jusqu'à l'entrée en vigueur du PLUi, les PLU locaux continuent de s'appliquer : les destructions à venir relèvent encore de la compétence communale.

DENSITE

Question posée le 29 mai 2017 à Laval, 06 juin 2017 à Louverné et le 13 juin 2017 à Parné-sur-Roc

- ☛ Le PADD indique qu'il faudra augmenter la densité urbaine, et que les objectifs chiffrés seront différents selon les communes. Comment cela se traduit-il concrètement ? Comment se répartissent les 680 logements évoqués dans la présentation ?

Réponse apportée lors des réunions

- ◆ Le PLUi doit respecter les objectifs de densification fixés par le SCoT
- ◆ La densification se fera en comblant les dents creuses et en favorisant des densités plus importantes sur les nouveaux terrains ouverts à la construction.
- ◆ Le PLUi fixe un objectif de densification pour chaque commune en fonction de sa localisation.

Réponse apporté par le PLUi

- ◆ Les densités dans les secteurs de projet sont fixées dans le cadre des OAP. Ces dernières respectent les minimums imposés dans le SCoT (en densification et en extension).

TABLEAU DES BESOINS EN FONCIER POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT

HABITAT	TOTAL				EXTENSION		ENVELOPPE URBAINE	
	p ^r logements /an	%	Besoin en foncier	%	Densité	%	Densité	%
Laval	entre 287 et 406	40%	entre 7 et 10ha	21%	40 log/ha	30%	50 log/ha	70%
Première couronne	entre 277 et 328	32	entre 14 et 16ha	35%	20 log/ha	70%	25 log/ha	30%
Secteur Entrammes, Forcé, Parné	entre 25 et 33	3%	2ha	5%	entre 12 et 16 log/ha	*	entre 16 et 25 log/ha	*
Secteur Ahuillé, Montigné, Nuillé	entre 24 et 28	3%	2ha	4%	entre 12 et 16 log/ha	*	entre 16 et 25 log/ha	*
Secteur Argentré, Louvigné, Soulgé	entre 41 et 50	5%	3ha	7%	entre 12 et 16 log/ha	*	entre 16 et 25 log/ha	*
Secteur Châlons, La Chapelle	entre 11 et 8	1%	1ha	1%	12 log/ha	*	16 log/ha	*
Secteur Montflours, St. Germain, St. Jean	entre 19 et 20	2%	2ha	4%	12 log/ha	*	16 log/ha	*
Pays de Loiron	entre 116 et 149	15%	entre 8 et 11ha	23%	entre 12 et 16 log/ha	*	entre 16 et 25 log/ha	*
TERRITOIRE	2014-2016	800 logements / an 2400 sur la période	35ha/an 106 ha sur la période	21 logements/ha				
	2016-2030	1022 logements / an 14300 sur la période	44 ha/an 613 ha sur la période	21,5 logements/ha				

* A définir par les communes en fonction des potentiels de comblement de l'enveloppe urbaine
Un taux de 25% ayant été pris en compte pour le calcul des estimations de consommation d'espace

Question posée le 12 juin 2017 à Argentré

- ☛ Si l'on met en rapport le nombre de nouveaux habitants souhaités sur le territoire avec

l'objectif de construction de logements, on remarque qu'il n'y aura qu'un logement pour 2 habitants : comment attirer des familles avec enfants en suivant ce ratio ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ Les objectifs chiffrés du logement s'établissent via des calculs complexes, qui tiennent à la fois compte du parc de logements vacants (réinvestissement du parc ancien), des résidences secondaires, du renouvellement (division parcellaire) et de la nouvelle offre. Ce calcul se fonde aussi sur un phénomène important en France, le desserrement des ménages : il est aujourd'hui nécessaire de disposer de plus de logements qu'auparavant pour maintenir la même population sur le territoire (divorces, décohabitation des jeunes...).

Questions posées le 29 mai 2017 à Laval

- ☞ En termes de densification, nous voyons désormais plusieurs maisons se construire sur une même parcelle. Quelles sont les outils du PLUi en ce sens ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ Le changement des Plans d'Occupation des Sols (POS) en Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) a permis la division parcellaire, et cela sera toujours possible dans le cadre du PLUi.
- ◆ Le PLUi détermine où cette dynamique est autorisée ou non. Cela ne peut se faire que dans des secteurs où les équipements, réseaux et services le permettent, et dans un souci de maintenir les nuisances à leur minimum.

- ☞ Comment concilier densité d'habitat et environnement ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ La densité permet de consommer moins d'espaces naturels et donc de préserver l'environnement. En outre, une densité bien pensée offre un cadre de vie agréable et s'articule aisément à la notion de « nature en ville ».

- ☞ Nouvelle habitante de Laval Agglo, je souffre constamment du bruit lié à la circulation dans les lotissements, car certains équipements ne semblent desservis que par une seule et unique voie. Si l'on densifie encore, ces problèmes de circulation et de voisinage vont s'accroître et la notion de « bien-être » et de « cadre de vie » aura disparu. Que peut faire le PLUi ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ La notion de bien-être est primordiale dans le PLUi : nous n'irons pas densifier à outrance pour respecter les identités et équilibres locaux.
- ◆ Le PLU réglemente seulement le droit des sols, ces questions sont davantage de l'ordre du Plan Global des Déplacements.

VACANCE

Question posée le 12 juin 2017 à Argentré

- ☞ On constate beaucoup de maisons vides en centre-bourg, que faire pour lutter contre la

vacance du parc ancien ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ Un exercice d'inventaire des habitations vides est en cours, en vue de mobiliser ces logements.
- ◆ Le PLH en cours de révision traduira de manière opérationnelle les objectifs du PLUi.

Réponse apportée dans le PLUi

- ◆ Le PADD fixe un objectif de réinvestissement du parc de logements existants notamment dans les centres-bourgs.
- ◆ Axe 2, Défi 1, Action 3 : « Favoriser le réinvestissement du parc de logements existants, social et privé, dans la réponse aux besoins de logements :
 1. Contribuer à la requalification du parc de logements sur la ville-centre et à la redynamisation du centre historique
 2. Poursuivre la requalification des centres-bourgs
 3. Accompagner la mutation des tissus pavillonnaires
 4. Faciliter l'amélioration de la qualité énergétique des constructions»

Questions posées le 13 juin 2017 à Parné-sur-Roc

☞ Que deviennent les bâtiments de ferme qui ne sont plus utilisés ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ Certains bâtiments agricoles pourront changer de destination, ces bâtiments devront être repérés au plan de zonage.

☞ A-t-on une idée de ce que représente la vacance des logements sur le territoire ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ La vacance est à rapprocher de l'idée de potentiel foncier, l'INSEE nous fournit les données de vacance.

Questions et remarques faites le 30 mai 2017 à L'Huisserie

☞ Où se situe principalement la vacance du logement sur le territoire intercommunal ? Comment s'explique-t-elle ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ La ville-centre connaît le taux le plus élevé du territoire, avec 7% de logements vacants. Ce chiffre se place dans la moyenne nationale.
- ◆ Cette vacance s'explique par de nombreux facteurs : inadéquation de l'offre à la demande, concurrence entre les communes (offre attractive de la première couronne notamment), vétusté de l'habitat...

✧ Face à la vacance des logements de Laval, ne peut-on pas étudier la possibilité de transformer des logements pour proposer une offre attractive à destination des étudiants ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ Le PLH en cours d'élaboration s'intéresse plus spécifiquement à ces questions.

CONSTRUCTION DE NOUVEAUX LOGEMENTS

Questions posées le 29 mai 2017 à Laval

- ☛ Les chiffres de construction de logements me semblent trop ambitieux au regard de l'augmentation de la population souhaitée : sont-ils définitifs ? Est-ce que le parc ancien est pris en compte ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ Un phénomène appelé « desserrement des ménages » contraint aujourd'hui à construire davantage de logements uniquement pour maintenir la population en place et répondre à ses besoins et attentes en termes de parcours résidentiel.
- ◆ Les chiffres dédiés au logement ne traitent pas uniquement des constructions, ils comprennent aussi le réinvestissement et le renouvellement du parc ancien, la lutte contre la vacance...

- ☛ Comment la règle des 20% de logements sociaux s'applique-t-elle au sein de l'Agglomération ? L'objectif est-il intercommunal ou communal ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ La règle s'applique toujours à une échelle communale.

Question posée le 30 mai 2017 à L'Huisserie

- ☛ Est-il prévu de spatialiser la construction de nouveaux logements de manière à tenir compte de l'éloignement entre logement, emploi et services ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ Dans le SCoT comme dans le PLUi à venir est affiché le choix d'un développement multipolaire, avec des logements et des équipements sur l'ensemble du territoire, selon une logique de répartition équilibrée entre ville-centre, première couronne, pôles structurants et locaux, villages ruraux. Cette répartition vise à limiter l'éloignement entre les différentes « fonctions ».

CHANGEMENT DE DESTINATION

Question posée le 16 octobre 2018 à Louvigné

- ☛ Les changements de destination ne concernent que les bâtiments qui avaient une vocation d'habitat avant ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ Non à l'inverse le changement de destination concerne justement les bâtiments qui n'avaient pas de vocation d'habitat et qui figurent dans l'inventaire indiquant qu'ils peuvent devenir habitables. Les bâtiments qui avaient déjà une vocation d'habitat gardent cette vocation et peuvent faire l'objet d'annexes ou d'extensions.

Question posée le 23 octobre 2018 à Laval

- ☞ Les changements de destination sont-ils faits pour répondre à une nécessité d'habitation ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ Il y a plusieurs objectifs. Effectivement, il y a une volonté d'encourager le réemploi de bâtiments pour la création de logements. Il doit aussi permettre l'entretien du patrimoine.
- ◆ Il faut aussi que le bâtiment réponde à un certain nombre de critères spécifiques de la DDT et de la CDPENAF.

Questions posées le 17 octobre 2018 à Montigné-le-Brillant

- ☞ Comment ont été identifiés les 400 bâtiments agricoles qui peuvent changer de destination ? Est-ce que les habitants et exploitants ont été consultés ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ Une prospection de terrain a été entreprise par l'agence EVEN Conseil avec un recensement de visu. L'étude a été transmise aux Mairies qui ont affiné l'enquête grâce aux données complémentaires dont elles disposent. Enfin les critères de la CDPENAF sont venus s'appliquer aux bâtiments recensés.

- ☞ Que faire si un bâtiment ne figure pas sur la liste ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ Le territoire a été bien étudié mais il est possible qu'un bâtiment ait été oublié puisque l'habitat est très diffus en Mayenne. Si un bâtiment ne figure pas sur la liste, vous pouvez contacter le président de Laval Agglomération ou Arnaud Clévédé pour demander son ajout.
- ◆ Il faut bien noter que le changement de destination n'est pas utile sur les bâtiments qui sont au sein de secteurs AU, AUH ou de Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL).

Réponse apportée dans le PLUi

- ◆ Cette question ne donne pas lieu à une réponse dans le PLUi.

Question posée le 13 juin 2017 à Parné-sur-Roc et le 17 octobre 2018 à Montigné-le-Brillant

- ☞ Comment savoir si un bâtiment a été recensé ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ L'agglomération peut vous renseigner sur les bâtiments recensés néanmoins l'avis de la CDPENAF n'a pas encore été rendu donc la liste peut évoluer.

Questions et remarques faites le 11 octobre 2018 à Entrammes

- ☞ Le changement de destination des bâtiments est-il approprié ? Les bâtiments sont parfois petits pour y créer un logement.

Réponse apportée lors de la réunion et dans le PLUi arrêté

- ◆ Le règlement a pour but de garantir la continuité de vie du bâtiment mais il faut respecter certains critères. Le bâtiment ne peut avoir une surface au sol inférieure à 80m² par exemple.
- ◆ Lorsqu'un changement de destination est autorisé dans le PLUi, il est possible de faire une extension de 50% du bâtiment, de construire des annexes de 40m² et une piscine de 50m². Cela permet d'agrandir l'espace.
- ◆ Le changement de destination se fait dans le cadre de la protection de l'agriculture pour éviter le mitage.

Remarque faite le 15 octobre 2018 à Louverné

- ☞ Les changements de destination sont une bonne chose pour le territoire : ils permettent que plusieurs familles s'installent dans les communes à la place des exploitations agricoles qui disparaissent progressivement. Cela permet également de conserver des bâtiments remarquables.

AGRICULTURE

PROTECTION DE L'AGRICULTURE

Questions posées le 12 juin 2017 à Argentré

- ☞ L'activité agricole me semble difficile à maintenir sur le territoire de Laval Agglomération, en comparaison de territoires plus ruraux : il est en effet compliqué de concilier cadre de vie, environnement et agriculture... Que peut concrètement faire le PLUi ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ Les dernières évolutions législatives en matière de Droit de l'Urbanisme ont opéré un renforcement de l'inconstructibilité des zones agricoles. Cela permet de protéger et d'encourager l'activité agricole sur le territoire.
- ◆ Le SCoT dispose déjà d'éléments de protection de l'activité agricole.

- ☞ On constate partout une tendance au retour du maraîchage autour des villes, peut-être est-ce un axe à développer à Laval Agglo ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ Les élus, dans l'élaboration du PADD, ont souhaités maintenir l'activité agricole en place.
- ◆ Il serait possible de réserver des espaces dédiées pour ce type d'exploitation en bordure urbaine mais il y a un risque que ces terrains ne trouvent pas de preneur.

COHABITATION ENTRE AGRICULTURE ET HABITAT

Remarque faite le 29 mai 2017 à Laval et le 30 mai 2017 à L'Huisserie

- ☞ Il faut veiller à préserver des terres agricoles et à ne pas tout passer en habitation car de jeunes agriculteurs souhaitent s'installer en Mayenne.

Réponses apportées lors de la réunion

- ◆ Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables vise à valoriser les spécificités agricoles du territoire. Il préserve les terres agricoles, en tant qu'espaces économiques mais aussi paysagers, et du fait des dernières évolutions législatives, le PLUi fera des zones agricoles des espaces encore plus inconstructibles qu'auparavant.
- ◆ L'autorisation de changement de destination pour les bâtiments agricoles ne sera donnée que si cela ne compromet pas l'activité agricole actuelle.

PROTECTION DES ESPACES NATURELS

ZONES NATURELLES

Question posée le 10 octobre 2018 à Saint-Jean-sur-Mayenne et le 11 octobre 2018 à Entrammes

- ☞ Les zones naturelles qui avaient été identifiées dans les PLU seront-elles conservées pour le PLUi ? Est-ce que quelque chose change ?

Réponse apportée lors de la réunion et dans le PLUi arrêté

- ◆ Les études sur les zones naturelles ont été réalisées par un bureau d'étude (EVEN Conseil). Le PLUi s'ancre dans la tendance au renforcement des zones naturelles et agricoles tout en permettant l'évolution de certains secteurs, définis notamment par des STECAL.
- ◆ L'intitulé des zones peut avoir évolué à la marge dans un souci d'harmonisation des zonages. Par exemple un secteur zoné en N au PLU peut avoir été zoné en A car davantage en adéquation avec les caractéristiques de cette zone dont la constructibilité reste limitée. Au global la proportion du territoire zonée en N a diminuée de 5% (30% dans les anciens PLU contre 25,3 au PLUi arrêté) mais les zones agricoles ont augmentées de 6% (56% dans les anciens PLU contre 61,3% au PLUi arrêté).

PROTECTION DES HAIES

Question posée le 16 octobre 2018 à Louvigné et le 17 octobre 2018 à Saint-Berthevin

- ☞ Comment faire pour préserver les haies identifiées dans le PLUi ?

Réponses apportées lors des réunions

- ◆ Le PLUi identifie des linéaires et détermine les haies qui doivent être protégées. Deux catégories particulièrement qualitatives de haies ont été identifiées. Ensuite les élus doivent faire respecter le règlement. Une personne souhaitant abattre un linéaire de haies protégé au PLUi doit faire une déclaration préalable.
- ◆ Dans le PLUi, les haies ne sont pas en Espaces Boisés Classés car cette outil est très contraignant (abattage interdit). Il a semblé préférable d'autoriser des coupes pour des raisons sanitaires, de sécurité ou d'accès aux parcelles pour les engins agricoles. Néanmoins, les haies détruites devront toujours être compensées.

ECONOMIE

EQUILIBRE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

Question posée le 13 juin 2017 à Parné-sur-Roc

- ☛ Le développement économique des trente dernières années s'est surtout fait au Nord : un repositionnement au Sud et à l'Est n'est-il pas nécessaire pour apporter un équilibre ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ Le terme de rééquilibrage n'apparaît pas comme tel dans le PADD mais le sud n'est pas oublié.

Réponse apportée dans le PLUi

- ◆ Le PLUi se doit de respecter les objectifs d'équilibre du territoire fixés par le SCoT.
- ◆ Il est possible d'agir sur les zones de projet identifiées (OAP)

Question posée le 23 mai 2017 à Saint-Germain-le-Fouilloux

- ✧ Dans la plupart des communes, des zones artisanales sont plus ou moins occupées... que prévoit le PADD pour ces zones ? Seront-elles réinvesties ou abandonnées au profit de zones localisées à proximité des grands axes de communication ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ Le réinvestissement et la rénovation des zones artisanales existantes est une priorité, qui se fera en parallèle à la création de nouveaux projets d'envergure intercommunale.

Questions posées le 30 mai 2017 à L'Huisserie

- ☛ Puisqu'on ne peut construire de nouvelles zones économiques, pourquoi ne pas envisager l'implantation d'activités de services en centre-ville, dans le cadre d'actions de réinvestissement ? Que prévoit le PLUi pour la ville-centre ? Est-il envisagé de réimplanter des services et commerces ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ La question de la mixité fonctionnelle du tissu urbain est intéressante mais il faut être attentif aux nuisances engendrées par certaines activités.
- ◆ Dans le PADD, il y a une volonté de rendre à Laval son rôle de ville-centre, de moteur du territoire communautaire.

Réponse apporté dans le PLUi

- ◆ Il est prévu de mettre en place des espaces de préservation des commerces en centre-bourg, notamment par des linéaires commerciaux identifiés au plan de zonage et dans le règlement écrit.
- ◆ Les règles de zones de centralités (UA-1, UR pour Laval) permettent également d'introduire des activités économiques dans les tissus urbains, en veillant à leur compatibilité avec les usages environnants.

- Historiquement, le tissu industriel de l'Agglomération se situe au Nord, et les projets économiques à venir vont renforcer cette tendance. La population du Sud de l'Agglomération se retrouve contrainte à des déplacements qui deviendront de plus en plus problématiques entre Sud et Nord du territoire : est-ce un choix ? Que propose le PLUi pour rééquilibrer le territoire ?

Réponse apportée lors de la réunion

- Les élus ont souhaité tirer profit des sites économiques déjà existants et de la proximité d'équipements structurants.
Le PLUi doit s'établir en compatibilité avec le SCoT qui fixe un maximum de 260 hectares à ouvrir aux activités et équipements. Les zones à construire sont par conséquent déjà fléchées et concernent en priorité le Nord du territoire.

EMPLOI

Question posée le 23 mai 2017 à Saint-Germain-le-Fouilloux

- Vous envisagez 60 000 emplois à horizon 10 ans : combien y-a-t-il d'emplois actuellement sur le territoire de Laval Agglo ?

Réponse apportée lors de la réunion

- Avec 51 799 emplois au lieu de travail en 2012, Laval Agglomération regroupe 3,5% des emplois de la Région Pays de la Loire. Surtout, elle concentre 40,5% de l'emploi du département de la Mayenne.

ATTRACTIVITÉ

NOUVEAUX HABITANTS

Question posée le 12 juin 2017 à Argentré

- Des gens viennent aujourd'hui vivre sur le territoire de Laval Agglo tout en continuant de travailler à Paris. Une action est-elle prévue afin d'accompagner cette tendance, je pense notamment à une communication ciblée en région francilienne ?

Réponses apportées lors des réunions

- La question de l'attractivité et de la promotion est centrale dans le PADD. L'attractivité vient du cadre de vie, de l'habitat mais aussi des services et équipements. L'arrivée de la LGV aura un impact positif sur le territoire et permettra d'accueillir de nouveaux habitants.

ZONES COMMERCIALES

Question posée le 23 mai 2017 à Saint-Germain-le-Fouilloux

- Les zones d'activités et commerciales de première couronne de Laval ont vieilli, elles sont peu attractives et ne répondent plus aux attentes actuelles : ne peut-on pas les



transformer en secteurs dédiés au logement ?

Réponse apportée lors de la réunion

- ◆ L'élaboration du PLUi peut permettre de changer la vocation des zones mais le SCoT encadre la démarche de modification de la vocation des zones économiques. La faible occupation d'une zone aujourd'hui ne peut être une raison suffisante à sa disparition et sa transformation en habitat. Il faut donc plutôt accompagner les zones dans une amélioration de leur offre.

Bilan de la concertation

Conformément aux articles L153-8, L153-11, L103-2, L103-3, L103-4 et L103-6 du Code de l'urbanisme, la concertation a été menée pendant toute la durée d'élaboration du PLUi, depuis la délibération du 23 novembre 2015 lançant la procédure jusqu'à la délibération qui arrêtera le projet et où sera également soumis le présent bilan de concertation.

Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer régulièrement les habitants et les acteurs du territoire, et ont garanti la transparence de la démarche.

L'implication des habitants à travers les différentes rencontres de concertation a permis de recueillir de nombreux avis et remarques.

Les questionnements et avis exprimés mettent en exergue la réelle volonté des habitants de comprendre ce nouveau document et leur souhait d'un projet d'aménagement respectueux du cadre de vie et d'un développement équilibré du territoire. Ainsi les thématiques de la densité, de la répartition des logements et du développement équilibré du territoire ont été des sujets de débat majeurs au fil des différentes rencontres de concertation. Les réflexions en cours ont été portées au débat au fur et à mesure de l'avancement de la démarche.

L'ensemble des remarques formulées a été pris en compte et des réponses précises sont aujourd'hui intégrées au document. Ainsi, le projet de PLUi a été finalisé en tenant compte de la parole des habitants.

Il convient alors d'arrêter le bilan de la concertation, préalablement à l'arrêt du projet de PLUi.



ANNEXES



EXPOSITION PEDAGOGIQUE ET ITINERANTES



LANCEMENT



Le PLUi qu'est-ce que c'est ?

UNE DÉMARCHE STRATÉGIQUE

Le PLUi traduit le projet politique d'aménagement et de développement durable du territoire de Laval Agglomération pour les 10 à 15 prochaines années.

UN OUTIL RÉGLEMENTAIRE

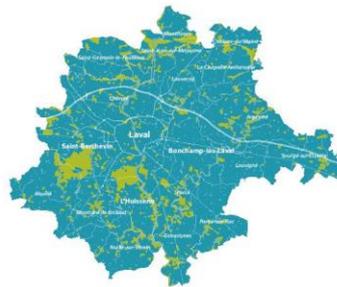
Le PLUi est le document qui régleme le droit des sols de chaque parcelle, publique ou privée. Il remplacera à terme l'ensemble des PLU communaux.

UN PROJET SOLIDAIRE

Le PLUi garantit la cohérence et la complémentarité du développement de chaque commune de l'agglomération pour répondre aux besoins (logements, équipements...) de l'ensemble de la population.



3 ambitions fortes



UN TERRITOIRE ATTRACTIF

Favoriser le développement économique en améliorant l'accueil des entreprises et en s'appuyant sur l'enseignement supérieur et la recherche, les savoir-faire locaux et l'arrivée de la Ligne Grande Vitesse en 2017.

UN TERRITOIRE DURABLE

Garantir un développement harmonieux, raisonné et responsable du territoire, gage de qualité de vie, par la valorisation des atouts en termes d'environnement, de patrimoine, de paysage et d'agriculture et la lutte contre l'étalement urbain.

UN TERRITOIRE DE VIE

Conforter l'attractivité du territoire, les solidarités et les proximités pour répondre aux besoins des habitants en matière de logement, d'équipements, de services, de mobilité...

Les étapes incontournables



La concertation au cœur du projet

S'INFORMER

- Articles dans le magazine de Laval Agglo et dans les bulletins municipaux.
- Espace de téléchargement sur le site Internet de Laval Agglo pour consulter les documents liés au projet
- Exposition évolutive et itinérante
- Lettres d'information

S'EXPRIMER

- Réunions publiques
- Registre d'expression
- Forums participatifs
- Courriers adressés au Président de Laval Agglo

CONTACT

Laval Agglomération
Hôtel communautaire
1, place du Général Ferré
CS 60809 - 53008 LAVAL Cedex

Tél : 02 43 49 46 72
Mail : laval-agglo@agglo-laval.fr



DIAGNOSTIC

PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

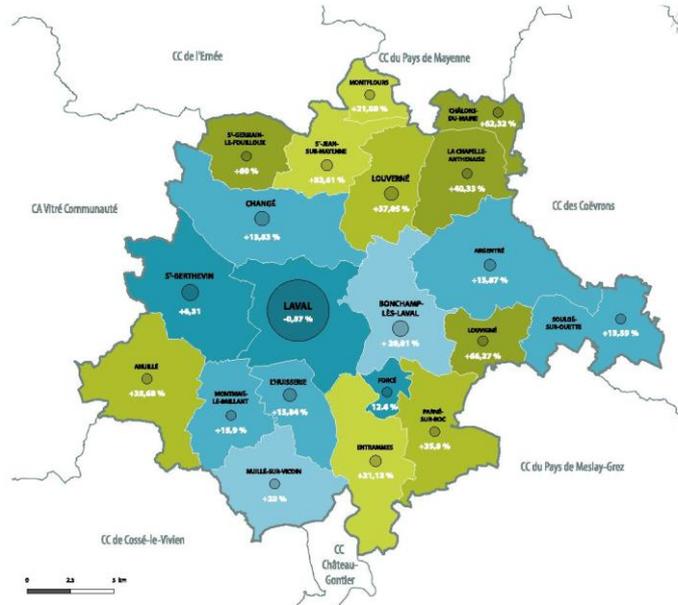
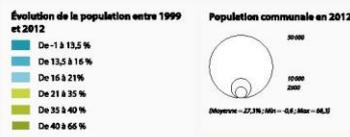
Véritable photographie du territoire, le diagnostic analyse ses atouts et contraintes sous tous les angles : démographie, habitat, économie, équipements, déplacements, patrimoine, cadre de vie, environnement ... Il fait émerger les grands défis auxquels notre territoire doit répondre pour l'avenir.

DÉMOGRAPHIE

+ 8% d'habitants

soit + 7476 habitants entre 1999 et 2012

- Une hausse globale de la population plus marquée sur les petites communes
- Des difficultés à maintenir les jeunes adultes sur le territoire



HABITAT

+ 21 % de logements entre 1999 et 2012

- De bons indicateurs en matière de logement social : taux satisfaisant, faible pression, meilleure répartition...
- Un taux de logements inoccupés important dans certains quartiers de Laval

ET DEMAIN ?

- Comment maintenir les ménages sur le territoire et attirer des familles avec enfants, notamment dans la ville-centre ?
- Comment adapter l'offre en équipements, services et logements aux besoins des habitants et aux ambitions démographiques ?



PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

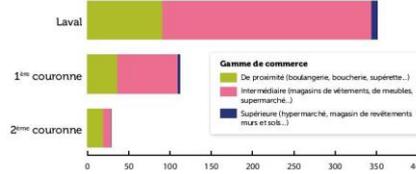
COMMERCES ET SERVICES



38 % de l'offre commerciale départementale

commerciale départementale

- Des services de proximité qui maillent le territoire
- Une offre en équipements satisfaisante dans plusieurs domaines (petite enfance, scolaire, sport et culture)
- Des difficultés à maintenir une offre commerciale dans les communes rurales



ET DEMAIN ?

- Comment maintenir la répartition de l'offre existante et encadrer les nouvelles implantations ?



ECONOMIE



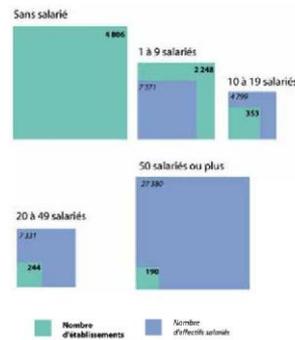
41% de l'emploi du département

+ 47 % d'emplois depuis 1975

- Une dynamique de création d'emplois particulièrement forte sur les communes limitrophes de Laval
- Des emplois plutôt qualifiés, une économie largement orientée vers les services
- Un riche tissu de TPE / PME et quelques grands établissements qui comptent

ET DEMAIN ?

- Comment maintenir le bon niveau d'emplois ?
- Comment accompagner les mutations de l'économie et valoriser les filières innovantes ?
- Comment améliorer l'équilibre entre TPE / PME et grands établissements ?



© Communauté de communes - 2017 - Carte de géographie - Mairie de Laval - 05 33 00 00 00



PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL



MOBILITÉS



Laval bientôt à 70 min de Paris en train

et à 24 min de Rennes et du Mans, 52 min d'Angers et à 95 min de Nantes

- Une position stratégique sur les réseaux routiers et ferrés de l'axe Paris-Le Mans-Rennes
- 70% des flux domicile-travail à destination de Laval
- Une offre en transports en commun qualitative mais peu utilisée (7% des déplacements)
- 3% seulement des déplacements réalisés à vélo

ET DEMAIN ?

- Quelle offre alternative à la voiture individuelle ?

© Conception : M&P 2017 - Crédits photos : Marc Thompson - Web de Laval, DR, Olympe

ENERGIE ET CADRE DE VIE



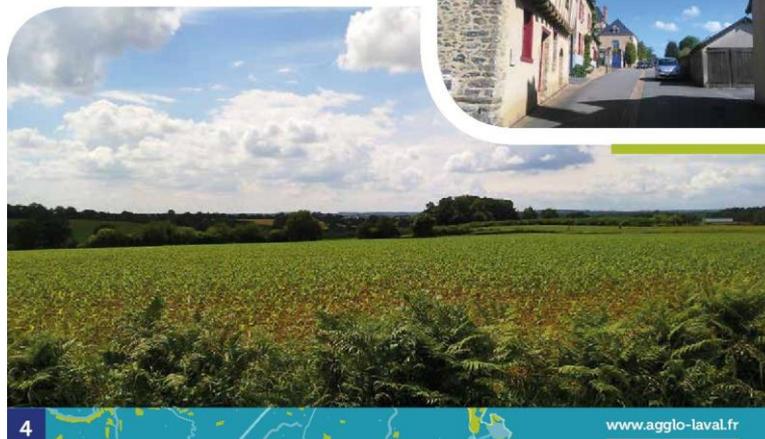
53% des résidences principales

construites avant 1975 (date des premières normes thermiques)

- Des potentiels d'énergies renouvelables peu exploités
- Un patrimoine naturel et bâti riche, des paysages mis en valeur : vallées de la Mayenne, de la Jouanne et du Vicoin, bocage...
- Des portes d'entrée en cœur d'agglomération peu qualitatives sur le plan paysager

ET DEMAIN ?

- Comment concilier préservation de la diversité naturelle et paysagère et développement urbain ?
- Quel développement urbain au regard des risques et de la gestion des ressources ?
- Comment mettre en œuvre la transition énergétique ?





PADD

PLUI

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

LE PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Après la réalisation du diagnostic territorial, le projet d'élaboration du PLUI est désormais entré dans une phase décisive : la rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Entre réponse aux besoins actuels et esquisse du futur souhaité, le PADD est un document stratégique qui définit les grandes orientations de développement du territoire à horizon 2030. Attractivité, rayonnement, solidarité, cadre de vie (ou environnement) : le PADD reflète tant l'identité que les valeurs de Laval Agglomération.

Pour un territoire attractif et rayonnant

- DÉFI 1**
RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 Optimisation, renouvellement et qualité seront au cœur des projets économiques, qui s'appuieront sur des équipements structurants tels que des parcs d'activités économiques performants. Le tourisme se nourrira des atouts naturels du territoire, et l'agriculture – notamment de proximité – participera au maintien des paysages bocagers.
- DÉFI 2**
UNE ACCESSIBILITÉ AMÉLIORÉE : UN ATOUT POUR LE TERRITOIRE
 Au cœur d'un maillage stratégique, Laval Agglomération doit tirer parti des grandes infrastructures ferroviaires, routières mais aussi numériques pour améliorer et moderniser sa desserte.
- DÉFI 3**
TENDRE VERS 110 000 HABITANTS À L'HORIZON 2030
 Pour atteindre cet objectif, le territoire doit se montrer attractif par son offre d'emplois (60 000 emplois en 2030) mais aussi construire 680 logements par an sur la période. Il s'agira aussi de proposer une offre commerciale de qualité, et de renforcer services et équipements métropolitains dans un maillage urbain équilibré.



Pour un territoire solidaire et complémentaire

- DÉFI 4**
RÉPONDRE AUX BESOINS DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION
 Laval Agglomération engagera une politique de production et de réhabilitation de logements répondant aux besoins de tous les ménages, pour permettre la réalisation d'un parcours résidentiel complet pour l'ensemble des 20 communes du territoire.
- DÉFI 5**
GARANTIR UNE MOBILITÉ PERFORMANTE, DURABLE ET ACCESSIBLE
 Les transports en commun seront le socle du projet de mobilité durable de Laval Agglomération. Ils seront secondés par des actions volontaristes encourageant les modes doux (piéton, cycliste) et alternatifs (autopartage, covoiturage).
- DÉFI 6**
METTRE EN PLACE UN NOUVEAU MODÈLE DE COOPÉRATION TERRITORIALE
 L'urbanisation de demain sera pensée en fonction du développement des transports en commun, l'habitat se rapprochera des services et de l'emploi, au sein d'une armature territoriale hiérarchisée entre pôles structurants et villages.



PLUi Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

LAVAl agglo

LE PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Pour un territoire au cadre de vie et au capital-nature valorisé

DÉFI 7

METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ET SITES D'EXCEPTION, L'IDENTITÉ NATURELLE ET RURALE DU TERRITOIRE

Agissant sur les entrées de ville ou la valorisation de la Mayenne, Laval Agglomération maintiendra la qualité paysagère, tout en préservant l'identité architecturale des patrimoines d'exception ou du quotidien

DÉFI 8

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ PATRIMONIALE ET ORDINAIRE AU SEIN DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE, ET OFFRIR UN CADRE DE VIE VÉGÉTAL DE QUALITÉ

La protection de la Trame Verte et Bleue permettra d'améliorer la ressource en eau, de protéger le bocage, de mettre en valeur l'espace public... tout en rendant la nature accessible aux habitants

DÉFI 9

S'ENGAGER POUR UN CYCLE URBAIN DURABLE

L'organisation du territoire prendra en compte les risques et nuisances, le réchauffement climatique ainsi que les ressources disponibles pour engager un développement local durable, garant de la santé et de la sécurité des habitants.



Le PADD dans le Code de l'Urbanisme

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue une pièce obligatoire du PLUi, dont le contenu est défini à l'article L.151-5 du Code de l'urbanisme. Il exprime le projet politique débattu au sein du Conseil communautaire. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble du territoire.
- Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

6 www.agglo-laval.fr





Panneaux en cours de réalisation

LETTRES D'INFORMATION



DIAGNOSTIC



Pourquoi ça me concerne ?

Les déplacements, le patrimoine, les paysages, l'environnement, l'économie, les services, l'habitat... **Une fois achevé, le PLUi aura des conséquences concrètes sur beaucoup de facettes de votre quotidien.** Il servira notamment de cadre réglementaire pour instruire les permis de construire.



Edito

Il y a un an, les élus de Laval Agglomération ont décidé d'engager l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui sera le document de référence en matière d'aménagement du territoire pour nos 20 communes et qui encadrera l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme...). Nous sommes tous concernés : particuliers, entreprises, administrations.

Au cours des derniers mois, notre travail a consisté à dresser un état des lieux exhaustif de notre territoire dont nous vous livrons les principaux éléments dans cette première lettre d'information. En parallèle, de nombreux inventaires ont été réalisés afin de prendre en compte les spécificités de chacun des espaces qui composent le territoire : inventaire des haies bocagères, inventaire du patrimoine, inventaire du bâti en milieu agricole et naturel.

« MOBILISER TOUS LES ACTEURS QUI SONT CONCERNÉS PAR L'AVENIR DU TERRITOIRE DE LAVAL AGGLO. »

Aujourd'hui, un tel document existe à l'échelle des communes. Afin d'être en phase avec la réalité de notre bassin de vie, le PLUi dotera les communes d'un projet d'aménagement opérationnel commun et permettra la mutualisation des compétences et des moyens afin de réfléchir et avancer ensemble, mieux répartir l'utilisation du foncier, de valoriser les qualités et les atouts de chacune des communes, que ce soit Laval, les communes de la première couronne mais aussi les communes les plus rurales.

Par ailleurs, Laval Agglomération met en œuvre son Plan Global des Déplacements (PGD) et s'est engagée dans la révision de son Programme Local de l'Habitat (PLH). L'opportunité créée par la concomitance de ces démarches, pour concevoir un projet cohérent et ambitieux, est l'intégration pleine des enjeux du logement, de la mobilité, de la qualité de l'air et du changement climatique.



Le Président de Laval Agglomération
François ZOCCHETTO



Le Vice-Président en charge du PLUi
Daniel GUERIN

LE DIAGNOSTIC

Étudier les évolutions récentes pour comprendre les enjeux de demain

COMMERCES ET SERVICES

38 % de l'offre commerciale départementale

- Des services de proximité qui maillent le territoire
- Une offre en équipements satisfaisante dans plusieurs domaines (petite enfance, scolaire, sport et culture)
- Des difficultés à maintenir une offre commerciale dans les communes rurales

DÉMOGRAPHIE



+ 8% d'habitants

soit + 7476 habitants entre 1999 et 2012

- Une hausse globale de la population plus marquée sur les petites communes
- Des difficultés à maintenir les jeunes adultes sur le territoire

HABITAT

+ 21 % de logements

entre 1999 et 2012

- De bons indicateurs en matière de logement social : taux satisfaisant, faible pression, meilleure répartition...
- Un taux de logements inoccupés important dans certains quartiers de Laval

ECONOMIE

+ 47 % d'emplois depuis 1975

41% de l'emploi du département

- Une dynamique de création d'emplois particulièrement forte sur les communes limitrophes de Laval
- Des emplois plutôt qualifiés, une économie largement orientée vers les services
- Un riche tissu de TPE / PME et quelques grands établissements qui comptent





MOBILITÉS

Laval bientôt à 70 min de Paris en train

et à 24 min de Rennes et du Mans, 52 min d'Angers et à 95 min de Nantes

- Une position stratégique sur les réseaux routiers et ferrés de l'axe Paris-Le Mans-Rennes
- 70% des flux domicile-travail à destination de Laval
- Une offre en transports en commun qualitative mais peu utilisée (7% des déplacements)
- 3% seulement des déplacements réalisés à vélo



ENERGIE ET CADRE DE VIE

53% des résidences principales

construites avant 1975 (date des premières normes thermiques)

- Des potentiels d'énergies renouvelables peu exploités
- Un patrimoine naturel et bâti riche, des paysages mis en valeur : vallées de la Mayenne, de la Jouanne et du Vicoin, bocage...
- Des portes d'entrée en cœur d'agglomération peu qualitatives sur le plan paysager

**Et demain ?
Comment faire pour...**

- ... maintenir les ménages sur le territoire et attirer des familles avec enfants, notamment dans la ville-centre ?
- ... adapter l'offre en équipements, services et logements aux besoins ?
- ... maintenir la répartition de l'offre commerciale existante et encadrer les nouvelles implantations ?
- ... maintenir le bon niveau d'emplois ?
- ... accompagner les mutations de l'économie et valoriser les filières innovantes ?
- ... améliorer l'équilibre entre petits et grands établissements ?
- ... proposer une offre alternative à la voiture individuelle ?
- ... concilier préservation de la diversité naturelle et paysagère et développement urbain ?
- ... mettre en œuvre la transition énergétique ?



Décider ensemble de l'avenir de notre territoire

Construit sur trois ans, le PLUi est un projet qui doit engager la réflexion de l'ensemble des acteurs du territoire. Il prévoit ainsi des temps de rencontre permettant à tous de penser l'avenir de Laval Agglomération.

Quelles étapes ?



Comment participer ?

S'INFORMER

- Articles dans le magazine de Laval Agglo et dans les bulletins municipaux
- Espace de téléchargement sur le site Internet de Laval Agglo pour consulter les documents liés au projet
- Exposition évolutive et itinérante
- Lettres d'information

S'EXPRIMER

- Réunions publiques
- Registre d'expression
- Courriers adressés au Président de Laval Agglo

CONTACT

Laval Agglomération
Hôtel communautaire
1, place du Général Ferrié
CS 60809 - 53008 LAVAL Cedex

Tél : 02 43 49 46 72
Courriel : plui@agglo-laval.fr



© 2017 - Crédits photos : Kévin Rouchausse - Ville de Laval, DR, Clodia





PADD



Un projet de territoire durable à l'horizon 2030



ZOOM SUR

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui va définir les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire afin d'organiser le développement de Laval Agglomération pour les 15 prochaines années. Courant 2019, le PLUi définira et règlementera l'occupation des sols sur les 20 communes qui composent la Communauté de Laval Agglomération et déterminera les droits à construire de chaque parcelle, publique ou privée.

RETOUR SUR ...

Du diagnostic...

La première étape d'élaboration du PLUi a permis de dresser un état des lieux du territoire de Laval Agglomération. Que ce soit en matière de logement, de démographie, de commerces et services, d'équipements ou de mobilité. Le diagnostic a mis en lumière les grandes tendances du territoire ainsi que les défis à relever pour assurer son développement durable.

Pour découvrir cette « photographie du territoire » et tout savoir sur la première étape d'élaboration du PLUi : *Lettre d'Information N°1 – Avril 2017 sur le site www.agglo-laval.fr*

... au PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

En 2017, les élus et techniciens en charge du PLUi ont ouvert le chantier central du projet : l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Entre réponse aux besoins actuels et esquisse du futur souhaité, à la fois projet politique et vision d'avenir, le PADD fixe une stratégie de long terme et définit des objectifs précis qui auront des impacts durablement votre quotidien.

En adéquation avec les enjeux exposés dans le diagnostic, vos élus ont souhaité axer le PADD autour de 3 thématiques reflétant l'identité et les valeurs de Laval Agglomération :

- › Pour un territoire attractif et rayonnant
- › Pour un territoire solidaire et complémentaire
- › Pour un territoire au cadre de vie et au capital-nature valorisés

“ Le PLUi c’est d’abord mettre en cohérence le territoire tout en respectant les différences ”

En quoi le PLUi change-t-il la donne sur le territoire intercommunal ?

Le PLUi est différent des précédents projets portés par Laval Agglo, en ceci qu’il concerne chacune des communes. Ce socle stratégique donnera une véritable cohérence au territoire : nous aurons en 2019 un document unique sur le territoire, qui tiendra toutefois compte des particularités locales. Cela apportera plus de lisibilité pour les habitants, qui ne comprennent pas aujourd’hui qu’une règle s’applique à une commune et pas à sa voisine.

Pourriez-vous résumer le PADD en cours d’écriture en trois expressions ?

Pour moi ce serait « Cohérence – Attractivité – Cadre de Vie ». Dans le PADD, le développement économique est en quelque sorte une pierre angulaire du système territorial : sans développement, nous ne pouvons pas accueillir de nouvelles populations et construire de nouveaux équipements et infrastructures.

Quel message pour les habitants ?

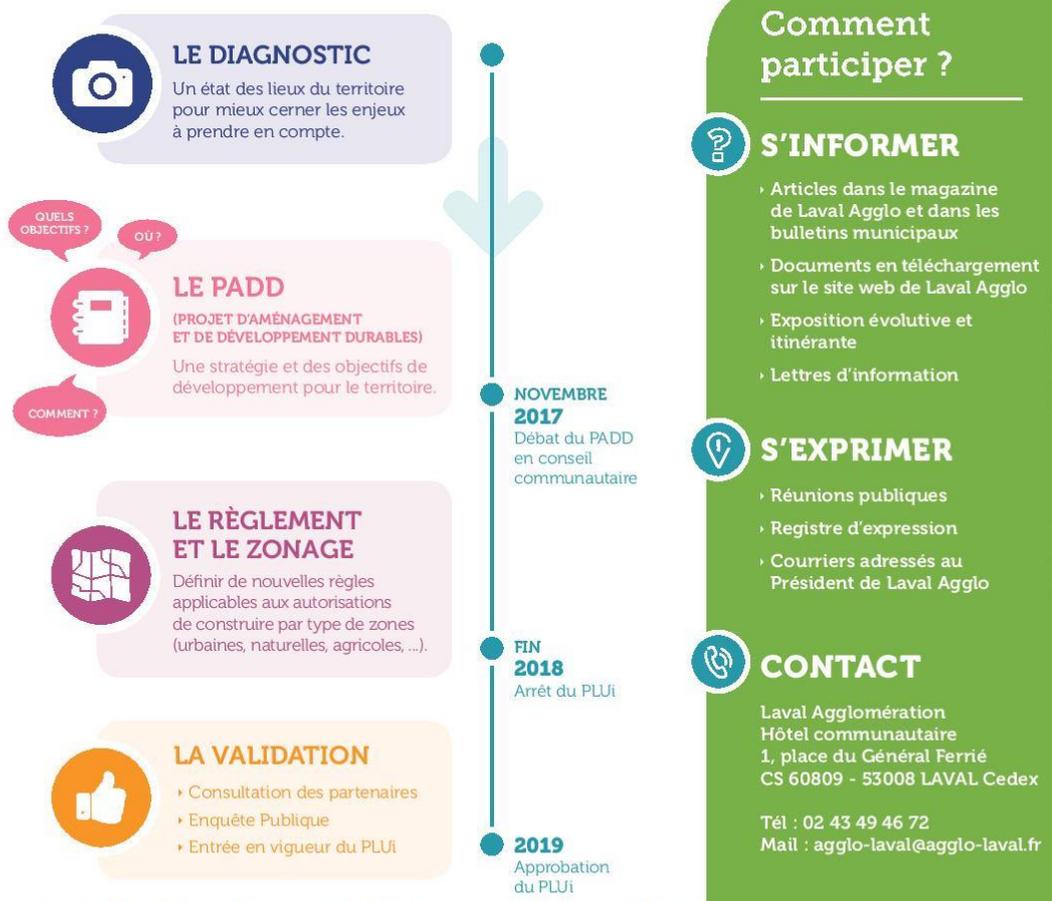
Je vous invite tous à considérer le document en cours d’écriture sous l’angle de la cohérence territoriale, dans toute sa diversité thématique. Aujourd’hui on habite dans une commune mais on vit dans un territoire : c’est cela que nous cherchons à organiser, au plus près des réalités de vie de nos concitoyens.



© DR Laval Agglomération

L’interview de M. Boisbouvier, Vice-président de Laval Agglomération et Maire de Louverné

Aujourd’hui le PADD...et demain ?



LE PADD Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Axe 1 : Pour un territoire attractif et rayonnant

DÉFI 1

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Optimisation, renouvellement et qualité seront au cœur des projets économiques, qui s'appuieront sur les sites et les équipements structurants tels que la zone d'activités de la Motte Babin à Louverné, la zone des Grands Prés à Changé, l'autoroute A81... Les activités touristiques se renforceront par la mise en valeur des atouts naturels de notre territoire, en veillant à développer le tourisme d'affaires et l'agriculture – notamment de proximité – participera au maintien des paysages bocagers qui font l'identité de Laval Agglomération.

DÉFI 2

UNE ACCESSIBILITÉ AMÉLIORÉE : UN ATOUT POUR LE TERRITOIRE

Au cœur d'un maillage stratégique, Laval Agglomération doit tirer parti des grandes infrastructures ferroviaires, routières mais aussi numériques pour améliorer et moderniser sa desserte. Alors que Paris-Laval se fait désormais en 1h10, 2022 devrait voir 100% des foyers et entreprises couverts en Très Haut Débit.

DÉFI 3

TENDRE VERS 110 000 HABITANTS À L'HORIZON 2030

Pour atteindre cet objectif, le territoire doit se montrer attractif par son offre d'emplois (60 000 emplois en 2030) mais aussi construire 680 logements par an sur la période. Il s'agira de même de proposer une offre commerciale de qualité et de renforcer services et équipements métropolitains dans un maillage urbain équilibré.



Axe 2 : Pour un territoire

DÉFI 1

RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENT POUR 110 000 HABITANTS

Étudiants, familles, seniors : la politique de Laval Agglomération en matière d'habitat visera la production de logements répondant aux besoins des ménages de taille et d'âge divers, pour permettre la réalisation d'un parcours résidentiel complet sur le territoire. Il s'agira en parallèle de mobiliser le parc existant pour lutter contre la vacance et limiter la consommation d'espace. Dans cette même logique de gestion économe de nos ressources, 360ha et 260ha seront dédiés respectivement à l'habitat et aux activités économiques.



Axe 3 : Pour un territoire au cadre de vie et au capital-nature valorisés



DÉFI 1

METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE, LES SITES D'EXCEPTION ET L'IDENTITÉ NATURELLE ET RURALE DU TERRITOIRE

Par des actions sur les entrées de ville ou la valorisation de la Mayenne, Laval Agglomération cherchera à maintenir sa qualité paysagère, notamment dans le cadre de la transition entre zones urbaines et rurales. Patrimoines d'exception ou du quotidien seront protégés et valorisés, pour préserver l'identité architecturale du territoire dans toute sa diversité.

DÉFI 2

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ PATRIMONIALE ET ORDINAIRE AU SEIN DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE, ET OFFRIR UN CADRE DE VIE VÉGÉTAL DE QUALITÉ

Dans les espaces naturels comme au cœur de la ville, la protection et la restauration de la Trame Verte et Bleue (continuité écologique, réservoir de biodiversité) permettra d'améliorer la ressource en eau, de protéger le bocage, de mettre en valeur l'espace public... tout en rendant la nature accessible aux habitants via des activités sportives et touristiques (chemins de randonnée, activités équestres...).

DÉFI 3

S'ENGAGER POUR UN CYCLE URBAIN DURABLE

L'organisation du territoire de demain prendra en compte les risques naturels et technologiques, les nuisances, le réchauffement climatique ainsi que les ressources disponibles pour engager un développement local durable, garant de la santé et de la sécurité des habitants.



solidaire et complémentaire

DÉFI 2

GARANTIR UNE MOBILITÉ PERFORMANTE, DURABLE ET ACCESSIBLE

Réfléchir à rendre les transports urbains lavallois plus attractifs vis-à-vis de la voiture, améliorer stationnement à proximité des gares, garantir une meilleure lisibilité et une plus grande accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Les transports en commun seront demain le socle du projet de mobilité durable de Laval Agglomération. Ils seront secondés par des actions volontaristes encourageant les modes doux (piéton, cycliste) et alternatifs (autopartage, covoiturage).

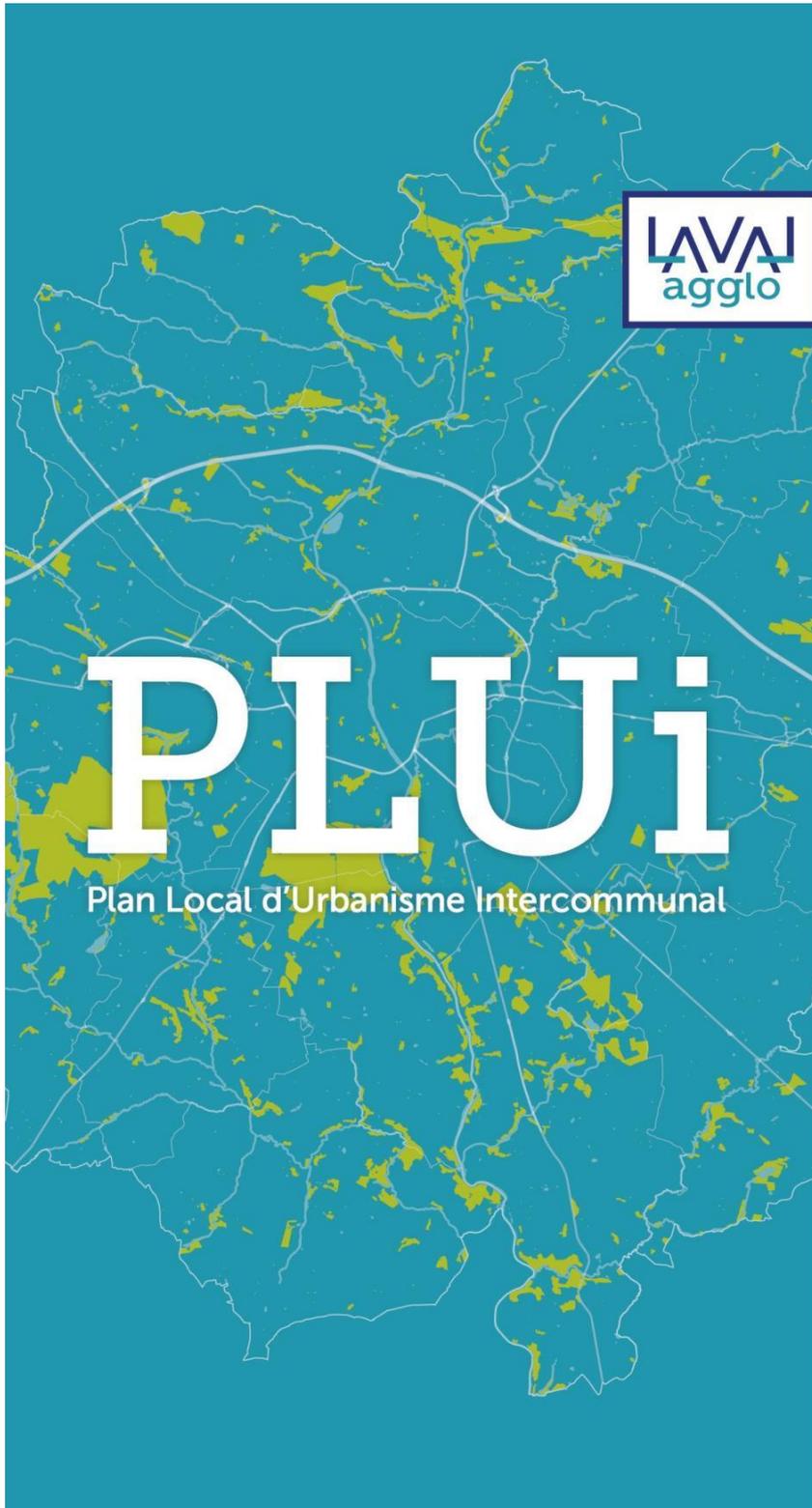
DÉFI 3

METTRE EN PLACE UN NOUVEAU MODÈLE DE COOPÉRATION TERRITORIALE

Pour assurer une organisation plus cohérente, l'urbanisation de demain sera pensée en fonction du développement des transports en commun, l'habitat se rapprochera des services et de l'emploi, au sein d'une armature territoriale hiérarchisée entre pôles structurants et villages. Les densités et formes urbaines seront à réinventer, pour limiter la consommation d'espace tout en valorisant le cadre de vie.

**ARTICLES REDIGES
POUR DIFFUSION
DANS LA PRESSE ET LES
BULLETINS**

DOSSIER DE PRESSE SUR LE LANCEMENT DU PLU*i*



AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Dossier de presse
- Lancement

I. Pourquoi un PLUi ?



Aujourd'hui, l'intercommunalité est devenue un territoire de vie à part entière : nous habitons dans une commune, nous travaillons dans une autre, nous organisons nos sorties et faisons nos courses dans une troisième. Face à ce constat, aux exigences incontournables du développement durable et aux évolutions législatives récentes, les élus souhaitent poursuivre la dynamique de réflexion entreprise avec l'élaboration du SCoT et du Projet de Territoire pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacement à l'échelle du territoire de Laval Agglomération.



Ainsi, par délibération en date du 23 novembre 2015, le Conseil communautaire de Laval Agglomération a acté le lancement de l'élaboration du Plan Local de l'Urbanisme intercommunal (PLUi). Il en a arrêté les modalités de collaboration avec les 20 communes membres, précisant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation.



II. Le PLUi Qu'est-ce que c'est ?

1. 1. *Un document réglementaire...*

Le PLUi est un document de planification à l'échelle intercommunale qui guidera l'aménagement et le développement du territoire pour les 15 ans à venir et se substituera aux documents existants (POS et PLU communaux). Il déterminera les droits à construire, pour chaque parcelle, et s'imposera à toute demande d'autorisation de construire (permis de construire...).

2. 2. *...Un projet solidaire*

Le PLUi a pour ambition de bâtir un projet d'ensemble, coordonné, cohérent et solidaire au sein duquel chacune des 20 communes de Laval Agglo s'inscrit, tout en préservant ses spécificités. Il permet d'avoir une véritable réflexion sur la démographie, l'habitat, l'économie, l'agriculture, le patrimoine et les paysages...

3. 3. *...Une démarche transversale impliquant pleinement les élus communaux*

Le PLUi touche à toutes les questions de notre vie quotidienne, que l'on soit résidant, actif, chef d'entreprise, agriculteur... Où vais-je pouvoir construire ? Où vont pouvoir s'installer les services et les activités économiques ? Quels seront les espaces naturels et les zones agricoles préservés?... Le PLUi apportera des réponses qui conditionneront notre manière de vivre sur le territoire dans les années à venir.

Loin de déposséder les maires de leurs prérogatives, le PLUi donne une dimension nouvelle à l'action des élus par la réflexion commune à une échelle large et par une meilleure intégration de l'urbanisme avec les politiques nationales de l'habitat et de gestion de l'espace. Les maires sont et resteront les porteurs des projets et des autorisations d'urbanisme, de la qualité de vie offerte à leurs habitants.

III. Trois ambitions fortes pour l'agglomération

Pour l'élaboration de son PLUi Laval agglomération poursuit des objectifs multiples qui peuvent être résumés en trois grandes ambitions :



UN TERRITOIRE ATTRACTIF : favoriser l'écosystème entrepreneurial et la prospective économique en s'appuyant notamment sur une optimisation de l'offre en matière d'accueil, sur l'enseignement supérieur et la recherche et les autres atouts que sont – entre autres – les savoir-faire et l'arrivée de la Ligne Grande Vitesse en 2017.



UN TERRITOIRE DURABLE : Le territoire de Laval Agglomération présente des atouts réels en matière environnementale. Ils doivent être le socle d'un développement harmonieux à travers l'affirmation de la qualité du cadre de vie propre au territoire. Cela se traduit également par la recherche d'une urbanisation raisonnée et responsable à travers, notamment, une politique ambitieuse en matière de déplacements et d'habitat compatible avec la pérennisation de l'activité agricole du territoire.



UN TERRITOIRE DE VIE : conforter l'équilibre du territoire, les solidarités et les proximités pour répondre aux besoins des habitants en matière d'équipements, de services... en vue de promouvoir l'attractivité résidentielle en faveur de l'accueil de nouveaux habitants



IV. Comment s'informer et s'exprimer ?

L'élaboration du PLUi a été engagée par notre agglomération en collaboration avec les 20 communes membres. Elle va se poursuivre avec vous : habitants, exploitants, associations, entreprises... pour que les futures règles d'utilisation des sols sur notre territoire soient partagées par le plus grand nombre

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal dessinera le futur cadre de notre vie quotidienne. Chacun d'entre nous est concerné par son élaboration et sera invité à s'exprimer sur le devenir de notre territoire.

- Un dossier d'information et des registres de concertation sont mis à disposition du public au siège de Laval Agglomération et dans chaque mairie des 20 communes du territoire, aux heures et jours habituels d'ouverture.
- Chacun a la possibilité d'écrire au Président de la communauté d'agglomération, pour faire part de ses observations, ses suggestions, à l'adresse suivante : Laval Agglomération - Hôtel communautaire - 1, place du Général Ferrié - CS 60809 - 53008 LAVAL Cedex ou par courriel : laval-agglo@agglo-laval.fr
- Un espace de téléchargement sera très prochainement disponible sur le site Internet pour consulter les documents liés au projet...
- Des réunions publiques seront organisées afin de restituer les orientations stratégiques.
- Une fois finalisé, le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal fera l'objet d'une enquête publique.

D'autre part, des articles, des lettres d'information et une exposition évolutive et itinérante vous permettront de vous informer au fur et à mesure de l'avancement des deux projets.



V. Une première rencontre pour lancer officiellement la démarche



Dans une logique de co-construction, l'élaboration du PLUi sera le fruit d'un travail collaboratif fort avec les communes du territoire et d'un dialogue renforcé par une large concertation menée avec les personnes publiques et les habitants de Laval Agglo.



Alors même que les premiers travaux du diagnostic ont débuté depuis près de deux mois, l'ensemble des élus du territoire a été convié à un séminaire de lancement pour partager et échanger sur les enjeux que revêt ce document stratégique de planification et de programmation. Ce grand rendez-vous initial visait également à présenter les premiers éléments d'études, entendre les attentes et appréhender la diversité des problématiques communales et communautaires auxquelles le PLUi devra répondre.



VI. Une équipe projet dédiée

Cette rencontre a été l'occasion de présenter à tous les élus présents, l'équipe projet dédiée au PLUi.



Au sein de la communauté d'Agglomération, Daniel Guérin est le vice-Président référent et Arnaud Clévédé est l'intermédiaire entre les élus et le groupement d'études qui accompagnera Laval Agglo tout au long de l'élaboration du PLUi.

Le groupement est composé de 5 entités chacune expertes dans un domaine de compétence :



CITADIA Conseil s'inscrit parmi les principales agences de conseil en urbanisme en France.

Forte de ses 19 années d'expérience sur des missions de composition urbaine, paysagère et environnementale, CITADIA, mandataire du groupement, dirige l'ensemble des études jusqu'à l'approbation du PLUi.



EVEN Conseil, filiale de Citadia Conseil, est spécialisée en évaluation et performance environnementale des projets urbains. Forte de nombreuses expériences en éco-conception, elle intervient en appui des donneurs d'ordres désireux de s'engager sur le chemin de l'excellence environnementale et du développement durable

EVEN est en charge de l'Etat Initial de l'Environnement et de l'Evaluation Environnementale du PLUi.



Agence de concertation et communication spécialisée en aménagement du territoire depuis 2003. **Aire Publique** anime la démarche de concertation et met en œuvre les actions de communication.



KARGO SUD, agence d'architecture spécialisée dans l'étude, la restauration et la mise en valeur du patrimoine bâti : inventaires et diagnostics du patrimoine, règlements patrimoniaux, accompagnement dans la réhabilitation et la mise en valeur de sites patrimoniaux remarquables mais aussi dans la mise en œuvre de schémas directeurs de signalétique patrimoniale.



Kargo Sud réalisera le volet patrimonial du PLUi.



LexCap, Cabinet d'avocats sera en charge du conseil et de l'assistance juridiques tout au long de l'élaboration du PLUi

VII. Les étapes clés

2016 **Le diagnostic**

Comprendre le territoire

Un état des lieux du territoire sous tous les angles – habitat, équipements, patrimoine, économie, déplacements, environnement... – afin de mettre en lumière les enjeux.

1^{er} semestre 2017 **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**
Une stratégie de développement pour les 15 ans à venir

Ce volet déclinera de manière concrète la politique retenue pour le développement futur du territoire, au travers d'orientations précises et de choix retenus par les élus de Laval Agglomération.

1^{er} trimestre 2018 **La traduction réglementaire**
La concrétisation du projet

Le règlement traduira les orientations du PADD en déterminant « où et comment construire ? ». Le texte sera complété par une carte, appelée « plan de zonage » qui

subdivise le territoire en différents secteurs aux règles spécifiques (zones urbaines, zones naturelles, zones agricoles...).

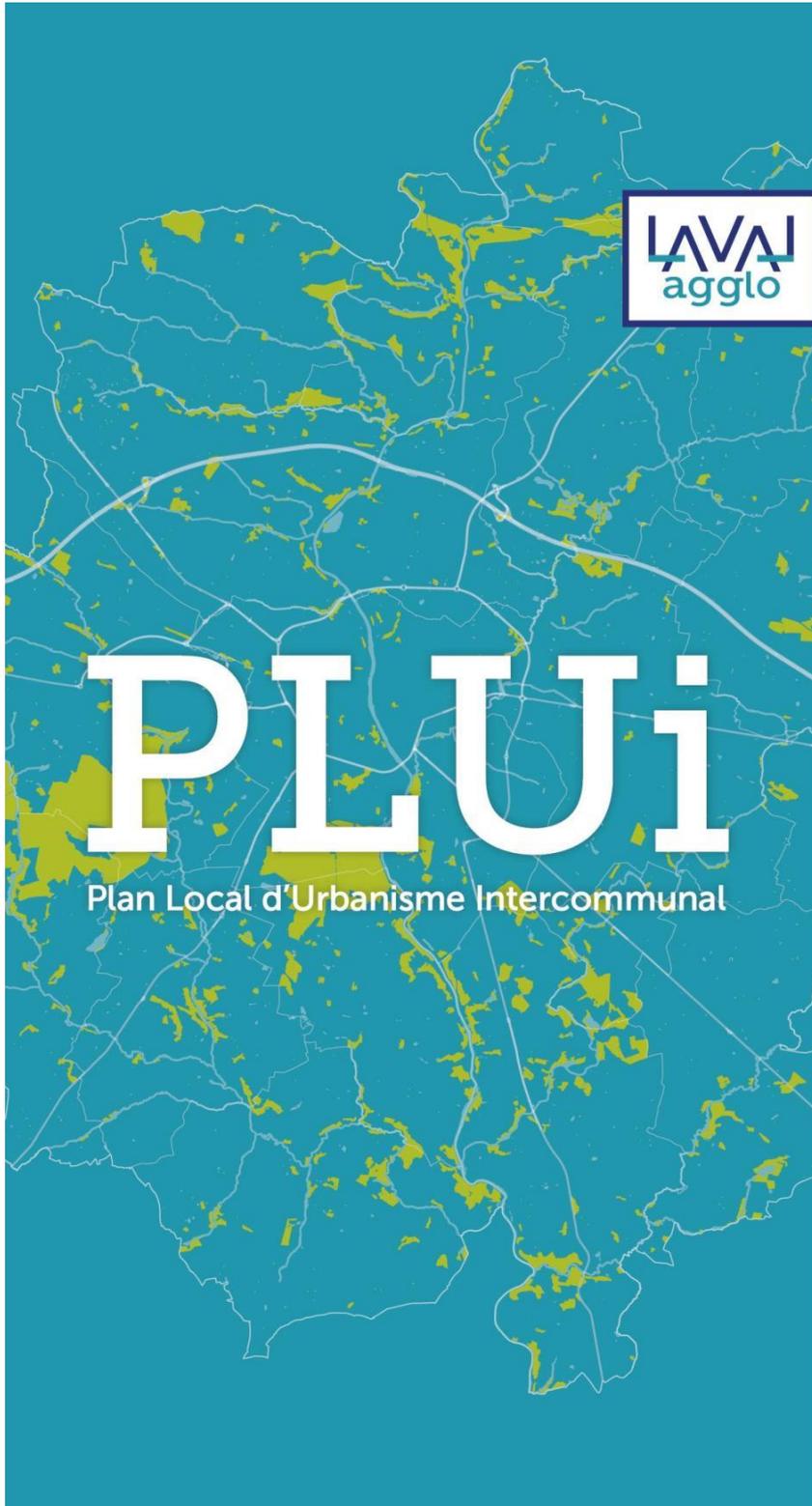
**Fin 2018 La validation**

Les Personnes Publiques Associées (État, Conseil Départemental, Conseil Régional, chambres consulaires...) et les citoyens auront une dernière fois l'occasion de donner leur avis lors de l'enquête publique. Ensuite, le conseil communautaire approuvera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises. C'est à partir de ce moment qu'il entrera en vigueur.





DIAGNOSTIC



AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Article
- Fin de phase
diagnostic

Aujourd'hui, l'intercommunalité est devenue un territoire de vie à part entière : nous habitons dans une commune, nous travaillons dans une autre, nous organisons nos sorties et faisons nos courses dans une troisième. Face à ce constat, aux exigences incontournables du développement durable et aux évolutions législatives récentes, Laval Agglomération a débuté en avril 2016 l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).



Le PLUi : Qu'est-ce que c'est ?

1. Un document réglementaire ..

Le PLUi est un document de planification à l'échelle intercommunale qui guidera l'aménagement et le développement du territoire pour les 15 ans à venir et se substituera aux documents existants (POS et PLU communaux). Il déterminera les droits à construire, pour chaque parcelle, et s'imposera à toute demande d'autorisation de construire (permis de construire...).

2. .. Un projet solidaire

Le PLUi a pour ambition de bâtir un projet d'ensemble, coordonné, cohérent et solidaire au sein duquel chacune des 20 communes de Laval Agglo s'inscrit, tout en préservant ses spécificités. Il permet d'avoir une véritable réflexion sur la démographie, l'habitat, l'économie, l'agriculture, le patrimoine et les paysages...

3. .. Une démarche transversale impliquant pleinement les élus communaux

Le PLUi touche à toutes les questions de notre vie quotidienne, que l'on soit résidant, actif, chef d'entreprise, agriculteur... Où vais-je pouvoir construire ? Où vont pouvoir s'installer les services et les activités économiques ? Quels seront les espaces naturels et les zones agricoles préservés?... Le PLUi apportera des réponses qui conditionneront notre manière de vivre sur le territoire dans les années à venir.

Du diagnostic au « PADD »

Le diagnostic, première étape du PLUi et véritable « photographie » du territoire arrive aujourd'hui à son terme. Il a permis d'analyser les atouts et contraintes de l'Agglomération sous tous les angles et mis en évidence les défis qu'elle devra relever ces prochaines années :

- Comment maintenir les ménages sur le territoire et attirer des familles avec enfants, notamment dans la ville-centre ?
- Comment adapter l'offre en équipements, services et logements aux besoins des habitants et aux ambitions démographiques ?
- Comment conforter l'armature commerciale existante et encadrer les nouvelles implantations ?
- Comment maintenir le bon niveau d'emplois ?
- Comment accompagner la tertiarisation de l'économie et valoriser les filières innovantes ?
- Comment améliorer l'équilibre entre TPE / PME et grands établissements ?



- Quelle offre alternative à la voiture individuelle proposer ?
- Comment concilier préservation de la diversité naturelle et paysagère et développement urbain ?
- Quel développement urbain au regard des risques naturels et de la gestion des ressources ?
- Comment mettre en œuvre la transition énergétique ?
- ...



Sur la base de ce travail les élus vont s'atteler dans les prochains mois à la construction du futur projet de territoire : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), deuxième étape du PLUi. Le PADD a pour objet d'apporter des réponses aux défis identifiés en définissant les grandes orientations d'aménagement que la Communauté d'Agglomération souhaite mettre en œuvre sur les 10 à 15 prochaines années. Il constitue le cadre général du développement du territoire à partir duquel seront définies les règles d'urbanisme qui s'imposeront à tous.



Comment s'informer et s'exprimer ?

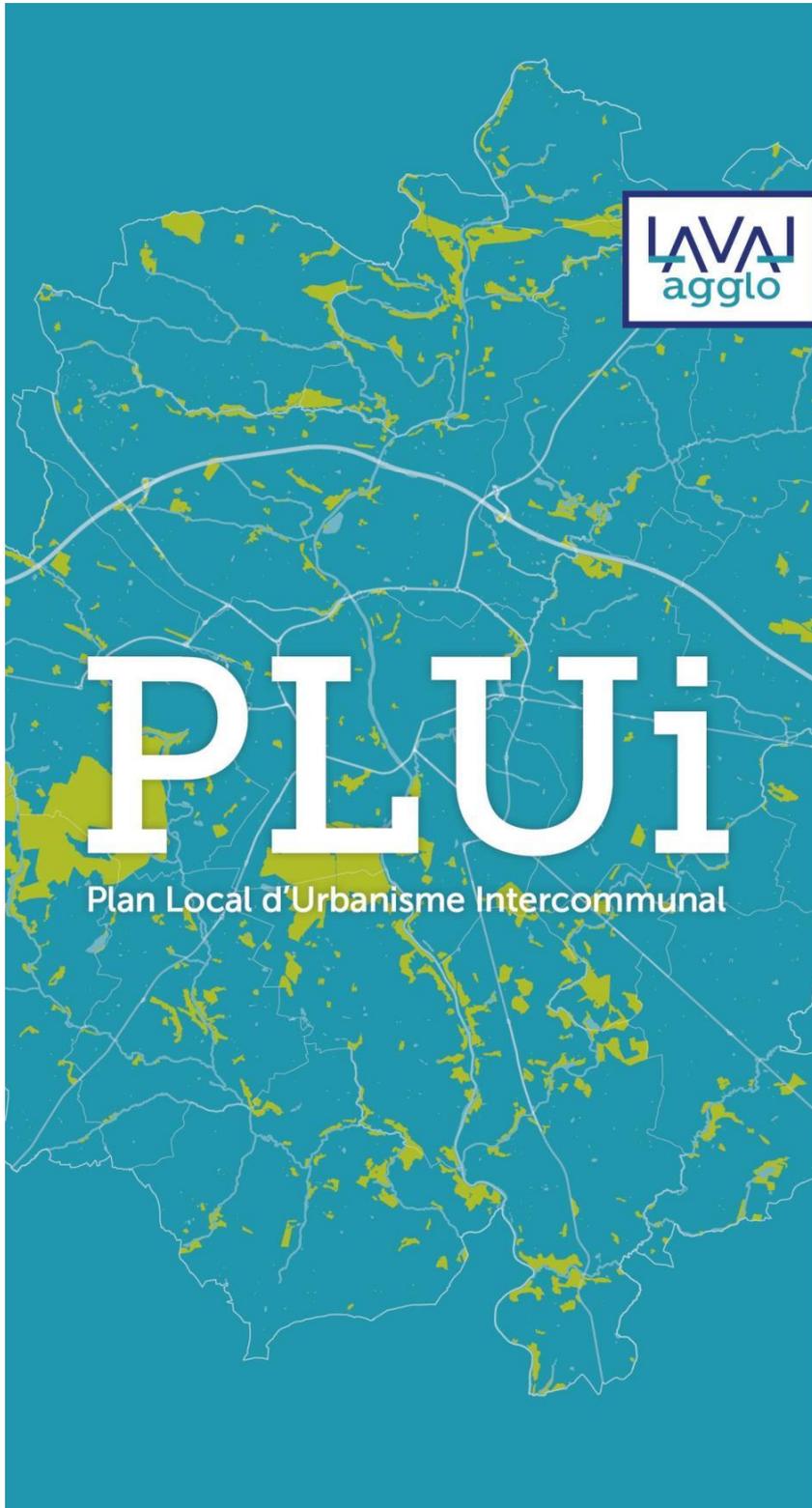
L'élaboration du PLUi a été engagée par notre agglomération en collaboration avec les 20 communes membres. Elle va se poursuivre avec vous : habitants, exploitants, associations, entreprises... pour que les futures règles d'utilisation des sols sur notre territoire soient partagées par le plus grand nombre.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal dessinera le futur cadre de notre vie quotidienne. Chacun d'entre nous est concerné par son élaboration et sera invité à s'exprimer sur le devenir de notre territoire.

- **Un dossier d'information et des registres de concertation** sont mis à disposition du public au siège de Laval Agglomération et dans chaque mairie des 20 communes du territoire, aux heures et jours habituels d'ouverture.
- Chacun a la possibilité d'**écrire au Président de la communauté d'agglomération**, pour faire part de ses observations, ses suggestions, à l'adresse suivante : Laval Agglomération - Hôtel communautaire - 1, place du Général Ferrié - CS 60809 - 53008 LAVAL Cedex ou par courriel : laval-agglo@agglo-laval.fr
- **Un espace de téléchargement** sera très prochainement disponible sur le site Internet pour consulter les documents liés au projet...
- **Des réunions publiques** seront organisées afin de restituer les orientations stratégiques.
- Une fois finalisé, le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal fera l'objet d'**une enquête publique**.



PADD



AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Article
- Projet
d'Aménagement
et de
Développement
Durables



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Laval Agglo dessine son futur: et si vous y participiez?



Depuis avril 2016, les élus et techniciens de Laval Agglo œuvrent pour dessiner le cadre d'un développement équilibré de notre territoire, à travers l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). A terme, ce document de planification guidera l'aménagement des 20 communes et se substituera aux documents existants dans chacune d'elle.

Après la réalisation du diagnostic territorial, les équipes s'engagent aujourd'hui dans une étape stratégique : la définition des grandes orientations d'avenir, qui se matérialisent dans la rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Retour sur le diagnostic

La première étape de l'élaboration du PLUi a permis de dresser un état des lieux du territoire de Laval Agglomération. Que ce soit en matière de logement, de démographie, de commerces et services, d'équipements ou de mobilité, le diagnostic a mis en lumière les grandes tendances du territoire.

Comment garder les ménages sur le territoire et attirer des familles avec enfants, notamment dans la ville-centre ? Comment maintenir le bon niveau d'emplois ? Comment proposer une offre alternative à la voiture individuelle, ou encore mettre en œuvre la transition énergétique ?

Autant de défis à relever pour assurer le développement durable de Laval Agglo, auxquels le Projet d'Aménagement et de Développement Durable apporte des solutions d'avenir.

Une stratégie et des objectifs pour notre territoire

Sur la base de ce travail, les élus se sont consacrés ces derniers mois à la construction du futur projet de territoire : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), deuxième étape du PLUi.

Entre réponse aux besoins actuels et esquisse du futur souhaité, le PADD définit les grandes orientations de développement de votre territoire à horizon 2030. Projet politique et vision d'avenir, ce document fixe une stratégie de long terme qui, en lien étroit avec l'identité et les valeurs de Laval Agglo, se construit autour de 3 enjeux :

- Pour un territoire attractif et rayonnant
- Pour un territoire solidaire et complémentaire
- Pour un territoire au cadre de vie et au capital-nature valorisés

Le PADD définit aussi des objectifs précis qui impacteront durablement votre quotidien : c'est pourquoi il est important de participer à son élaboration !



S'informer et participer à l'élaboration de notre territoire de demain



Portée par vos élus, l'élaboration du PLUi est une démarche de longue haleine qui se nourrit et s'enrichit de vos avis, réflexions, questions... Habitants, entreprises, associations, nous sommes tous concernés par ce document qui dessinera le cadre de notre vie quotidienne.

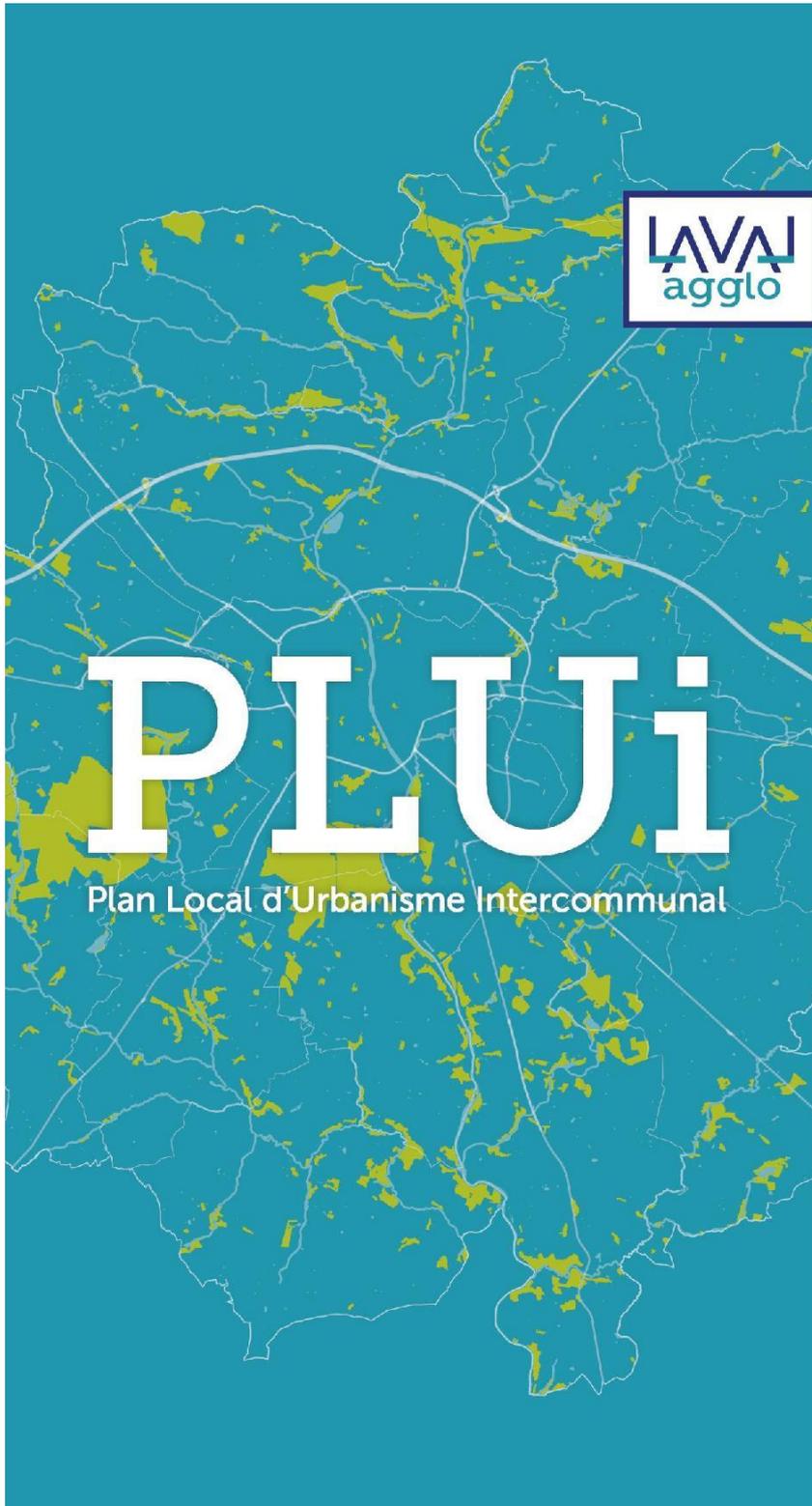


C'est pourquoi Laval Agglo vous invite à une série de 6 réunions publiques qui, du 23 mai au 13 juin prochain, vous permettront de découvrir et de vous exprimer sur ce projet d'avenir :



- 23 mai : Saint Germain le Fouilloux
- 29 mai : Laval
- 30 mai : L'Huisserie
- 6 juin : Louverné
- 12 juin : Argentré
- 13 juin : Parné sur Roc

Pas disponible à ces dates ? Pas de panique, des outils variés vous sont proposés pour vous informer et vous exprimer : registres de concertation au siège de la Communauté et en mairie, courriel dédié (laval-agglo@agglo-laval.fr), site web et bulletin communautaire... Et de nouvelles réunions publiques permettront à vos élus de venir à votre rencontre en 2018.



AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Communiqué
de presse
-Elaboration du
PLUi : une
étape charnière
franchie



Elaboration du PLUi :

une étape charnière franchie



Laval Agglomération – Février 2018

Initiée en 2016, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Laval Agglomération a récemment marqué une étape charnière dans son déroulement, avec un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables en conseil communautaire et la présentation de ce socle politique à la population. Le projet entre désormais dans sa phase réglementaire, qui vise à traduire les ambitions fixées pour notre territoire en règles applicables aux autorisations de construire à l'échelle de nos 20 communes.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, socle politique de notre PLUi

Suite à la réalisation du diagnostic territorial, qui a mis en lumière les atouts et besoins de nos 20 communes, les élus de Laval Agglomération ont formulé des orientations d'avenir et des objectifs chiffrés à travers le document central du PLUi : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

En adéquation avec les enjeux exprimés dans le diagnostic, le PADD se construit autour de 3 principales ambitions :

- Pour un territoire attractif et rayonnant : à travers le développement économique, l'accessibilité du territoire et la construction de logements, Laval Agglomération met tout en œuvre pour tendre vers 110 000 habitants à horizon 2030
- Pour un territoire solidaire et complémentaire : entre ville-centre et villages, notre développement se verra équilibré, répondant aux besoins en logements et déplacements de l'ensemble de la population
- Pour un territoire au cadre de vie et au capital-nature valorisé : l'accent sera mis sur les atouts naturels et patrimoniaux de notre territoire, plaçant la durabilité au cœur de nos projets d'aménagement

Les habitants au cœur du projet

Au cours de l'élaboration du PADD, les élus et techniciens de Laval Agglomération sont venus à la rencontre des habitants au travers un premier cycle de 6 réunions publiques territorialisées. Du 23 mai au 13 juin 2017, ces événements ont permis à chacun de prendre connaissance du projet de PADD tout en formulant ses questions et suggestions.

A Saint-Germain-le-Fouilloux, Laval ou Parné-sur-Roc, plus d'une centaine de participants a ainsi eu l'occasion de s'exprimer sur des sujets tels que l'habitat, le modèle urbain durable, le maintien de l'agriculture, le développement des services ou des infrastructures de transport, etc. Autant de sujets d'avenir qui sont d'ores et déjà au cœur des préoccupations quotidiennes de chacun.



Vers la traduction réglementaire du PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables a été débattu en Conseil Communautaire en novembre dernier. Comment mettre en œuvre ses ambitions et objectifs ? C'est tout l'enjeu de la phase réglementaire qui, à travers des outils techniques tels que les OAP (Opérations d'Aménagement et de Programmation), le règlement et le zonage, vient définir les nouvelles règles applicables aux autorisations de construire par type de zone.

A l'image de la précédente étape, la phase réglementaire donnera lieu à la tenue d'un nouveau cycle de 6 réunions publiques territorialisées, qui devrait se tenir au début du second semestre 2018. Une nouvelle occasion pour vous informer et échanger avec vos élus, à laquelle s'ajoutent toujours la parution d'articles et lettres d'information, ainsi que la mise en place de registres en mairie et d'une adresse mail pour vous exprimer : agglo-laval@agglo-laval.fr

Contacts

Laval Agglomération
Hôtel communautaire
1, place du Général Ferrié - CS 60809
53008 LAVAL Cedex

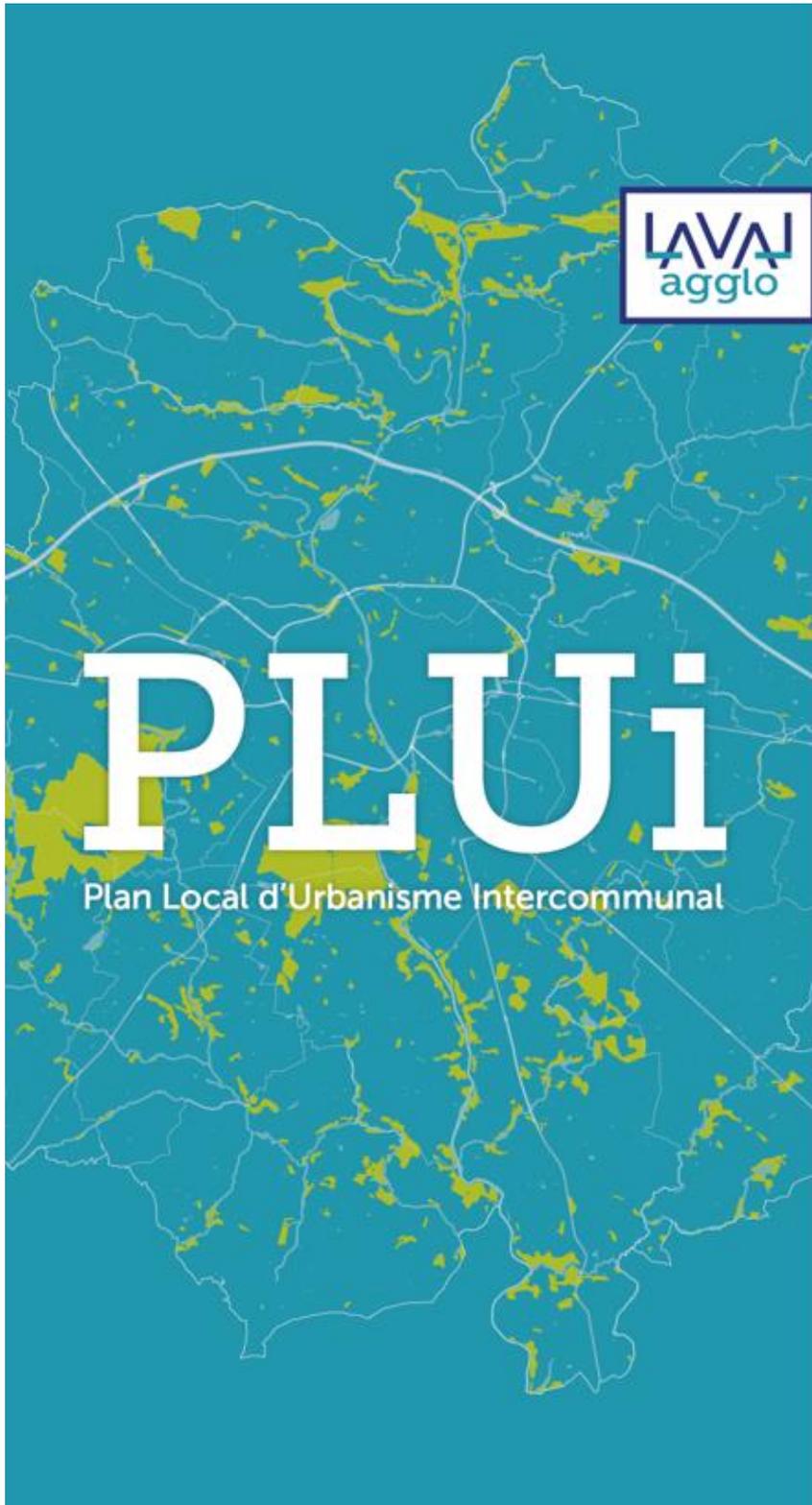
Tél : 02 43 49 46 72 Mail : agglo-laval@agglo-laval.fr

Urbanisme : M. Arnaud CLEVEDE

Communication : Mme Julie JACQUES



TRADUCTION REGLEMENTAIRE



AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

—
Communiqué
de presse
- Traduction
réglementaire

Suite à la validation du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** en Conseil de Territoire et à sa présentation à la population au printemps 2017, les communes de Laval Agglomération ont entamé la phase réglementaire du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). L'objectif de cette étape est de localiser les secteurs qui auront vocation à accueillir le développement futur du territoire (habitat, commerces, activités économiques, ...) mais aussi les espaces à préserver de l'urbanisation à l'échelle des 20 communes de Laval Agglomération.



II. Le PADD, socle politique du PLUi

En adéquation avec les enjeux exprimés dans le diagnostic, le PADD a permis de formuler des orientations d'avenir et des objectifs chiffrés construits autour de 3 principales ambitions pour un territoire :

- ◆ Attractif et rayonnant, à travers le développement économique, l'accessibilité du territoire et la construction de logements, Laval Agglomération met tout en œuvre pour tendre vers 110 000 habitants à horizon 2030
- ◆ Solidaire et complémentaire, entre ville-centre et villages, tendre vers un développement équilibré, répondant aux besoins en logements et déplacements de l'ensemble de la population
- ◆ Agréable à vivre, en préservant et valorisant les atouts naturels et patrimoniaux du territoire, plaçant la durabilité au cœur des projets d'aménagement

III. Vers la traduction réglementaire du PADD

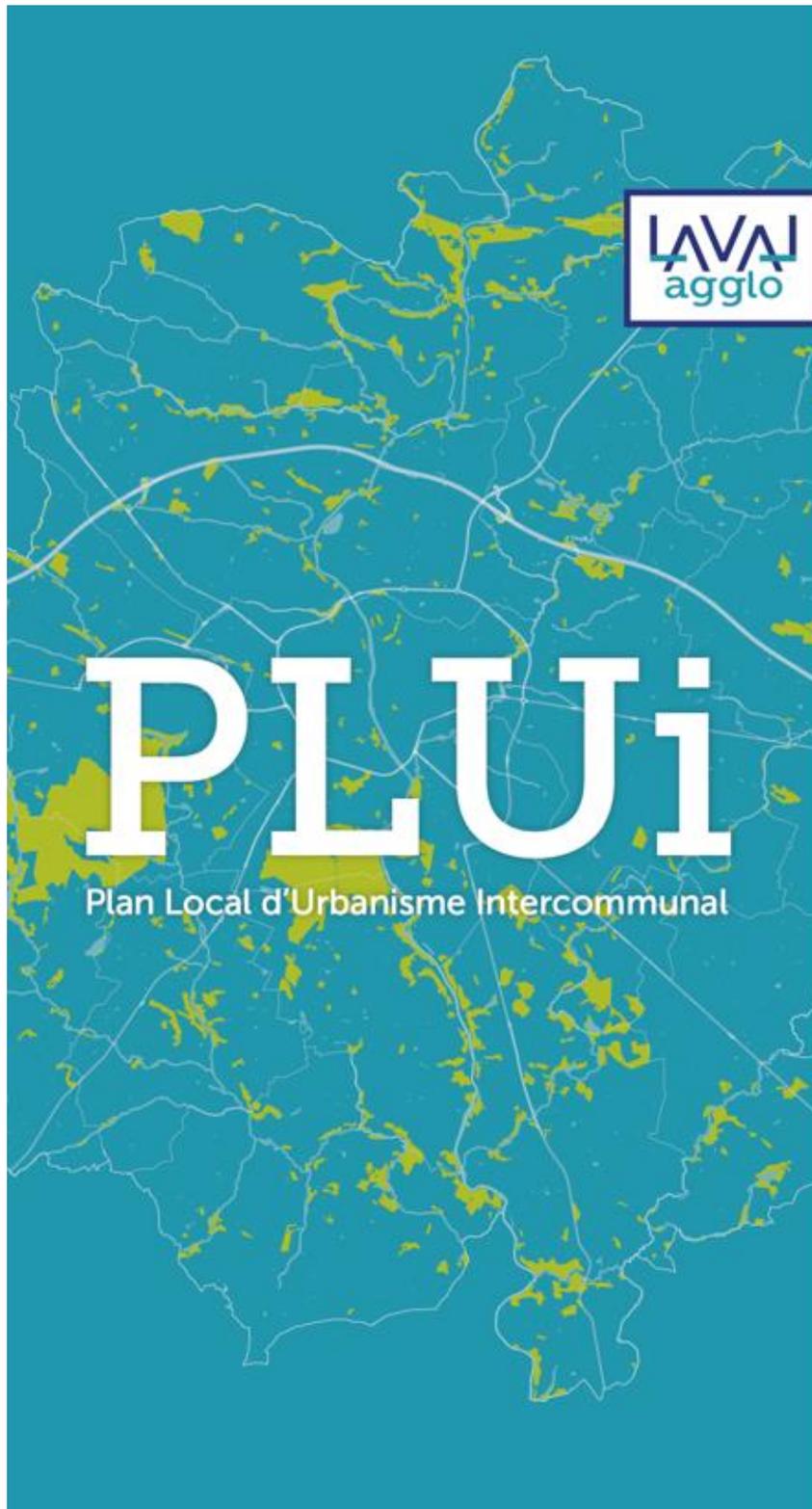
Comment mettre en œuvre ses ambitions et objectifs ? C'est tout l'enjeu de la phase réglementaire qui, à travers des outils techniques tels que les OAP (Opérations d'Aménagement et de Programmation), le règlement et le zonage, vient définir les nouvelles règles applicables aux autorisations de construire par type de zone (urbaine, à urbaniser, agricole, naturelle).

IV. Les habitants au cœur du projet

Tout comme lors de l'élaboration du PADD, les élus et techniciens de Laval Agglomération vont venir à la rencontre des habitants lors de 7 réunions publiques. Elles auront lieu :

- ◆ Le 10 octobre 2018 à Saint-Jean-sur-mayenne
- ◆ Le 11 octobre 2018 à Entrammes
- ◆ Le 15 octobre 2018 à Louverné
- ◆ Le 16 octobre 2018 à Louvigné
- ◆ Le 17 octobre 2018 à Montigné-le-Brillant
- ◆ Le 23 octobre 2018 à Laval

Une nouvelle occasion pour vous informer et échanger avec vos élus, à laquelle s'ajoutent toujours la parution d'articles et lettres d'information, ainsi que la mise en place de registres en mairie et d'une adresse mail pour vous exprimer : aval-agglo@agglo-laval.fr



AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Article
- Traduction
réglementaire

PLUi : du projet à la définition des règles d'urbanisme



Les 20 communes de la Laval Agglomération travaillent depuis plusieurs mois à la traduction réglementaire des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), document central du PLUi, présenté au printemps 2017.



CONCRETEMENT DE QUOI S'AGIT-IL ?

Il s'agit de localiser les secteurs qui auront vocation à accueillir le développement futur du territoire (habitat, commerces, activités économiques, ...) mais aussi les espaces à préserver de l'urbanisation. Pour cette étape cruciale, qui aboutira à la définition de nouvelles règles d'urbanisme, les élus ont à leur disposition 3 outils réglementaires.



Le zonage : OÙ CONSTRUIRE ?

Il divise le territoire intercommunal en zones et secteurs aux caractéristiques spécifiques dans lesquels l'occupation des sols est soumise à des réglementations différentes.

Le règlement : COMMENT CONSTRUIRE ?

Il définit les conditions applicables aux futures constructions (hauteur des bâtiments, alignement des façades par rapport à la rue, stationnement...) pour chacune des zones délimitées au plan de zonage.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) :

COMMENT CONSTRUIRE QUELLES INTENTIONS DE LA COLLECTIVITE SUR LES SITES DE PROJET ?

Organisant l'aménagement d'opérations d'ensemble, elles concernent des secteurs bâtis ou non, quel que soit leur statut : public ou privé.

DES REUNIONS DE PRESENTATION DE L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU PLUI

Des réunions publiques sont prévues, courant octobre :

- ◆ Le 10 octobre 2018 à Saint-Jean-sur-mayenne
- ◆ Le 11 octobre 2018 à Entrammes
- ◆ Le 15 octobre 2018 à Louverné
- ◆ Le 16 octobre 2018 à Louvigné
- ◆ Le 17 octobre 2018 à Montigné-le-Brillant
- ◆ Le 23 octobre 2018 à Lava

Ce seront les dernières avant l'enquête publique. En attendant l'approbation du PLUi, les documents d'urbanisme communaux restent en vigueur.

La concertation continue ... Un dossier et un registre de concertation destiné à recueillir vos remarques écrites sont disponibles dans chaque mairie ainsi qu'au siège de Laval Agglomération sur toute la durée de la procédure. Les observations peuvent aussi être transmises par courrier adressé à Monsieur le Président de Laval Agglomération ou par voie électronique : laval-agglo@agglo-laval.fr

Plus d'infos sur agglo-laval.fr

ARTICLES PARUS DANS LA PRESSE LOCALE ET LES BULLETINS

contact@us-changed.fr 02 43 53 90 72
www.us-changed.fr



CHANGÉ. Virades. Comme chaque année, le week-end des Virades a été une grande réussite. « L'ensemble des bénévoles, associations, écoles, se sont fortement mobilisés à l'occasion de cette nouvelle édition des Virades », explique Jean-Bernard Morel, adjoint au maire.

Changé. Atelier création tissage
Vendredi 6 octobre de 9h30 à 12h, création tissée participative. Atelier animé par l'artiste plasticienne Catherine Dubois-Baulain. Venez tondre, nouer, entremêler des fils bleus dans la médiathèque.

Changé. Exposition de photographies
Exposition de photographies réalisées par Sébastien Baron de l'Insolite Cie samedi 13 octobre à partir de 11h. Ces tirages évoquent son voyage, matière première pour la création d'un spectacle (voilier en mer, îles, teinture et tissage, musique, magie). Le photographe, qui est aussi auteur et interprète, évoquera les coulisses de ce projet.

Changé. Recueil des actes administratifs
Le recueil des actes administratifs, comportant les actes à caractère réglementaire pris par les autorités locales, à savoir les délibérations du conseil municipal, les arrêtés et décisions du maire intervenus au cours du 3^e trimestre 2018, est mis à la disposition du public au secrétariat de la mairie.

Changé. Le Jour de la Nuit
La 10^e édition de l'événement Le Jour de la Nuit, autour de l'astronomie et de la biodiversité, aura lieu samedi 13 octobre, de 20h à 22h à la salle des Charmilles. Deux animations seront proposées par Mayenne Nature Environnement et par l'observateur populaire de Laval, une balade biodiversité nocturne et une animation astronomie. Penser à se munir d'une lampe torche et à s'équiper de chaussures adaptées. Gratuit. Informations et renseignements disponibles au 02 43 53 20 82 ou sur www.changed53.fr

Changé. A la rencontre des élus
Les élus organisent samedi 13 octobre prochain à 10h30, une rencontre avec les riverains du centre-ville. Ce temps de rencontre sera l'occasion d'échanger sur les problématiques du quartier. Rendez-vous sur l'esplanade d'Elva.

Changé. Randonnée dimanche 7 octobre
L'US Changé randonnée pédestre organise une randonnée sur le circuit de la Morinière (9 km) au départ de Saint-Germain-le-Fouilloux dimanche 7 octobre. L'assemblée générale suivra à 17h à la salle des Nymphéas. Rendez-vous pour un départ en covoiturage à 13h30 place des Anciens combattants à Changé. Contact : 02 43 49 32 55.

Saint-Jean-sur-Mayenne. Réunion sur le PLUI
Une réunion publique dans le cadre du plan local d'urbanisme intercommunal se tiendra mercredi 10 octobre à 20h à la mairie.

Qui/No Courrier de la Mayenne

Centre d'activités sportives... Mille Pattes les 18 et 19 mai... dant plusieurs saisons.

CHANGÉ. Wall Street English



De gauche à droite : Yolande de Mascarel, manager du centre de Changé, Sarah Leray, chargée d'accueil, et Catherine Emery, directrice des centres de Changé et du Mans.

Happi... saire... à La... d'ap... ses... man... Dep... cout... Em... Lav... la... ron... ess... que... avo... d'a... un... de... sur

CHANGÉ. Un nouveau service

Le club de football de l'US Changé vient d'engager un nouveau contrat en service civique pour une durée de huit mois. Adrien Gribier, 22 ans, a rejoint le club mayennais. Après avoir validé une licence Staps Entraînement sportif à Angers, Adrien est parti pour un road-trip en Asie. « A mon retour, je souhaitais entrer sur le marché du travail. Le club de l'US Changé m'a proposé un service civique, l'occasion était belle pour moi. Avant ça, j'étais désireux d'encadrer une équipe de jeunes et d'avoir des responsabilités quant à l'éducation sportive », explique le footballeur. Ses tâches principales consistent essentiellement dans l'encadrement, la logistique et un peu d'administration. « Je suis à 80 % sur le terrain avec les jeunes U10 et U17. Responsable de la catégorie U10, je gère la logistique et je guide les parents référents sur les terrains le week-end », précise le jeune changéen. « Pour la catégorie U17, j'apprends aux côtés de Thomas Boret, titulaire du brevet de moniteur de football et joueur de l'équipe première du club », poursuit-il. Chaque séance doit ainsi être préparée. « J'élabor

SAINT-GERMAIN. Virades : des



Jeudi 4 octobre 2018 | LE COURRIER DE LA MAYENNE | 24



Elle chantera pendant l'in, dimanche.

CREDIT PHOTO: QUEST-FRANCE

de la journée, Pascal Foucault à l'événement et Marie-Hélène reposera ses chansons aux visiteurs.

en mairie au 82.

dans un commerce de vente d'articles de fêtes, Amandine Alix a décidé de franchir le pas. « Cela fait huit ans que je travaille dans le commerce lié à la fête. J'ai fait une formation à distance en tant que wedding planneuse (organisatrice de mariage). J'entame une nouvelle formation plus large pour l'organisation d'événements autres que les mariages. »

Anniversaire, baptême ou séminaires... « Je fixe un premier rendez-vous pour connaître la personne, ses besoins et ses envies. Selon son budget, je peux organiser la totalité de l'événement (salle, traiteur, animations...), ou seulement une partie. »

Le coût dépendra de la mission. « Je m'adapte à leur demande pour être au plus près de leur souhait afin



Amandine Alix, propose à ses clients de les accompagner pour l'organisation d'événements. CREDIT PHOTO: QUEST-FRANCE

que leur fête ou événement soit une réussite. » Le but ? Soulager les clients du stress de la recherche et de l'organisation.

Contact : Amandine Alix, 06 60 10 05 25, www.amandinealix-evenements.com

Les moins de 10 ans lors d'un atelier judo.

CREDIT PHOTO: QUEST-FRANCE

L'Entente sportive Bonchamp Judo a repris le chemin du tatami depuis le 4 septembre dernier. Après une belle année 2017-2018 cette nouvelle saison s'annonce prometteuse aux dires des responsables : « Les effectifs des moins de 10 ans sont en forte progression », explique Mathieu Offner, un des responsables du club.

Avant ses trente ans, le club proposera un grand week-end judo les 24 et 25 novembre en accueillant un district pré-poussin/poussin et une compétition départementale benjamin/junior.

Une activité connexe est proposée : « Le Taïso, qui est à l'origine une discipline de préparation au judo. Cette discipline intéresse un public plus large sans limite d'âge qui n'a pas forcément pratiqué du sport auparavant et qui recherche un loisir axé sur la culture et l'entretien physique. » Cette activité est présentée comme une alternative ludique aux nombreux sports de remise en forme avec du renforcement musculaire, abdos fessiers...

Le club étudie la possibilité d'ouvrir de nouveaux créneaux. Les inscriptions sont possibles toute l'année.

Informations : www.es-bonchamp.com/judo

Vendredi 12/10 oct - France

Tous les mardis matin. Maurice Chérel et l'amitié et habiter Bonchamp. 10 h à 12 h, salle de la salle A. Tarif : 10 € pour un certificat médical. 09 90 90 05.

football-club. Vendredi, les vétérans se déplaceront à 20 h à Saint-Ides. Samedi, plateau U9 à 18 h sur le terrain de Bourgon. Déplacement à Romagné à 13 h 13B recevront à 14 h à Romagné. Dimanche, l'équipe B se déplacera en challenge 35 et recevra Rannée-La Guer. Le conseil général à 15 h au stade de Saint-M'Hervé. 2 au dimanche. Centre de la Jaunaie, rue des

réservation : 06 18 95 00 88.

Changé

Le jour de la nuit

La ville de Changé participe à la 10^e édition du « Jour de la Nuit » avec pour thème « l'astronomie et la biodiversité nocturne ».

Renseignements : www.changé53.fr. Samedi 13 octobre, 20 h à 22 h, salle Les Charmilles. Gratuit. Contact : 02 43 53 20 82.

Entrammes

Randonnée pédestre

Sur le sentier des Gabelous. 5 ou 10 km. Rendez-vous au chemin du Roussoir, face au cimetière à 13 h 45. Retour à 17 h 30 salle des fêtes. Soirée châtaignes grillées. Contact Brigitte Bourdin et Marie-Hélène Foucault.

Dimanche 14 octobre, 13 h 15, parking du Moulin de la Roche. Gratuit. Contact : 02 43 66 19 33, http://www.interammes-entrammes.com

Babinière, axe Laval-Château-Gontier. Gratuit.

Le Genest-Saint-Isle

Maison des services au public

Permanence. Une conseillère vous présentera la MSAP du pays de Loiron : accompagnement aux démarches administratives et pour divers organismes sociaux (CAF, Pôle Emploi, etc.).

Mardi 16 octobre, 9 h à 12 h, mairie.

Louvigné

PLUI : du projet à la définition des règles d'urbanisme

Réunion publique. Organisateur : Laval agglomération. L'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal se poursuit et des réunions publiques sont organisées près de chez vous afin de vous présenter les informations principales des futures zones d'occupation des sols et répondre à vos questions.

Mardi 16 octobre, 19 h, salle des loisirs.

répondre à vos questions.

Mercredi 17 octobre, 18 h 30, salle du Verger.

Nuillé-sur-Vicoin

Salon d'automne 2018

Exposition. Les artistes amateurs de « L'Art du Vicoin » exposeront cette année à Nuillé sur le thème « Soûnes de vie », avec pour invitée d'honneur Mary Dervault, artiste mayennaise de la couleur. Huiles, acryliques, pastels, aquarelles, céramiques, sculptures et artisanat d'art feront la richesse de ce 23^e sa

Du vendredi 12 au jeudi 18 octobre, 14 h à 18 h 30, salle des fêtes. Gratuit. Contact : 02 43 69 00 04.

Saint-Berthevin

PLUI : du projet à la définition des règles d'urbanisme

Réunion publique. Organisateur : Laval agglomération. L'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal se poursuit et des réunions publiques sont

jazz festif et joyeux.

Samedi 20 octobre, 20 h, salle Coquelicot. Tarif : prix d'entrée au concert et repas 28 €. 10 € pour les enfants. Réservation : 06 20 83 90 82.

Repas de classe

Le bureau organisateur des classes 8 rappelle aux personnes concernées qui auraient oublié de s'inscrire, qu'elles peuvent encore le faire auprès de Jean-Paul Loiseau, 6, impasse Jacques-Cartier ; Nicole Desauvay, 8, rue Molière ou Daniel le Planchenault, 5, rue Molière à Saint-Berthevin.

Dimanche 4 novembre, centre de Rencontres, salle Primevère. Inscription avant le 15 octobre.

Saint-Pierre-la-Cour

Inscriptions pour le vide-grenier du dimanche 25 novembre

Organisé par l'Entente Tennis du Pays de Loiron. Réservé aux particuliers. Tarif : 3 € m/linéaire et 3 mètres maxi par personne. Carte d'identité obligatoire. Réservation

06/10 Carnet de la Mayenne

Louvigné. Soirée cyclotouriste louvignéenne

Samedi 20 octobre, à partir de 20 h, à la salle des Pleiades, soirée organisée par le club cyclotouriste louvignéenne, avec l'orchestre Aquarius. Le menu préparé par la maison Sauvage est composé d'un cocktail, d'une entrée, d'un plat, salade fromage, dessert, café. Coût : 26 €, boisson non comprise. Réservation : 06 80 82 44 54 ou 02 43 01 10 56. Mail : octiouverneen53@orange.fr ou à la salle Colette-Besson le dimanche matin.

Louvigné. Réunion publique sur le PLUI

Lundi 15 octobre, à 19h, une réunion publique sur le plan local d'urbanisme intercommunal est organisée à l'espace Renoir. Elle a pour objectif de vous tenir informés et de vous rendre compte de l'avancée de l'élaboration de ce document qui guidera l'aménagement du territoire intercommunal des quinze prochaines années.

Argentré. Ateliers sur l'alimentation

La bibliothèque organisera en octobre des animations autour de l'alimentation. Elle accueillera Caroline Weibel, diététicienne nutritionniste membre de l'association de promotion et d'éducation à la santé Du pain sur la planche. Elle sera présente à la bibliothèque vendredi 12 octobre à 20h30 pour animer une soirée-débat autour de l'alimentation pour les enfants petits et grands. Elle reviendra pour deux ateliers tout public mercredi 17 octobre à 15h et 16h pour explorer la notion de manger. Ces animations sont gratuites et ouvertes à tous.

Argentré. Heure du conte

Heure du conte samedi 6 octobre à 11h à la médiathèque.

Camille de La Nazareth M110

CHANGÉ. Un agent du service culturel s'en va

Judi 4 octobre, Kévin Deffay a été honoré par les élus pour son travail au sein de l'association des Ondines, puis à la mairie. L'agent était arrivé le 2 janvier 2007 comme chargé de communication au sein de l'association des Ondines. Après ces onze années aux Ondines, Kévin Deffay a choisi de se consacrer à son entreprise de graphiste indépendant et de la développer.

« Kévin a réalisé un travail de très grande qualité. Nous avons apprécié ses compétences, son professionnalisme et son sérieux. Il a réussi parfaitement sa première mission

à la mairie quand on lui a demandé d'intégrer la billetterie dans les finances d'une commune, souligne le maire Denis Mouchel. On retiendra aussi ses qualités graphiques dans la conception, la maquette et la mise en page de l'ouvrage sur les 25 ans des Ondines et sa participation à la conception du livre Changé, ses artistes et leurs œuvres ».

En guise de cadeau, Kévin Deffay dispose d'une invitation permanente pour assister aux spectacles des Ondines.



CHANGÉ. Football. Samedi 6 octobre, les jeunes de la catégorie U10 de FUS Changé football ont reçu leurs nouveaux maillots offerts par Audrey Quennesson, directrice de l'hypermarché Carrefour de Laval. Avant cette remise, un petit-déjeuner était organisé à partir de produits Carrefour Bio. L'idée était de sensibiliser les jeunes changéens à l'alimentation saine et équilibrée, surtout avant le sport.

Renseignements au 02 43 53 20 82 ou sur www.changé65.fr.

Changé. Exposition de photographies

Exposition de photographies réalisées par Sébastien Baron de l'Insolite Cie samedi 13 octobre à partir de 11h. Ces tirages évoquent son voyage, matière première pour la création d'un spectacle (voilier en mer, îles, teinture et tissage, musique, magie). Le photographe, qui est aussi auteur et interprète, évoquera les coulisses de ce projet.

Changé. Conférence sur le jeu de l'enfant

Mardi 16 octobre prochain aura lieu une conférence sur le jeu de l'enfant âgé de 0 à 6 ans. Présentée par Laura Paré, de l'association Parol'PdJ (Prévention et actions régionales des orthophonistes logopèdes des Pays-de-la-Loire), cette soirée se déroulera à l'Atelier des Arts vivants de 20h30 à 22h. Gratuit. Ouvert à tous. Inscriptions et renseignements au 06 84 34 16 69.

Changé. Recueil des actes administratifs

Le recueil des actes administratifs, comportant les actes à caractère réglementaire pris par les autorités locales, à savoir les délibérations du conseil municipal, les arrêtés et décisions du maire intervenus au cours du 3^e trimestre 2016, est mis à la disposition du public au secrétariat de la mairie.

Changé. A la rencontre des élus

Les élus organisent samedi 13 octobre prochain à 10h30, une rencontre avec les riverains du centre-ville. Ce temps de rencontre sera l'occasion d'échanger sur les problèmes du quartier. Rendez-vous sur l'esplanade d'Elva.

Changé. Soirée jeux en bois

La ludothèque propose une soirée jeux en bois surdimensionnés vendredi 19 octobre de 18h30 à 21h. Gratuit.

Louverné. Sortie des cyclos

Samedi 13 octobre à 13h30 et dimanche 14 octobre à 8h45, salle annexe Collette-Besson, sortie des cyclos. Circuit 72 km : Louverné, Montsûrs, Bré, Neau, Evron, La Grossille, Sainte-Suzanne, Saint-Léger, la Chapelle-Rainsoulin, Saint-Cénéry, La Chapelle-Ormezon, Evron.

Louverné. Réunion publique sur le PLUI

Lundi 15 octobre, à 19h, une réunion publique est organisée à l'espace Renoir pour présenter le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).

Louverné. Collecte de sang

Vendredi 19 octobre de 16h à 19h, à l'espace Renoir, collecte de sang.

Les animations « Jour de la nuit » organisées par la municipalité ont rassemblé une centaine de personnes dans la commune.

Les promeneurs du soir se sont retrouvés, salle Chamilles, autour de Jérôme Galard, directeur de l'observatoire populaire de Laval, et Olivier Duval, de Mayenne nature.

Le thème de la soirée était « Astronomie et la biodiversité ». Un planétarium gonflable était installé dans la salle et un télescope se trouvait à l'extérieur.

Les groupes se sont constitués

autour des amateurs. Avec Jérôme, les visiteurs nocturnes ont été invités à une balade dans l'espace et avec Olivier, les randonneurs de la nuit, munis de torches, sont partis détecter les voilteuses de la nuit.

En silence, les promeneurs ont déambulé autour du plan d'eau du Port, pour découvrir la faune et la flore, le but étant d'écouter et d'observer la nature.

La batbox d'Olivier Duval, un détecteur de sons, leur a permis d'appréhender que des chauvas-souris étaient dans les parages.

L'édition 2016 de la fête de la science était organisée à Laval Virtual Center pour le week-end. Le village des sciences accueille une vingtaine d'acteurs issus de l'enseignement supérieur, de collèges, des collectivités et du milieu associatif.

À travers des jeux et expériences, les visiteurs ont pu s'initier à différentes thématiques scientifiques comme l'hygiène des mains, les bases de l'informatique, les arts numériques, la réalité virtuelle, l'intégration de nouveaux moyens de transport...

Catherine, élève de 3^e au collège Jacques-Monod proposait une réflexion sur la culture sous-marine.

« L'océan, c'est 97 % d'eau. On a fait

des expériences en tentant de pousser des légumes dans sa salée. Ça ne marche pas. Alors, on a dessalinisé l'eau par filtration ou par évaporation mais le r n'est toujours pas concluant en utilisant l'aquaponie que nous avons eu un résultat positif » que-t-elle. « L'aquaponie à l'élevage de poissons et la culture de plantes. Les déjections de poissons sont alors transformées en matières assimilables par les plantes qui, à leur tour, purifient l'eau. Elle fait ses expérimentations avec ses camarades sur le temps de midi.

agenda de vos communes

annoncez gratuitement vos événements sur : www.infolocale.fr

Erbrée

Course à pied organisée par l'Udal, à la Haute-Vilaine et à Bourgon (10 km). Départ de la série à 13h15 du parking de la salle des fêtes, rue de Beausoleil ou 14h de la de l'Église à La Chapelle-Erbrée. Tarif : 3€.

Mardi 17 octobre, 14h, La Chapelle-

Port-Brillet

Conseil municipal Subvention des Tréteaux Trotteurs, encasement de chèques, marché de Noël : fixation du prix du mètre linéaire, création d'une règle photocopie, budget général : décision modificative n°5, délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement,

prime de fin d'année du personnel communal, questions diverses.

Mardi 16 octobre, 20h30, mairie, parc du Dr-Augeard.

Saint-Berthevin

Plan local d'urbanisme intercommunal Réunion publique. Organisateur : Laval agglomération. Présentation des travaux du PLUI.

Mercredi 17 octobre, 20h30, mairie.

Contact : 02 43 49 46 72.

Saint-Ouën-des-Toits

Maison des services au public Permanence. Une conseillère vous sentera la MSPAP du pays de Loit accompagnement aux démarches administratives et pour divers organismes sociaux (CAF, Pôle emploi, etc.).

Judi 18 octobre, 9h à 12h, mairie.

devenu ensuite Inergy. Dès son arrivée à Nullillé-sur-Vicoin, il s'implique dans la vie du village et est élu au conseil municipal en 1995 avec la liste conduite par Dominique Delaunay. Conseiller municipal, puis adjoint, il est élu maire pour le mandat 2008-2014. Il participera avec toute son énergie à la disposition des grands investissements de la commune. Une grande frustration néanmoins est exprimée en 2013, au moment de décider si oui ou non il repartait pour un quatrième mandat. « *Durant ce mandat à la tête de la commune, je n'ai pas pu faire ce que je voulais, uniquement à cause des conditions financières* », indiquera-t-il. Il aura tout de même mis la commune en mesure de pouvoir investir de façon raisonnable et d'avoir recours à l'emprunt. Les Nullilléens retiendront d'abord le souvenir d'un bon vivant, cultivé, épicurien toujours à la recherche de la meilleure table, du meilleur entourage pour y distiller son humour, ses bons mots, les contreparties dont il était un maître. Un homme chaleureux qui ne laissait personne indifférent et ne pratiquait surtout pas la langue de bois. Ses obsèques ont été célébrées lundi 22 mai en l'église de Nullillé-sur-Vicoin.

Michel Desprez s'est éteint à l'âge de 74 ans.

Une vingtaine de membres de l'association de quartier l'Aître au Royer ont assisté à l'assemblée générale annuelle. A cette occasion, le président Jean-Paul Laurin a dévoilé le calendrier : révision du code de la route le 7 juin, sortie bowling le 16 juin, pique-nique le 10 septembre... La trésorière Monique Romé a présenté un bilan positif, même si le président regrette l'absence de subventions de la part de la municipalité. Parmi les réflexions, le vide-maisons pourrait désormais être organisé tous les deux ans. Quant au renfort du conseil d'administration, il sera aussi reporté aux années futures.



Petite assemblée avant la fête des voisins.



Spectacle. Les jeunes de l'atelier théâtre 0/100 dirigé par Françoise Roguet ont séduit une centaine de spectateurs. Issue du livre d'Eric Dauzon largement retravaillé pour inclure de nouveaux personnages, la princesse était malade d'avoir croqué une mauvaise pomme. Heureusement, un jardinier exceptionnel a pu intervenir à temps avec une multitude de produits plus naturels les uns que les autres. Il a ainsi sauvé la princesse, qui, sans hésiter, a épousé son bienfaiteur. La chorale de l'association a pris la suite le temps de quelques morceaux choisis dans son répertoire. Enfin, cinq adolescents se sont bien amusés pour montrer le stress que peut engendrer la rentrée en 6^e.



Repas des aînés. 2 1 5 habitants de la commune âgés de 70 ans et plus ont été invités par la commune au repas des aînés. Cette année, c'est le thème de la mer qui a été retenu, mis en musique par le traiteur local M. Gaudret. Le décor des tables a lui été fabriqué par les enfants fréquentant Le château des mômes. Sur un air d'accordéon, les matelots de la municipalité ont eux assurés le service. 35 convives de plus de 65 ans ont reçu un petit cadeau. Danse ou cartes : le choix était là pour terminer cette après-midi en beauté.

EN BREF

Présentation du Plui mardi 30 mai
Mardi 30 mai, Laval Agglomération organise une réunion sur la mise en place du plan local d'urbanisme intercommunal (Plui) à 19h à l'espace du Maine. Cette réunion concerne les habitants de L'Huisserie, Nullillé-sur-Vicoin et Montigné-le-Brillant.

Etat-civil

Naissances : 25 avril à Laval, Mûriers ; 4 mai à Laval, Isalyne
Elle Glassier, 19 allée des Dolbois, 4 allée des Châtaigniers.

le directeur

de subventions. Bridor à Louverné, les transports Buffet, le groupe Ceva ont déjà obtenu des subventions. Nous avons encore 350 000 euros de subventions à l'étude.

Quels sont vos autres projets ?
Nous avons trois autres

deux nouvelles zones : celle de Riblay 3 à Entrammes et la Motte-Babin à Louverné.

tes ?
Avec la loi NOTRE, nous avons obtenu la compétence sur le commerce. Nous avons une personne, Guillaume Batho, pour les dossiers commerciaux. Nous allons lancer un dia-

taire en région parisienne. Ils ont déjà réservé des sillons auprès de la SNCF pour organiser du fret. Nous récupérerons l'ensemble de la plateforme Eiffage à la fin de l'année.

Propos recueillis par Quentin Lanvierge

Le jeu de société est en vente au prix de 25 euros.

Le comité Femmes et sciences 53 met en vente un jeu de société nommé "Inventrices/Inventeurs". Ce jeu de plateau permet de sensibiliser le public à l'égalité homme-femme et de proposer aux structures un outil pour jouer avec les représentations stéréotypées sur les métiers et les compétences des femmes et des hommes. Le principe : les joueurs sont amenés à dater des inventions, puis à choisir si à leur avis c'est un homme ou une femme qui les a créés. Ce jeu a été testé auprès du grand public et des scolaires. « *Devant l'enthousiasme des familles et des jeunes, le comité Femmes et sciences 53 a décidé de créer une version commercialisable pour la proposer au plus grand nombre* », révèle le comité.

Pratique. Jeu Inventrices / Inventeurs, de un à dix joueurs, à partir de 7 ans. Prix : 25 euros.

EN BREF

Le Bourgeois gentilhomme
L'atelier théâtre du lycée privé d'Avesnières présente Le Bourgeois gentilhomme mercredi 24 mai dans la salle de devoirs du lycée. Entrée : adultes : 5 €, moins de 12 ans : 3 €.

Soirées révisions
La bibliothèque Albert-Legendre ouvre ses portes aux lycéens et étudiants tous les mardis et jeudis (sauf le 25 mai) jusqu'à 20h pour des soirées révisions.

Réunion sur le Plui
Réunion publique sur le plan local d'urbanisme intercommunal lundi 29 mai, à 19h, à l'hôtel de Ville.

Ramassage des ordures
Pour le lundi 5 juin (Pentecôte), la collecte est décalée d'un jour toute la semaine, du mardi au samedi matin. Pour le jeudi 25 mai (Ascension), la collecte est décalée d'un jour, du vendredi au samedi matin uniquement.

Exposition Curieuses collections
Projet artistique et culturel des écoles catholiques de la Mayenne. Exposition réalisée par l'association ECLAT53 dans le cadre du projet "Curieux Inventaires". Jusqu'au 7 juin, entrée libre les 24, 31 et 3 juin, de 14h à 17h, à la maison paroissiale des Cordeliers, rue de Bretagne.

Boucles de la Mayenne : les conditions de circulation

Les Boucles de la Mayenne se dérouleront du 1er au 4 juin sur les routes du département. Le prologue et la dernière étape se dérouleront dans les rues de Laval. De nombreuses voies seront donc interdites à la circulation des automobiles et déviées pour permettre au spectacle cycliste de faire son œuvre.

Jeudi 1^{er} juin, prologue. La circulation sera interdite à tout véhicule, sauf riverains de 8h à 17h30, rue du Douanier-Rousseau. La circulation sera interdite à tout véhicule de 17h30 à 23h, rue du Douanier-Rousseau. La circulation sera interdite à tout véhicule sauf riverains de 12h à 23h, place de Héroclé.

A partir de 17h30, aucune voiture ne sera autorisée : rue des Éperons, de la place des 4-Docteurs-Bucquet vers la place de Héroclé ; rue Saint-Mathurin en totalité, sauf riverains ; rue du Marchis, dans le sens de l'Ancien-Évêché vers la rue Saint-Mathurin ; impasse des Fossés ; cour des Martyrs ; impasse du Cardinal-Suhard ; impasse de la Guinoisellerie ; rue de Nantes,



La priorité sera donnée aux champions cyclistes des Boucles de la Mayenne.

de la rue de Bretagne à la rue du Cardinal-Suhard ; impasse de Nantes ; rue du Haut-Rocher, du rond-point à la rue de Nantes ; allée du 19-Mars-1962 ; impasse Pierre-Aimé-Renous ; allée Louis-Vallée ; rue de la Dacterie, de la rue du Docteur Aubin à la rue du Ponceau ; impasse le Vivaing ; rue de Picardie, de la rue d'Alsace vers la rue du Ponceau ; rue Emmanuel-de-Martonne, de la rue des Chanoines vers la rue du Ponceau ; ruelle du Roc ; ruelle de la Vallée ; rue de Rotugette, de la rue de la Philippière à la rue d'Avesnières ; quai d'Avesnières, du

pont d'Avesnières à la place d'Avesnières ; impasse Jamet-Neveu ; rue de la Philippière, de la ruelle de la Philippière à la rue d'Avesnières.

Dimanche 4 juin, arrivée. La circulation sera momentanément interrompue entre 15h30 et 16h45 : rue du Bas-des-Bois, pont d'Avesnières, quai d'Avesnières, quai Albert-Goupil, quai Jehan-Fouquet et rue de Verdun. La circulation sera interdite aux usagers du samedi 3 juin, 19h au dimanche 4 juin 2017, 20h, rue Auguste-Beuneux. La circulation sera interdite dimanche

4 juin de 8h à 18h avenue Robert-Buron, de la rue Noémie-Hamard jusqu'à la place de la Gare. La circulation sera interdite aux usagers de 15h à la fin des Boucles de la Mayenne : quai Béatrix-de Gâvre, rue de la Paix, place Jean-Moulin, rue Paradis, rue du Mans, bd Félix-Grat, rue Bellesort, rue de la Senelle, rue de Paris, avenue Robert-Buron, rue Margenta, de la place de la Gare à la rue Solférino, rue Solférino, rue Prosper-Brou, rue de la Coiterie, quai de Bootz et d'une manière générale sur toutes les voies aboutissant sur le circuit.

le directeur

entre elles au-delà des frontières. Ils seront accompagnés par Bajka. Ce quintet de musiciens a parcouru la route des Balkans et chacun de leurs voyages s'est transformé en air de fête, en invitation à danser ou en une émouvante mélodie. Avec leur nouvel album intitulé *Latneiro*, ils invitent les spectateurs à ouvrir leurs portes pour accueillir de joyeux Bulgares, des mélodies manouches, ou une Tsigane d'Argentine.

Concours de pétanque mardi 6 juin

Mardi 6 juin, le club de la Bonne entente organise un concours de pétanque interclubs au complexe sportif. Ouvert à tous.

Présentation du Plui mardi 6 juin

Mardi 6 juin à 19h à l'espace Renoir, réunion d'information sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal.

Montflours

Concert-apéro dimanche 28 mai

Concert-apéro dimanche 28 mai à 11h sur le site du four à pain de Montflours. Variété et jazz avec l'ensemble de musiciens de Laval Aggio Orchestra.

Saint-Jean-sur-Mayenne

May'Eco Trail : inscriptions

Le May'Eco Trail se déroulera samedi 3 juin pour la première fois. Cette compétition s'adresse aux pratiquants de la course à pieds « nature ». Les organisateurs rappellent qu'il est possible de s'inscrire jusqu'au 27 mai sur le site mayecotrail.fr. Le jour de la course, le départ du 42 km sera donné à 13h30 à la salle de l'Aquarelle. Le 21 km partira à 16h, la course jeunes à 16h15, le 10 km à 17h15. A 20h, un repas composé de produits locaux et bio sera proposé. Tarif : 14 € adulte, 10 € enfant. Sur réservation avant le 15 mai: A 21h, soirée festive et gratuite.

Châlons-du-Maine

Le chiffre

20

C'est le nombre d'exposants présents dimanche 14 mai lors du vide-greniers, malgré la pluie de la matinée. Le retour du soleil et le flux continu d'acheteurs ont ensuite fait le bonheur des exposants. Le président du comité d'animation Richard Brunet était ravi et précise que le rendez-vous est pris pour 2018. Parmi les prochains rendez-vous à venir, il y aura le concours de pétanque samedi 26 août et la deuxième édition de la fête de l'automne dimanche 22 octobre.

Une belle saison pour le tennis de table



L'équipe engagée en D5, entourée des deux coaches.

Les équipes seniors du club de la deuxième phase de la saison. En effet, trois équipes sur les six comptées par le club accèdent en division

supérieure. A l'honneur, l'équipe fanion de pré-région monte en Régionale 3 pour la saison 2017/2018 avec des joueurs tous formés au club. Les autres équipes ont assuré leur maintien. Dimanche 21 mai se sont également déroulées les finales départementales par équipes à Evron. Deux équipes étaient engagées en D2 et D5. La première échoue en demi-finale et la seconde remporte le championnat de D5 avec une nette victoire 10 à 2 en finale contre Craon. « C'est une saison parfaite pour le club », se réjouit le président Bernard Travers. L'assemblée générale du club se tiendra vendredi 23 juin à 19h30 à la salle Hélène-Boucher. Plus d'infos sur Facebook : Louverné TT.

Saint-Germain-le-Fouilloux

Les anciens combattants se réunissent

L'association des Anciens combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc compte 400 adhérents, dont près de la moitié sont des veuves d'anciens combattants. La semaine passée, la section germinoise présidée par René Cordier a accueilli le président départemental Michel Le Campion pour l'assemblée générale annuelle. La cérémonie a débuté par le dépôt d'une gerbe au monument aux morts de la commune, suivi de la minute de silence en mémoire des victimes des

conflits. Le rôle de cette association est certes de participer à la vie patriotique, mais également d'apporter une aide à ses adhérents, notamment pour le maintien à domicile grâce aux crédits de l'office national des anciens combattants.

Avant l'assemblée générale, les participants se sont rendus au monument aux morts pour déposer une gerbe et respecter une minute de silence en mémoire des victimes des conflits.



secteur 5

par les enfants sur une semaine et de les convertir en énergie automobile économe. Durant le semaine du 29 mai au 2 juin, les trois lignes seront donc ouvertes à toutes personnes volontaires (enfants et adultes) afin qu'il y ait le plus de pas possibles et moins de CO2 rejeté. « L'idée est de montrer aux gens que le pédibus permet aux enfants de venir à l'école à pied en toute sécurité, tout en réduisant le nombre de voitures aux abords des écoles et ainsi de limiter les effets néfastes des véhicules sur l'écologie. De plus, grâce au pédibus, les enfants encadrés acquièrent un comportement responsable dans la rue. Cela renforce aussi le lien social dans les quartiers », explique la présidente. L'évolution des kilomètres parcourus sera affichée chaque jour sur le



Pour accompagner l'association, la municipalité a remis 100 gilets jaunes de sécurité aux organisateurs pour ses accompagnateurs bénévoles.

tableau d'information lumineux de la commune. Pour accompagner l'association, la municipalité a remis 100 gilets jaunes de sécurité aux organisateurs pour ses accompagnateurs bénévoles. La semaine se conclura le vendredi 2 juin avec une remise de diplôme à tous les participants ainsi qu'un petit cadeau surprise pour les

Repères

Horaires. Départ à 8h05, ligne bleue (rive gauche) : départ au stade Dalibard ; ligne rose (Rochefort) : départ au rond-point de Bel-Air ; ligne verte (la Jaffetière) : départ mail central du quartier de la Jaffetière. Les retours se feront à 16h30 devant la sortie des écoles publiques et privées après les temps d'activités périscolaires (Tap). Contact : Laurence Dessaigne au 06 82 23 84 98 ou petitspaschangéens@laposte.fr.



Prévention routière. L'association Eveil et Sports propose tout au long de l'année des activités sportives aux enfants âgés de 3 à 6 ans. Le dernier cycle était consacré aux engins roulants. Durant celui-ci, les enfants ont réalisés différents parcours à vélo, en trottinette ou en draineuse. Ainsi, l'association a proposé deux matinées de sensibilisation à la prévention routière. En partenariat avec le policier municipal, les enfants et leurs parents ont participé à des parcours dans la cour de l'école avant d'aller dans le centre-ville. Le policier municipal en a profité pour rappeler quelques règles comme le port du casque obligatoire pour les enfants jusqu'à 12 ans.

EN BREF

Heure du conte mercredi 31 mai

La médiathèque organise une nouvelle séance de l'Heure du conte mercredi 31 mai à 16h. Pour les enfants à partir de 4 ans. Gratuit. Tél. : 02 43 53 08 81.

Séances bébés-lecteurs mardi 30 mai

Le Relai d'assistantes maternelles et la médiathèque vous proposent deux séances bébés-lecteurs mardi 30 mai à 9h30 et à 10h30. Pour les enfants de 0 à 3 ans accompagnés. Inscriptions au Ram : 02 43 49 36 49.

Réunion autour du Plui lundi 29 mai

Lundi 29 mai, une réunion sur la mise en place du plan local d'urbanisme intercommunal (Plui) est organisée à 19h à l'hôtel de ville de Laval. Cette réunion concerne les habitants de Laval, Saint-Berthevin, Ronchamp-lès-Laval et Changé.

Séance découverte avec l'Aurore

L'US Changé Aurore organise une semaine découverte de ses activités proposées à partir de 16 ans. Elle se déroulera du 29 au 31 mai au complexe sportif des Sablons. Le programme : lundi 29 mai à 19h45, stretching et à 20h30, danse africaine ; mardi 30 mai à 19h45, zumba ; mercredi 31 mai à 19h30, renforcement musculaire cardio. Pour tous renseignements complémentaires, contactez le 06 76 37 12 90.

Découverte de la commune en bus jeudi 1er juin

Pour découvrir le territoire de Changé, la municipalité organise une visite en bus jeudi 1er juin à 20h. Du centre-ville, en passant par la campagne, les zones industrielles, artisanales, la technopole... chaque site sera commenté par les élus. Les nouveaux habitants ayant emménagé en 2016 ou 2017 seront prioritaires. Cependant, si des places sont disponibles, les Changéens désireux de participer à cette visite pourront également s'inscrire. Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée jusqu'au 20 mai, auprès de l'accueil de la mairie au 02 43 53 20 82. Une pochette d'accueil sera remise aux nouveaux Changéens inscrits à la visite. Gratuit. Départ à 20h, place des Combattants.

Exposition jusqu'au jeudi 4 juin

La Loge accueille une exposition visible en accès libre, rue Berthe-Marcou du mercredi au dimanche de 10h à 12h et de 14h à 18h jusqu'au 4 juin. Cette exposition s'intitule *Vers où cela nous M'ajme ?*. Chloé Bocquet expose des peintures, des gravures ainsi que des photographies autour de l'environnement, l'architecture, des façades de bâtiments. Mathias Greenhalgh se consacre à la photographie numérique et argentine autour de sujets et d'objets qui le passionnent : l'architecture et le paysage urbain. Entrée gratuite.

secteur 4

Laval Agglomération

Saint-Berthevin

BOUCLES DE LA MAYENNE
Passage dans votre ville :
le 2 juin
 St-Berthevin Caravane publicitaire à 9h40
 Coureurs à 11h40
 Changé, "les chênes secs" Caravane publicitaire à 10h04
 Coureurs à 12h04
 LE COURRIER DE LA MAYENNE partenaire des BOUCLES 53
 www.bouclesdelamayenne.fr

Les vacances d'été se préparent à l'Île aux mômes

Les vacances d'été se préparent à l'Île aux mômes. A l'occasion d'une troisième réunion, la directrice Vanessa Garnier et ses adjoints Lucie Brard et Rodrigue Rodap ont établi le planning des activités et des camps des mois de juillet et août sur le thème "Mission aventure". Parmi les temps forts, on retrouvera la soirée-spectacle des enfants vendredi 28 juillet au centre de rencontres, le banquet gaulois jeudi 31 août ou encore un apéritif viking jeudi 17 août.



Les animateurs et animatrices étaient rassemblés pour peaufiner le programme des vacances.

Les inscriptions se déroulent du mardi 30 mai au mercredi 7 juin aux horaires suivants : mardi 30 mai, jeudi 1^{er} juin, vendredi 2 juin et mardi 6 juin de 9h à 11h30 au pôle enfance jeunesse ; mercredi 31 mai et mercredi 7 juin de

13h30 à 18h30 et vendredi 2 juin de 16h30 à 17h15 à l'Île aux mômes. « Les inscriptions se font également sur l'es-

pace citoyen sur le site internet de la ville de Saint-Berthevin », ajoute Vanessa Garnier.

Une réunion de parents est prévue vendredi 23 juin de 20h à 21h30 à l'Île aux mômes.

10^e édition du Trail des Fous dimanche 28 mai

Le Trail des Fous fête ses dix ans dimanche 28 mai. Autour de la base de loisirs de Coupeau, trois parcours sont proposés aux adultes : 8, 18 et 28 km. Différentes courses ont également été imaginées pour les enfants avec différentes distances : 500 m, 1 km et 2 km. Le départ du 28 km sera donné à 9h, avec plus de 650 mètres de dénivelé positif en prévision. Pour célébrer cet anniversaire, les Gentils Organisateurs Fous ont décidé de faire passer les coureurs par tous les plus beaux spots qui ont marqué ces dix années : montée du calvaire, passages d'eau multiples, hors-pistes de leur invention, fou terrain, sauter-ruisseau... En parallèle, Orientation 53 proposera deux initiations à la course d'orientation.

Réunion autour du Plui lundi 29 mai

Lundi 29 mai, une réunion sur la mise en place du plan local d'urbanisme intercommunal (Plui) est organisée à 19h à l'hôtel de ville de Laval. Cette réunion concerne les habitants de Laval, Saint-Berthevin, Bonchamp-lès-Laval et Changé.

Une sortie au parc Astérix prévue en juillet



Une sortie au parc Astérix organisée mercredi 12 juillet en partenariat avec l'association familiale loisirs et culture et la Maison des jeunes. L'après-midi s'adresse aux jeunes âgés de 11 à 17 ans. « Ce correspond bien aux des jeunes », indique Jé Chazeau, directeur de la son des jeunes. Les inscriptions sont pris

d'Etat. Renseignements auprès de Marie-Thérèse Leresnier au 02 43 90 30 75.

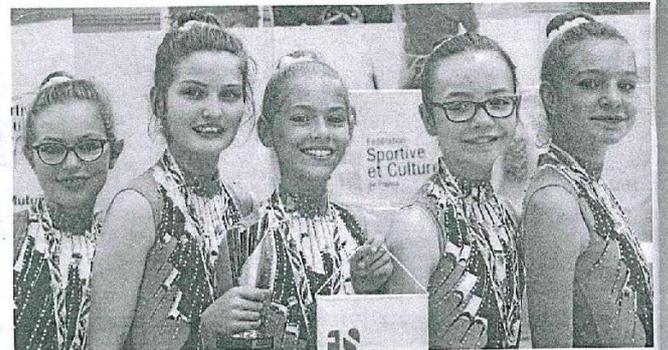
L'évolution de Laval Agglomération en débat

L'enseignement artistique devient communautaire - Il s'agit d'un nouveau transfert de compétences des communes vers l'agglomération : les enseignements artistiques seront désormais gérés au niveau de l'agglomération. La présentation du transfert a été faite aux élus par le directeur des affaires culturelles de la ville de Laval, en présence du directeur de l'école de musique et de danse Christophe Turcant. Cette école était jusque-là gérée par un syndicat intercommunal à vocation unique (Sivu) rassemblant six communes. Elle sera intégrée à l'ensemble des écoles de musique de l'agglomération, sans doute dès septembre prochain. La principale incidence pour les usagers bonchampois sera une baisse de tarifs pour la plupart, avec application du quotient familial. Michel Perrier (minorité Agir ensemble) s'est inquiété du surcoût pour la collectivité. Le maire Gwénaél Poisson a précisé qu'il sera pris en charge par Laval Agglomération. Le conseil a validé le transfert à l'unanimité mais une abstention.

Le plan local d'urbanisme intercommunal - Le volet "aménagement et développement durable" du plan local d'urbanisme intercommunal (Plui) a été présenté aux conseillers municipaux par le responsable du schéma de cohérence territoriale Laval-Loiron. Les objectifs à atteindre sont globalement partagés par l'ensemble des élus. Néanmoins, de nombreux débats ont eu lieu sur les manques, notamment la question du rééquilibrage des activités au profit de l'Est, actuellement plus délaissée, ou encore sur les objectifs en termes de formations supérieures. D'une manière générale, la question centrale a été celle du dynamisme de Laval Agglomération et de la possibilité d'y attirer de nouveaux habitants. Le conseil municipal a « pris acte » du projet.

L'hebdo qui **PARLE de VOUS**
 moi
 le Courrier

GRS. - A Saint-Denis-en-Val, dans le Loiret, l'ESB GRS a hissé treize gymnastes au niveau national. Il s'agissait du championnat de France (FSCF) de GRS pour les individuelles niveau 1 et les ensembles niveau 2. Le club revient avec un podium dans chaque catégorie. En individuelles A1 cadettes-juniors, Elodie Guillerme monte sur la 3^e et s'est également qualifiée pour le Festi Top au ruban. En ensemble J2, l'ensemble composé d'Emma Deslais, Charlyne Gasnier, Sélén L'Écoufflet, Jade Lenain et Zé Weilbel termine vice-champion de France en montant sur la 2^e marche du podium.



Préhistoire. Les deux classes de CE2 de Bono-Campo se sont rendues en Dordogne pendant une semaine pour leur classe préhistoire. Au programme « des visites comme les grottes de Rouffignac et de Lascaux, le village néolithique de Beynac », explique Cathy Dion, l'une des enseignantes. « Il y avait aussi des activités variées avec l'initiation à l'art pariétal, la taille du silex, l'allumage du feu, le tir au propulseur, la poterie, notamment ». Les élèves se sont également essayés aux fouilles.

CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL

UNES
ITION

PROXIMITÉ
OUPES
BREMENT,
VILLE, LES
IBUNES
ABILITÉ

onnels, voici

n enfant dans
ibliques de
quelques
hui contraints
ligés, soit
e l'école en
riture de

CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 SEPTEMBRE

Urbanisme et aménagements

PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Dans le cadre des discussions sur l'élaboration par Laval Agglomération d'un plan local d'urbanisme intercommunal, le conseil municipal de Laval a pris connaissance du nouveau projet de territoire. Le projet d'aménagement et de développement durable s'appuie sur 3 grands axes en matière d'aménagement et d'urbanisme :

- Pour un territoire attractif et rayonnant avec un renforcement de l'activité économique, une accessibilité améliorée et un objectif 110 000 habitants à l'horizon 2030 ;
- Pour un territoire solidaire et complémentaire afin de répondre aux besoins de l'ensemble de la population, de garantir une mobilité performante, durable et accessible ;
- Pour un territoire au cadre de vie et au capital nature valorisés à travers son patrimoine, ses sites d'exception et son identité naturelle, la préservation de la biodiversité.

Ce projet sera soumis à débat lors d'un prochain conseil communautaire de Laval Agglo.

Le but ? Faire participer un maximum de personnes. Nous sommes très satisfaits, poursuit-elle. Puisque l'événement a réuni pendant la semaine 458 participants, qui ont parcouru 410 km. En cumulant tous les pas réalisés, il serait donc possible d'aller jusqu'à Biscarosse. »

Ce défi a permis d'éviter le rejet de 65,6 kg de CO₂. Parents et enfants se sont bien mobilisés. À l'école publique, Corinne Chaudet, enseignante en CM1, a fait travailler ses élèves en mathématiques et en géographie, en leur faisant calculer les distances et la destination finale avec les kilomètres parcourus.



Le défi Pédibus a été un succès.

Le pédibus recherche toujours des bénévoles.

Contact au 06 62 23 64 98 ou par courriel à pedibuschangers@laposte.net



Les athlètes sont montés sur la première marche du podium.

Pour la première fois dans l'histoire du club, les sportives de l'Arc-en-ciel de Louvigné, un club de gymnastique rythmique et sportive (GRS), ont remporté le titre de championnes nationales FSOF (Fédération sportive et culturelle de France) de GRS.

Le week-end dernier, lors du championnat national à Saint-Denis-en-Val (Loiret), l'ensemble A2 composé de Maryline Allard, Maryline Callebotta, Pauline Elterbie, Marie Lomesle, Ga-

abrielle Tregan et Leïna Riaki, est en effet montée sur la première marche du podium, grâce à un enchaînement massues et ballons.

Elles s'illustreront lors de la fête de la section le samedi 1^{er} juillet, à Louvigné, avec toutes les gymnastes du club, autour d'un spectacle mêlant mouvements de compétition et de composition pour la fête sur le thème « La musique dans l'R ».



Les élèves de CM1-2 de Sainte-Marie, en compagnie d'Hervé Géroلامي et Jacqueline Noire.

Les 24 élèves de CM1-2 de Jacqueline Noire ont participé au concours À vos crayons, organisé par l'association Vieilles maisons françaises, sur le patrimoine. « C'est un concours national. Il s'agit pour les enfants de réaliser l'affiche d'une construction de leur environnement considérée comme représentative du patrimoine de leur région », explique Hervé Géroلامي, délégué de la Mayenne.

Dix classes mayennaises ont participé. « Mais c'est le plus abouti, ajoute-t-il. Ils ont la première place départementale. J'ai aimé leur façon de tra-

vailer en cinq groupes. » Les élèves ont choisi de s'intéresser à la chapelle Saint-Tréche. Leur dessin représentait la chapelle, les ex-voto et la statue de la Vierge état assorti d'un message : « On se dépêche, heu- reux vers la chapelle Saint-Tréche. » La chapelle Saint-Tréche, située sur un coteau dominant l'Ernée, aurait été construite à l'emplacement d'un monastère fondé au VII^e siècle. Hervé Géroلامي est venu annoncer aux élèves leur prix : un voyage d'une journée pour la découverte du château de Bourgon, à Montcourt, les visites du Mémorial et du château de Mayenne.

À l'agenda de vos communes

Annoncez gratuitement vos événements sur : www.infocale.fr

Argentré
Informations sur le futur plan local d'urbanisme intercommunal
Réunion publique Organisateur : Laval Agglomération. La compétence « plan local d'urbanisme » est maintenant exercée par Laval Agglomération. Le document final sera adopté en 2019. Nous en sommes au stade du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui sera présenté aux habitants d'Argentré, Louvigné et Soulgé-sur-Ouette.
Lundi 12 juin, 19 h, salle de la Vallée.

Bonchamp-les-Laval
État civil : naissance
Romane Huard.

Messe
Paroisse Saint-Melaine-en-Val-de-Jouanne. Messe anticipée du 1^{er} dimanche après la Pentecôte.
Samedi 10 juin, 18 h 30.

Le comité de la Mayenne et la section pétanque de l'ESS
Trophée départemental, un jeune + un adulte. Tous les finalistes jeunes se verront offrir une triplette de pétanque par la société Bat-démoussage et Gake-

coatings méditerranéens et toutes les coupes seront offertes par la société Bat-multiservices 53. L'après-midi, à 14 h 30, concours parallèle un jeune + un adulte, réservé aux licenciés FFPJF.
Dimanche 11 juin, 9 h 30, complexe sportif rue des Sports, Grailly.
Contact : 06 12 65 99 02, <http://www.es-bonchamp.com/petanque>

Changé
État civil : naissance
Klayna Madi Ahamed.

Entrammes
École de musique et de danse
Maurice-Ravel
L'école regroupe les communes d'Argentré, Bonchamp, Forcé, Entrammes, Louvigné, Perné. Cette fête de la musique, quelque peu « décalée », annoncera sereinement l'arrivée de l'été. Un programme pour tous : du classique aux musiques actuelles : orchestre juniors, harmonie, chorale, big band jazz, etc.
Samedi 10 juin, 16 h à 22 h, dernière Église, rue du Moulin-de-la-Roche, Grailly.

Messe
Célébration de la première des communes.
Dimanche 11 juin, 10 h 30, Église

paroissiale. Contact : 02 43 69 61 62, scouel@paroissestbenoit53.fr

L'Huisserie
Messe
Samedi 10 juin, 16 h 30, Église paroissiale. Contact : 02 43 69 61 62, scouel@paroissestbenoit53.fr

La Gravelle
Danse de salon en ligne
Mardi 13 juin, 14 h à 16 h 30, à la salle Mille-club, avec le Châlet des échanges de soirées. Gratuit. Contact : 02 43 98 09 22.

Launay-Villiers
Fête de la musique



Fête de la musique organisée par le comité des fêtes et la municipalité à partir de 15 h. Sept groupes, musiques

variées (chansons françaises et anglophones, musiques et chants bretons, siams, etc.), Restauration sur place.
Samedi 10 juin, terrain de football, Gratuit.

Le Bourgneuf-la-Forêt
Randonnée pédestre
Organisée par les Randonneurs des Landes mayennaises. Saopde randonnée fraîcheur de la saison à Erbrée (35). Environ 7 km de marche. Prévoir une tenue adaptée à la météo du soir. Colportage à 19 h 15, place de la Tannée. La Bourgneuf et 19 h au parking du vicus à Laval.
Mardi 13 juin, 19 h 45, parking salle des sports, Erbrée. Tarifs : 1 € gratuit pour les adhérents et licenciés FFPJF. Contact : 02 43 68 53 35, 06 85 17 91 22.

Louvigné
État civil : naissance
Swan Letarte.

Club-cyclotouriste louvernéen
Sortie cyclotouriste. Circuit 91 km : Louvigné, Argentré, Louvigné, Bazougers, Bergault, Hozette, Mesconnières, Saint-Charles-la-Forêt, vers Longue-tuya, Fromentière, vers Laval, Saint-Germain-de-L'homme, la Hélinière, la Mizière, la Chevalerie, le Genest, la

Lézère, la Blanchetière, Pamé-sur-Roc, Louvigné, Argentré.
Samedi 10 juin, 13 h 30, dimanche 11 juin, 8 h, salle annexe Colette-Besson.

Messe
Paroisse Saint-Melaine-en-Val-de-Jouanne : messe du premier dimanche après la Pentecôte.
Dimanche 11 juin, 10 h 30.

Louvigné
Informations sur le futur plan local d'urbanisme intercommunal
Réunion publique. Organisateur : Laval Agglomération. La compétence « plan local d'urbanisme » est maintenant exercée par Laval Agglomération. Le document final sera adopté en 2019. Nous en sommes au stade du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui sera présenté aux habitants d'Argentré, Louvigné et Soulgé-sur-Ouette.
Lundi 12 juin, 19 h, salle de la Vallée, Argentré.

Olivet
Secrétariat de mairie
En cas d'urgence, joindre les élus.
Lundi 12 juin, 9 h à 12 h, rue du Prieuré.

Saint-Berthevin
Culte protestant
Chaque dimanche, l'église, ouverte à tous, accueille, pour un temps plein de spontanéité, à la découverte de la foi. Dimanche 11 juin, 9 h 45, Église protestante évangélique, 4 bis, boulevard Louis-Armand. Contact : 06 08 00 28 90, eglise@stberthevin.com, www.eglise@stberthevin.com

Représentation atelier théâtre ados
Théâtre. Les 13/17 ans se produiront dans la pièce *Ma Famille*, de Carlos Liscano. Enseignement artistique et mise en espace de Bertrand Fournier.
Mardi 13 juin, 20 h, centre de France, Grailly. Contact : 02 43 69 37 85.

Soulgé-sur-Ouette
Informations sur le futur plan local d'urbanisme intercommunal
Réunion publique. Organisateur : Laval Agglo. La compétence PLU est maintenant exercée par Laval Agglo. Le document sera adopté en 2019. Nous en sommes au stade du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui sera présenté aux habitants d'Argentré, Louvigné, Soulgé-sur-Ouette.
Lundi 12 juin, 19 h, salle de la Vallée, Argentré, Grailly.

CADRE DE VIE

Aménagement rue de Laval, modification du stationnement

Cette rue est l'une des plus fréquentées de la commune, les comptages réalisés en 2012 ont donné les résultats suivants (voir encadré). La vitesse limitée à 50 km/h puis à 30 km/h lorsqu'on arrive dans le centre est parfois dépassée. Les élus ont proposé une rencontre avec les riverains le 1^{er} avril 2017 pour évoquer cette situation. Plus de 35 personnes étaient présentes. Des aménagements permettant de limiter la vitesse et donc d'améliorer la sécurité routière leur ont été présentés. La proposition de modifier le stationnement en le répartissant alternativement de part et d'autre de la voie a été retenue avec une mise en place provisoire sur une période d'essai de plusieurs semaines.

Le nombre de places de stationnement sera

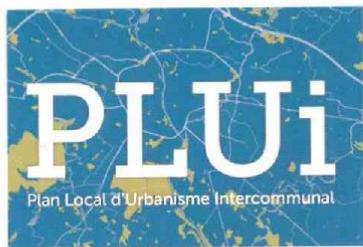
quasiment le même qu'actuellement. La circulation sera ainsi légèrement modifiée pendant cette période test permettant aux riverains qui manquaient de visibilité de sortir de chez eux en toute sécurité.



Résultat analyse trafic routier rue de Laval réalisé au niveau de la rue des Acacias > Date: du 5 au 11 janvier 2012	
Véhicules sortant vers Laval :	Véhicules entrant :
2045 véhicules/jour	1934 véhicules/jour
1869 < 50 km/h	1695 < 50 km/h
175 entre 50 et 70 km/h	237 entre 50 et 70 km/h
1 plus de 70 km/h	2 plus de 70 km/h

La vitesse est plutôt bien respectée. La majorité des excès de vitesse se produisent entre 7h30 et 9h30.

Réunions publiques



Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), Laval Agglomération, avec le concours des communes membres, organise plusieurs réunions publiques à l'attention de ses habitants. Ces réunions seront l'occasion de vous présenter les orientations et les objectifs en matière d'urbanisation.

Ces réunions publiques seront organisées par secteur, voici leurs dates :

- Mardi 23 mai 2017 à 19h00: Saint-Germain-le-Fouilloux (secteur 6) - Salle des Fêtes
- Lundi 29 mai 2017 à 19h00: Laval (secteur 1) - Hôtel de Ville
- **Mardi 30 mai 2017 à 19h00: L'Huisserie (secteur 3) - Espace du Maine**
Le secteur 3 comprend les communes de Nuillé-sur-Vicoin, Montigné-le-Brillant, Athuillé, l'Huisserie
- Mardi 6 juin 2017 à 19h00: Louvermé (secteur 5) - Espace Renoir
- Lundi 12 juin 2017 à 19h00: Argentré (secteur 4) - Salle La Vallée
- Mardi 13 juin 2017 à 19h00: Parné-sur-Roc (secteur 2) - Salle des Chardonnerets

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal représente un enjeu majeur de ce que sera le futur de notre territoire.

Conteneurs enterrés

Laval Agglomération poursuit le déploiement des points d'apport volontaire enterrés sur l'ensemble des 20 communes du territoire.

À L'Huisserie, les nouveaux quartiers tels que les lotissements du Bois et de la Perrine sont déjà équipés.

Le site près de la villa et du centre commercial sera disponible pour les habitants de l'Orée du Bois. Un autre point d'apport est prévu pour les habitants des secteurs les plus éloignés de ce quartier (à l'étude allée de la Peupleraie).

De même, un nouvel équipement sera installé pour les secteurs de Chantemerle et de Sainte-Croix. Il sera situé à hauteur de l'arrêt de bus à la sortie de ces quartiers vers la route de Laval (cf. photo).

Le lotissement de la Hamardière sera aussi équipé prochainement avec un équipement



Le site de Chantemerle accueillera un équipement de conteneurs enterrés

rue de la Hamardière.

Sur chaque site le même équipement : un conteneur pour le verre, un ou deux pour les produits recyclables (bac jaune) et un ou deux pour les ordures ménagères.

La mise en place des conteneurs enterrés permet d'optimiser la collecte des déchets en diminuant le nombre de circuits de collecte.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à vous connecter sur agglo-laval.fr

Intercommunalité

LAVAL AGGLO, en bref

Investir dans l'ancien avec le soutien de Laval Agglo

Les logements de centre-ville et de centre bourgs permettent une réelle qualité de vie, une proximité des services, des commerces, des écoles. La rénovation thermique des biens immobiliers vieillissants participe également aux économies d'énergie.

Qu'il s'agisse d'un projet d'acquisition avec travaux ou de travaux de performance thermique à réaliser dans votre logement, des aides financières (*) existent pour vous accompagner dans votre projet, et des conseils juridiques ou techniques gratuits peuvent vous être délivrés à la maison de l'habitat. **(*aides soumises à conditions : 02 43 91 19 91)**

Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur et vous souhaitez réaliser des travaux d'économie d'énergie?

Des aides financières existent
L'ANAH, l'Etat et Laval Agglomération peuvent participer au financement d'une partie de vos travaux, sous réserve, notamment de conditions de ressources et d'un gain énergétique minimum après travaux.

Vous souhaitez acheter un bien construit avant 1974 en zone agglomérée, à titre de résidence principale ? Des travaux de mises aux normes et de performance énergétique sont nécessaires ? Un dispositif pour soutenir l'accession dans l'ancien s'offre à vous jusqu'au 31 décembre 2017.



Laval Agglo s'engage à vous accompagner dans votre projet d'acquisition dans l'ancien sur les 20 communes du territoire, tant sur les volets techniques, juridiques que financiers (soumis notamment à conditions de ressources et à un gain énergétique minimum après travaux).

Pour les logements individuels : L'aide de Laval Agglomération s'élève à 10% du montant des travaux TTC d'amélioration de l'habitat dans la limite de 4 000€ de subvention- par logement. Une bonification complémentaire de 2 000- peut vous être accordée si votre acquisition concerne un logement vacant depuis plus de 2 ans.

LE TRÈS HAUT DÉBIT PARTOUT, POUR TOUS !

La collectivité a anticipé le Plan national Très Haut Débit (THD) et sera la première agglomération à être couverte à 100 % d'ici fin 2019.

Toutes les entreprises, les établissements publics et les particuliers pourront donc bientôt bénéficier du Très Haut Débit sur tout le territoire. La 1re étape avait été franchie en 2011 lors de la signature de la délégation de service public avec Orange pour le déploiement du réseau THD.

Objectif : faire de Laval Agglomération un territoire innovant, renforcer son attractivité et sa compétitivité.

Il s'agit de favoriser le développement économique mais aussi de supprimer la fracture numérique territoriale. Ainsi, dès janvier 2018, 80 % des logements de Laval et de l'agglomération seront raccordables et éligibles au Très Haut Débit. Fin 2019, tout le monde le sera, en ville comme en campagne !

2 réseaux, 2 services

Le réseau Très Haut Débit « Entreprise » est consacré aux sociétés. Il est opérationnel depuis juillet 2012 avec 10 opérateurs proposant des offres de services. Le réseau FTTH (« Fiber to the home ») ou fibre jusqu'à la maison) est destiné aux particuliers et aux TPE. Fin décembre 2016, 36 000 logements étaient éligibles à la fibre FTTH sur l'ensemble du territoire. Sur la zone DSP, (19 communes de Laval Agglo) 16 000 prises sont aujourd'hui raccordables et plus de 6 000 prises raccordées, ce qui représente le deuxième meilleur taux de pénétration commerciale en France. Sur la Zone AMII Ville de Laval, 20 000 prises sont raccordables avec un taux de pénétration commerciale de 25 % (identique à la moyenne nationale).

Le Plan Local d'Urbanisme Inter- communal (PLUi)

Quel visage aura l'agglomération de



demain ? C'est pour y répondre que le **Plan Local de l'Urbanisme intercommunal (PLUi) est en cours d'élaboration.** Ce document d'urbanisme définira les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire pour les 10 prochaines années. À partir de 2019, il réglementera l'occupation des sols sur les 20 communes et déterminera les droits à construire pour chaque parcelle, publique ou privée. Le PLUi permettra de bâtir un projet cohérent et solidaire avec une vraie réflexion sur la démographie, l'habitat, l'économie, l'agriculture, le patrimoine et les paysages. Il vise également à traduire les orientations du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) des Pays de Laval et de Loiron. Pour l'élaboration de son PLUi, Laval Agglomération poursuit trois grands objectifs : un territoire attractif favorisant l'écosystème entrepreneurial et le développement économique, un territoire durable privilégiant une urbanisation raisonnée et une politique ambitieuse en matière de déplacement et d'habitat, enfin un territoire de vie équilibré encourageant l'accueil de nouveaux habitants.

La première phase a été réalisée en 2016 avec l'établissement de deux documents : le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement, permettant de dresser un « état des lieux ». Ces travaux alimenteront la seconde étape du PLUi qu'est le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) élaboré en 2017.

Une enquête publique suivra, puis la validation du PLUi aura lieu en 2019.

Pirates des Caraïbes : la vengeance de Salazar Fantastique de Joachim Rønning, Espen Sandberg avec Johnny Depp, Javier Bardem. USA 2017, 2h08.	Jack Sparrow et ses compagnons se lancent dans la quête du Trident de Poséidon. Laval Cinéville : sam 18h25, 19h, 21h50; dim 10h35, 13h50, 20h20, 3D : sam 14h; dim 17h10.
Rodin Drame de Jacques Dollier avec Vincent Lindon, Iza Heggelin. France 2017, 1h09.	Paris, 1880, Rodin reçoit à 40 ans sa première commande de l'Etat : La Porte de L'Enfer. Laval Cinéville : sam 13h30, 16h10, 19h45, 21h30; dim 10h45, 13h30, 15h, 18h05, 20h35, 1h09.
Films toujours à l'affiche	Séances du 27 au 28 mai
Allen Covenant Action de Ridley Scott avec Michael Fassbender, Katherine Waterston. U.S.A., Grande-Bretagne 2017, 2h02, Int. -12 ans.	Laval Cinéville : sam 13h45, 16h30, 19h15, 22h; dim 14h15, 16h50, 19h15, 20h30.
Aurore Comédie de Blainine Lenoir avec Agnès Jaoui, Le Bourgneuf-la-Forêt. Le Trianon : sam 20h30.	
Baby boss Comédie de Tom Mowbray avec Alec Baldwin, Steve Buscemi. USA 2017, 1h40.	Laval Cinéville : sam 15h20; dim 11h10, 16h.
Born to be blue Biopic de Robert Budreau avec Ewan Hewke, Carmen Ejogo. Canada 2017, 1h37.	Laval Cinéville (VO) : dim 16h35.

Dayne Johnson USA, GB, France, Canada, Serbie 2017, 2h16.	Laval Cinéville : sam 16h45, 22h25; dim 13h40, 20h45.
Get out Thriller de Jordan Peele avec Daniel Kaluuya, Allison Williams. USA 2017, 1h44, Int. -12 ans.	Laval Cinéville : sam 13h30, 16h20, 19h, 21h40; dim 10h45, 13h30, 17h, 20h.
Le roi Arthur : la légende d'Excalibur Action de Guy Ritchie avec Charlie Hunnam, Aidan Turner, Ben Barnes, U.S.A., Australie, Grande-Bretagne 2017, 2h07.	Laval Cinéville : sam 13h45, 16h30, 19h, 21h35; dim 11h, 13h30, 15h50, 18h15, 20h40.
Les Gardiens de la Galaxie 2 Action de James Gunn (R) avec Chris Pratt, Zoe Saldana. USA 2017, 2h13.	Laval Cinéville : sam 13h40, 16h30, 19h20, 21h20; dim 14h15, 17h10, 20h.
Les schtroumpfs et le village perdu Comédie de Kelly Asbury avec Laëtitia Milot, Julia Roberts. USA 2017, 1h35.	Laval Cinéville : sam 14h; dim 11h20, 14h.
Valera, la légende du bout du monde Aventure de John Musker, Ron Clements. USA 2015, 1h43.	Laval Cinéville : sam 13h30; dim 10h45.

À l'agenda de vos communes

Annouez gratuitement vos événements sur :
www.infoocale.fr

Ahuillé
Conseil municipal
Transfert compétence artistique, droit de préemption urbain et acquisition foncière bâti et non bâti, décisions modificatives budgétaires et transfert de trésorerie eau/assainissement, subvention CAF, tarifs des services enfance/jeunesse, organisation des TAF, facturation élèves hors communs, modification de règlement intérieur, point travaux, projets journées citoyenne, portes ouvertes des artisans/commerçants, permanences élections législatives.
Mardi 30 mai, 20 h 30, mairie, 1, rue de l'Europe.

Bonchamp-lès-Laval
Messe
Paroisse Saint-Melaine-en-Val-de-Jouanne.
Samedi 27 mai, 16 h 30.

Messe
Paroisse Saint-Melaine-en-Val-de-Jouanne. Messe avec les enfants qui font leur première des communions.
Dimanche 28 mai, 10 h 30.

Changé
Etat civil : naissance
Elyna Guinary.

US Changé football
Mémento sportif. Samedi, à 11 h au

complexe des Sablons, les U13 A recevront La S.22/Sarthe FC avec pour objectif la 1^{re} place de leur groupe de Championnat Espoirs Régionaux U13. Samedi 27 mai. Contact : 02 43 56 05 33, uschange.football@wanadoo.fr, https://sites.google.com/site/uschangefootball53/



Renforcement musculaire cardio
Organisé par L'Aurore à partir de 16 ans. Tous renseignements sur le site. **Mardi 30 mai**, 19 h 30, complexe sportif les Sablons, salle au 1^{er} étage. Gratuit. Contact : 06 76 37 12 90, vgp53@orange.fr, http://aurore53.com

L'Huisserie
Etat civil : naissance
Julies Letray.

Messe
Samedi 27 mai, 18 h 30, église.
Contact : 02 43 69 61 62, accueil@

paroissebenedict53.fr, http://www.paroissebenedict53.fr

Élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)
Réunion publique. Organisateur : Laval agglomération. Première réunion publique dans le cadre de l'aménagement du territoire et de l'élaboration du PLUI de Laval agglomération pour le secteur Anillé, Montigné, Nullillé, L'Huisserie, Acéles Ille.
Mardi 30 mai, 19 h, espace du Maine.

Louvigné
Club-cyclotouriste louvigné
Sortie cyclotouriste. Circuit 89 km : Louvigné, Bonchamp, Fonoé, Entrammes, vers Nullillé-sur-Vivoin, Origné, Houssey, Saint-Sulpice, vers Bazouges, la Roche, Mirvault, Châteaueu-Gondier, Fromentières, Rulillé-Froid-Fonds, vers la Bignon, les Massonnières, la Remallion, Bazougers, Louvigné, Argentré, Louvigné.
Samedi 27 mai, 13 h 30, dimanche 28 mai, 8 h 15, salle annexe Colette-Besson.

Olivet
« Illustrations de l'Apocalypse »
Exposition. Vermissage en présence de l'artiste, Bernard Charbon.
Samedi 27 mai, 17 h, abbaye de Clairmont. Gratuit. Contact : 02 43 02 11 96, www.abbaye-de-clairmont.com

Parné-sur-Roc
Messe
Célébration de la première des communes.
Dimanche 28 mai, 10 h 30, église paroissiale. Contact : 02 43 89 61 62, accueil@paroissebenedict53.fr

Port-Brillet
Echanges couture
Réalisation d'un pochon en tissu. Apporter 2 rectangles de tissu aux dimensions 15x20cm et de la cordelette. Le Chalet peut fournir, prévenir.
Mardi 30 mai, 14 h à 17 h, au chalet des échanges de savoirs, 22, rue de Verdun. Gratuit. Contact : 02 43 98 09 22.

Saint-Berthevin
USSB football
Mémento sportif. Samedi à 8 h 30, terrain n° 1-2-3, tournoi du grand ouest U11-U13 avec 43 équipes réparties dans leur catégorie venant des départements voisins et de la Mayenne, restauration sur place tout au long de la journée ; à 16 h 30 n° 5 stade Bernard Couillines, U19 US Saint-Berthevin contre Couillines. Entrées gratuites.
Samedi 27 mai, stade Robert-Hubert.

Archimède en showcase
Rock. Archimède revient à Cultura pour un showcase suivi d'une séance de dédicace.
Samedi 27 mai, 14 h à 15 h, Cultura, 66, avenue de Paris. Gratuit. Contact :

02 43 91 45 40, cec@berthevin@cultura.fr, cultura.com

Culte protestant
Chaque dimanche, l'église, ouverte à tous, accueille, pour un temps pieux et spontané, à la découverte de la foi. **Dimanche 28 mai**, 9 h 45, église protestante évangélique, 4 bis, boulevard Louis-Armand. Contact : 06 08 00 26 90, eglise@laval@gmail.com, www.eglise@laval.fr

Heure musicale « orchestre junior et big-band »
Par les élèves de l'école municipale de musique, danse et théâtre.
Mardi 30 mai, 19 h 30, salle d'orchestre école La Forêt, rue de Vendée. Gratuit. Contact : 02 43 89 32 88.

Inscriptions à l'île aux Mômes pour les vacances d'été
Thème des activités « Mission Aventure ». Nombreuses animations pour les 3/13 ans, des sorties à la journée, des temps forts, des ateliers en partenariat avec le Centre d'initiation Nature et l'association G La Brique. Horaires des inscriptions et programme détaillé sur www.saint-berthevin.fr.
Du mardi 30 mai au mercredi 7 juin, Pôle enfance jeunesse. Contact : 02 43 89 32 88

Plan local d'urbanisme intercommunal
Réunion publique. Organisateur : La-

val agglomération. À destination des administrés des villes de Bonchamp, Changé, Laval et Saint-Berthevin. **Lundi 29 mai**, 19 h, hôtel de ville, Laval.

Soulgé-sur-Ouette
FFKDA - Nghia Long Arts Martiaux



Coupe de France 2017 ENFANTS
Destination Paris : coupe de France arts martiaux vietnamiens. Camille, Julie et Mathis défendent les couleurs de Soulgé-sur-Ouette ce week-end dans diverses épreuves des arts martiaux traditionnels vietnamiens (Viet Vo Dao), telles que le combat, l'enchaînement individuel à mains nues et l'enchaînement individuel au bâton ou éventail. **Samedi 27 mai**, hall Carpentier, 81, boulevard Massena, Paris. Gratuit. Contact : 06 85 30 23 32, nghialong53@gmail.com

Arche 3

Le nouveau logo Loisirs Animations Bonchamp.
et des enfants. Animations Loisirs Bonchamp accompagnera et animera les Bonchampois tout au long de l'année.

Argentré
Les enfants ont enchanté la fête de l'école



La fête des écoles publiques s'est déroulée dimanche, sur le terrain à proximité du complexe scolaire. Toutes les classes ont entrepris de mettre en scène les travaux suivis tout au long de l'année scolaire. Pour les plus grands, sur les thèmes « Afrique » et « acrosport » et pour les plus petits sur le thème « émotions ».

urs vendredi soir
ont gistré une hausse de la fréquentation. « Le marché en ville sera l'occasion d'initier les consommateurs avec le site de commande en ligne par le biais d'une démonstration », confie Jean-Bernard Brière. Une tombola sera également organisée par les producteurs.
Vendredi 16 juin, marché entre 17 h 30 et 20 h, dans le centre-bourg en face des Angenaises.

Mercredi 14 juin, 20 h 30, mairie, 2, rue Abbé-Angot.

Montjean
Projet d'implantation d'une antenne Free Mobile
Réunion publique. Organisateur : Ville de Montjean.
Lundi 19 juin, 20 h, espace Montjeannois, route de Courbeveille.

Parné-sur-Roc
Plan local d'urbanisme intercommunal sect2 Entrammes-Forcé-Parné
Réunion publique. Organisateur : Laval agglomération.
Mardi 13 juin, 19 h, salle des Chardonnerets.

Port-Brillet

22, rue de Verdun. Gratuit. Contact : 02 43 98 09 22.

Randonnée pédestre
Au bois de L'Huisserie (7 km). Départ du chalet des échanges de savoirs, co-voiturage possible.
Mercredi 14 juin, 13 h 45 à 17 h, au Chalet des échanges de savoirs, 22, rue de Verdun. Gratuit. Contact : 06 75 30 33 17.

Atelier repas estival
Venez préparer le repas et le partager en toute convivialité. Au menu : salade fraîcheur (quinoa, radis, surimi), clafoutis salé de légumes accompagné de salade, mi-filan mi-gâteau à la noix de coco.
Mardi 20 juin, 9 h 45 à 14 h, au Chalet des échanges de

Saint-Berthevin
Etat civil : décès
Germaine Garry, 90 ans.

Etat civil : naissance
Manon Garnier ; Thiméo Ragoïn ; Slem Saafi.

Randonnée pédestre
Randonnée de 19 km à Saint-Pierre-Orthe organisée par l'association familiale loisirs et culture. Départ à 9 h 45, place de l'Église. Prévoir pique-nique. Responsables : L. Martineau 06 38 89 21 54, F. Defreine 07 70 74 81 31, R. Mahéault 06 47 74 58, J-P Baron 06 72 16 15 05.
Mercredi 14 juin, 8 h 30, parking des portes de Coupeau.

500 bâtiments répertoriés sur l'agglomération lavalloise Quelle destinée pour les bâtisses agricoles inoccupées ?

Dans le cadre du futur plan local intercommunal de l'urbanisme, Laval Agglomération a répertorié 500 bâtisses agricoles inoccupées. Pour éviter les friches, certaines pourraient devenir des logements. Néanmoins, la précaution est de mise.

Au gré des balades en campagne autour de Laval, il n'est pas rare de croiser de jolies longères abandonnées. Que faire de ces bâtiments délaissés avec la disparition des exploitations agricoles ? Dans le cadre du futur plan local de l'urbanisme intercommunal (PLUi), Laval Agglomération planche sur la question. Un nouvel avenir pourrait leur être trouvé : servir à nouveau de local d'habitation. « L'idée est de préserver le patrimoine. Ce serait dommage de laisser à l'état de ruine des habitations qui pourraient être occupées », indique Daniel Guérin, élu en charge d'élaborer le PLUi. Problème, la réhabilitation de

ces anciens logements est impossible aujourd'hui depuis le passage de la loi Alur. « Tout aménagement de bâtiment habitable situé en zone agricole est interdit. Nous avons aujourd'hui des dossiers de réhabilitation en attente, auxquels nous ne pouvons pas répondre favorablement », souligne Arnaud Clévedé, chargé de projet à Laval Agglomération. Pourtant le potentiel est là pour le territoire, amené à gagner 10 000 habitants d'ici 2030. « Tous les gens ne voudront pas aller en lotissement », estime Daniel Guérin. Et pour les propriétaires, « la valeur du terrain serait multipliée s'il passait en zone constructible ».

« On marche sur un fil »



A Parné-sur-Roc, un exemple de bâtiment qui pourrait devenir une habitation.

Cependant, plusieurs situations pourraient se débloquer avec l'élaboration du futur PLUi. Mais sous certaines clauses. « Le bâtiment ne doit plus avoir de vocation agricole, représenter une superficie de plus de 80 m², être situé à au moins 100 mètres de terres agricoles exploitées... Il faut qu'il y ait un caractère patrimonial avéré,

pas seulement quatre murs avec un toit en tôles », présente le technicien. Ces conditions sine qua non, fixées par la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPE NAF), seraient respectées par environ 500 bâtisses répertoriées par Laval Agglomération. Mais « si un quart des

dossiers potentiels sont acceptés, ce sera déjà bien », calcule Daniel Guérin. Car le maire de Parné-sur-Roc le rappelle : le sujet est sensible. « On marche sur un fil. D'un côté, il faut préserver le patrimoine bâti, et de l'autre, éviter de consommer des espaces agricoles avec de l'extension urbaine », résume l'élu.

Exploitant agricole et conseiller municipal à Saint-Berthevin, Pierre Besinçon est également prudent sur ce dossier. « Je ne suis pas opposé à la mise en valeur du patrimoine. Il faut néanmoins faire attention aux conséquences sur le milieu agricole. L'air de rien, on risque de manger des terres agricoles. Pour respecter les distances, l'agriculteur devra par exemple aller encore plus loin pour l'épandage. Ce sont des économies en moins », tempère-t-il. L'agriculteur craint aussi une cohabitation compliquée entre exploitants et habitants. « En campagne, il y a des odeurs, du bruit... ce n'est pas que les petits oiseaux qui chantent. Je n'ai pas envie que les gendarmes débarquent à 22h pour me dire d'arrêter de moissonner », image celui qui aimerait qu'une charte soit alors instaurée. Si les bases sont là, les voisins ne débarqueront de sitôt pas en campagne dans les prochains mois. Il faudra attendre que le PLUi soit instauré : pas avant 2019.

Pierre-Alexandre Gouyette

Repères

• 500. En tout, 500 bâtisses agricoles inoccupées ont été répertoriées sur Laval Agglomération : Argentré : 44, Saint-Jean-sur-Mayenne : 44, Changé : 36, Saint-Berthevin : 33, Parné-sur-Roc : 25, Bonchamp : 8, Forcé, 4, Montflours : 4...

Jeudi 25 mai 2017 - LE COURRIER DE LA MAYENNE - 16

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Ce PLUi définira la règle d'urbanisme notamment le classement des zones à urbaniser, destinées à l'agriculture, celles à protéger ou destinées à accueillir des sites industriels.

Dans le cadre de l'élaboration de ce PLUi qui sera approuvé en 2019, Louverné comme les autres communes de l'agglomération apporte sa contribution au zonage en classant les haies et en répertoriant le patrimoine. Nous avons choisi de ne pas confier ce travail à un cabinet d'étude mais de le faire avec les conseillers et des habitants de la commune. Ainsi des agriculteurs sont venus prêter

main-forte pour les haies et pour le patrimoine des louvernèens et l'association avenir et patrimoine Louvernèen ont été associés.

Ce travail a consisté à définir le type de haie, leur positionnement par rapport à la pente afin de cibler leur rôle dans l'écosystème. Pour le patrimoine l'enjeu est de répertorier le patrimoine de la commune.

PL83, décembre 2016

Exposition PLUi en mairie du 5 au 17 février 2018

6 panneaux seront exposés en mairie et présenteront :
 • la procédure PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)
 • la phase 1 (diagnostic)
 • la phase 2 (PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Des remarques et observations pourront être consignées sur un registre disponible en mairie.

PL 86, décembre 2017

Réunion PLUi

Decider ensemble de l'avenir de notre territoire

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Des réunions publiques de présentation des travaux du PLUi sont organisées près de chez vous :

- SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE | mercredi 10 octobre - 20h00, Mairie
- ENTRAMMES | jeudi 11 octobre - 19h00, Salle des Fêtes
- LOUVERNÉ | lundi 16 octobre - 19h00, Espace Renoué
- LOUVIGNÉ | mardi 16 octobre - 19h00, Salle des Loisés
- MONTIGNÉ-LE-BRILLANT | mercredi 17 octobre - 19h30, Salle du Verger
- SAINT-BERTHEVIN | mercredi 17 octobre - 20h30, Mairie
- LAVAL | mardi 25 octobre - 19h00, 14054 de Ville

CONTACT : Laval Agglomération, 11000 Courmayeur, 5, place du Général de Gaulle, CS 65609 - 53356 LAVAL Cedex, Tél. 02 43 39 45 32, Courriel : plui@agglo-laval.fr

PLUS D'INFOS : www.agglo-laval.fr

PL 88, octobre 2018

PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Après le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) des Pays de Laval et de Loiron, approuvé début 2014 et qui regroupe 36 communes, le PLUi va venir se substituer aux PLU ou autres documents d'urbanisme des 20 communes de Laval-Agglomération.

Qu'est-ce que le PLUi ?

C'est un outil réglementaire qui va mettre en œuvre et harmoniser les grandes orientations et prescriptions définies dans le SCOT.

Le PLUi formalise un projet de territoire transversal et global en matière de démographie, habitat, équipements, économie, agriculture, paysage... à l'horizon 2030.

C'est un document unique réglementant le droit des sols de chaque parcelle, publique et privée, qui remplacera l'ensemble des documents communaux actuels et définira :

- Les zonages dédiés à l'habitat, à l'agriculture, aux équipements publics et de Loisirs, aux activités commerciales, artisanales et industrielles...
- Les conditions et règlements de construction.
- Les zones patrimoniales protégées et réservées.

Depuis 2016, un premier diagnostic a permis de faire un état des lieux du territoire (haies, changements de destination, réserves et potentiel fonciers, trames verte et bleu... etc). Ce gros travail de terrain, réalisé par tous les acteurs locaux et élus, a permis de mieux cerner les enjeux à prendre en compte de notre commune.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) fixe les stratégies et objectifs de développement pour le territoire a été débattu en Conseil Communautaire en février 2017. Le règlement et le zonage sont en cours d'élaboration.

Un registre de consultation est disponible en mairie afin de recueillir des remarques qui seront synthétisées pour l'enquête publique qui se déroulera fin 2018 avec la consultation des partenaires publics associés. Le projet de PLUi pourra être ensuite arrêté fin 2018 et approuvé début 2019.



PL 87, avril 2018

Ce taux très élevé affiche une progression de 1,4 % pour les deux thèmes Accueil physique et Accueil téléphonique, une légère diminution de 3,3 % pour le thème Actes administratifs et une progression significative de 33,2 % pour le thème Site internet. Le nouveau thème Titres sécurisés (cartes d'identité, passeports...) affiche dès la première année un taux de satisfaction très élevé de 98 %. Le thème Demandes écrites, malgré une diminution de 4,9 %, affiche cependant un taux global de satisfaction de 78 %, dont 45 % des usagers sont très satisfaits. Grâce aux nouveaux axes de progrès mis en place au sein des services, les efforts sont poursuivis pour améliorer cette prestation.

« Ces très bons résultats sont en cohérence avec les indicateurs mis en place. Ils reflètent le sérieux de la démarche, l'esprit qualitatif qui règne au sein de notre collectivité, ainsi que le professionnalisme des agents, comme l'auditeur l'a fortement souligné lors de l'audit de renouvellement de la certification », souligne Jocelyne Richard, Adjointe à la Démarche Qualité et à la Vie des Quartiers. La ville de Changé remercie ses usagers de l'intérêt qu'ils ont porté à cette enquête.

JARDIN DE SIMPLES

■ LE PLEIN D'ANIMATIONS

La municipalité de Changé organise des ateliers de découvertes dans le jardin de simples situé rue Berthe Marcou, en partenariat avec Ode & Sens :

- **Samedi 17 mars de 10h à 12h** : Zoom sur l'Ortie, ses bienfaits en phytothérapie, en engrais pour le jardin et comment la cuisiner.
- **Samedi 14 avril de 10h à 12h** : Les pestos et les autres tartinades aux herbes.
- **Samedi 7 juillet de 10h à 12h** : Fabriquer son huile et son baume de massage à base de plantes.
- **Samedi 22 septembre de 10h à 12h** : Cueillette et séchage des plantes à tisane.

Gratuit. Places limitées. Sur inscription auprès de la mairie 02 43 53 20 82.

■ APPEL AUX BÉNÉVOLES

« Le jardin de simples est un projet participatif basé sur l'échange et la convivialité. Ainsi, nous recherchons des bénévoles pour nous aider à entretenir cet espace. Il s'agira de missions basiques comme l'arrosage, la plantation des petits fruits, plantes aromatiques, légumes... En contrepartie de cette aide, nous transmettrons aux personnes notre savoir en lien avec les plantes et la nature », précise Nolwenn Trottier, animatrice d'Ode & Sens.

Un planning collectif sera organisé selon les disponibilités des personnes (semaine/week-end, en journée ou en soirée). Le matériel de jardinage sera prêté aux participants. Pour plus de renseignements, contactez Nolwenn Trottier au 06 63 90 48 24.

EXPOSITION SUR LE PLUi

■ DU 16 AU 30 MARS 2018

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) est un document de planification à l'échelle intercommunale qui guide l'aménagement et le développement du territoire pour les 15 ans à venir.

Il détermine les droits à construire pour chaque parcelle et s'impose à toute demande d'autorisation de construire (permis de construire...)

Le PLUi touche à toutes les questions de notre vie quotidienne, que l'on soit résident, actif, chef d'entreprise, agriculteur... Où vais-je pouvoir construire ? Où vont pouvoir s'installer les services et les activités économiques ? Quels seront les espaces naturels et les zones agricoles préservées ?...

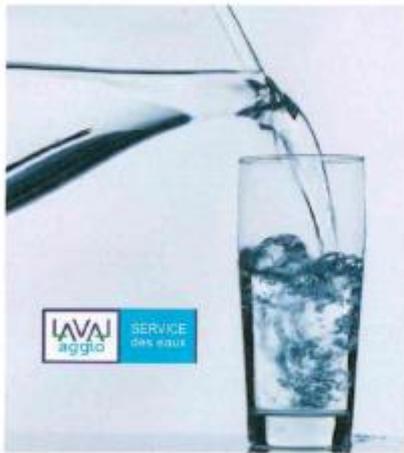
Le PLUi apporte des réponses qui conditionneront notre manière de vivre sur le territoire dans les années à venir.

Hôtel de Ville - 6, Place Christian d'Elva
Lundi : 13h30-17h30
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi :
8h30-12h / 13h30-17h30
Samedi : 9h-12h



ENTRE NOUS

MUTUALISATION



La gestion de l'eau, c'est l'agglo !

Depuis le 1^{er} janvier dernier, le service des eaux de Laval Agglo gère la distribution d'eau potable et l'assainissement collectif et non collectif de l'agglomération.

Au total, 36 000 abonnés sont directement concernés par ce transfert de compétences qui permet l'élaboration d'une politique de l'eau à l'échelle de l'agglomération. Ainsi, grâce à la mutualisation des moyens, la fréquence de renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement sera sensiblement augmentée.

Enfin, une harmonisation progressive des prix de l'eau va être mise en place pour parvenir à des tarifs identiques sur l'ensemble du territoire d'ici 2027.

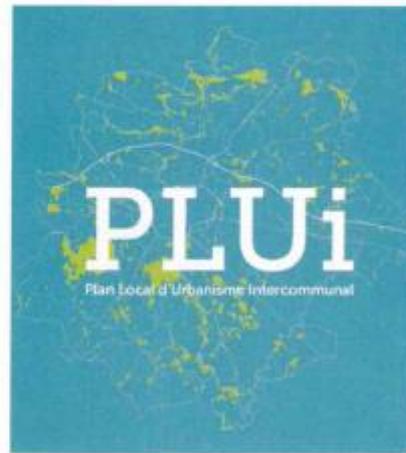
Service des eaux de Laval Agglo

6, rue Souchu-Servinière - Laval | Du lundi au vendredi
1^{er} étage du bâtiment, | de 8h à 12h et
de 13h30 à 17h30.

Numéro unique pour contacter la régie

02 43 49 43 11

En dehors des heures d'ouverture, les numéros d'astreinte sont indiqués sur la boîte vocale.



Dessignons ensemble notre territoire

À quoi ressemblera l'agglomération demain ? Où pourra-t-on construire des logements ? Dans quels secteurs s'implanteront les entreprises ? C'est pour répondre à ce type de questions que le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est en cours d'élaboration. Ce document d'urbanisme définira les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire afin d'organiser son développement pour les 15 prochaines années. Dès 2019, il fixera et réglementera l'occupation des sols pour les 20 communes, et déterminera les droits à construire pour chaque parcelle, publique ou privée. Un état des lieux a été réalisé, permettant de dresser une carte précise du territoire, de mettre en avant ses caractéristiques et d'affirmer les défis à relever. Des réunions publiques sont organisées par Laval Agglo :

25 MAI, 19h, Saint-Germain-le-Fouilloux, salle des fêtes
29 MAI, 19h, Laval, Hôtel de Ville, salle du conseil municipal
30 MAI, 19h, L'Huisserie, espace Le Maine
6 JUIN, 19h, Louverné, espace Renoir
12 JUIN, 19h, Argentré, salle La Vallée
13 JUIN, 19h, Paimé-sur-Roc, salle Les Chardonnetts

ENTRE NOUS

TERRITOIRE DE DEMAIN



Les 34 communes de la nouvelle agglomération, au 1^{er} janvier 2019

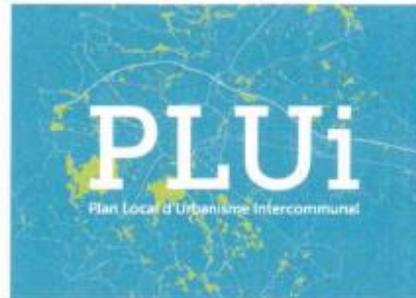
Laval-Loiron : vers une nouvelle agglomération

Après avoir recueilli l'avis des communes, le projet de fusion entre Laval Agglo et Le Pays de Loiron vient de franchir une étape décisive. La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), a donné son feu vert, à une très large majorité.

Laval et Loiron vont donc fusionner pour ne former qu'un seul et même territoire. Autrement dit, au 1^{er} janvier 2019, la communauté d'agglomération de Laval et la communauté de communes du Pays de Loiron disparaîtront pour laisser place à une nouvelle intercommunalité rassemblant 34 communes et 117 000 habitants. Plus large, ce nouveau territoire permettra de renforcer son dynamisme et son attractivité, et de peser d'avantage face aux enjeux de développement économique au cœur du grand Ouest.

L'offre de services sera identique à celle des deux précédentes intercommunalités, en veillant à maintenir la proximité avec les habitants. Une plus grande cohérence sera observée au niveau du bassin de vie en mutualisant les services à la population et en développant des investissements structurants.

Dès à présent, les élus et les agents des deux communautés poursuivent la coopération amorcée au travers du SCoT (Schéma de cohérence territoriale) afin d'assurer la continuité des actions engagées au sein d'un même Projet de territoire.



Une étape charnière franchie

Laval Agglo a initié, en 2016, l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Objectif ? Anticiper les changements et apporter des réponses en termes d'infrastructures, d'équipements et de services.

Sur la base du diagnostic territorial réalisé en 2016, les élus de Laval Agglo ont formulé des orientations d'avenir consignées dans le document central du PLUi : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Ce document, simple et concis, construit un projet politique adapté autour de 3 principales ambitions : l'attractivité et le rayonnement, la solidarité et la complémentarité, et la préservation d'un cadre de vie naturel. Au delà, la définition du PADD a été l'occasion pour les élus de Laval Agglo d'aborder des problématiques avec les habitants de chaque commune. À Saint-Germain-le-Fouilloux, Laval ou Parné-sur-Roc, plus d'une centaine de participants ont ainsi eu l'occasion de s'exprimer sur des sujets tels que l'habitat, l'emploi, l'agriculture, la mobilité et les services de transport... La mise en œuvre des objectifs du PADD est l'enjeu de la nouvelle phase qui, à travers des outils techniques tels que la définition du zonage ou les OAP (Opérations d'Aménagement et de Programmation), vient définir les règles applicables aux futurs aménagements du territoire.

Retrouvez toutes les informations du PLUi sur la lettre N°2, jointe à votre magazine.



ENTRE NOUS

URBANISME

PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

l'urbanisme de demain

Les communes de Laval Agglo ont engagé, conformément à la loi, un ambitieux projet pour l'avenir du territoire : l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Ce document dessine les futures possibilités en matière d'urbanisme.

Après un état des lieux portant sur l'environnement, le logement, la démographie, le commerce, les services, les équipements ou encore les transports, les élus de Laval Agglo ont élaboré un projet apportant des réponses aux besoins actuels et des esquisses du futur souhaité. Ce projet d'aménagement et de développement durables, appelé PADD, fixe une stratégie de long terme en lien avec l'identité et les valeurs du territoire.

Le PADD, socle politique du PLUi

Le PADD sert à formuler des orientations et des objectifs chiffrés autour de 3 principales ambitions, pour un territoire : **attractif et rayonnant** (avec le développement économique, l'accessibilité du territoire et la construction de logements), **solidaire et complémentaire** (entre ville-centre et villages, il s'agit de tendre vers un développement équilibré, répondant aux besoins de logements et de déplacements), et **agréable à vivre** (en valorisant les atouts naturels et patrimoniaux).

La traduction réglementaire du PADD

Comment réaliser ces objectifs ? C'est tout l'enjeu de la phase réglementaire qui, grâce à des outils techniques, décline les orientations en règles d'occupation et d'utilisation du sol,

tout en respectant des objectifs de développement durable et de préservation de l'environnement. À partir de ces règles seront instruites les demandes de permis de construire ou de déclaration préalable de travaux, dans chaque commune.

Les habitants au cœur du projet

Les élus et techniciens de Laval Agglo ont rencontré les habitants lors de 7 réunions publiques, organisées au cours du mois d'octobre, afin de présenter cette nouvelle réglementation.

Et la concertation continue... Un dossier et un registre de concertation destiné à recueillir vos remarques sont disponibles dans chaque mairie ainsi qu'au siège de Laval Agglomération, pendant toute la durée de la procédure, jusqu'au 25 février 2019.

UNE NOUVELLE CARTE INTERACTIVE

D'un clic, retrouvez les différents zonages d'urbanisme du territoire de Laval Agglo, et consultez le règlement du Plan Local d'Urbanisme de votre commune, qui s'applique à votre parcelle.

Rendez-vous sur www.agglo-laval.fr

Les outils techniques de la phase réglementaire

La phase réglementaire est l'étape cruciale qui aboutit à la définition des nouvelles règles d'urbanisme. Elle se compose de 3 outils :

Où construire ?

Le **zonage** divise le territoire intercommunal en zones et secteurs aux caractéristiques spécifiques dans lesquels l'occupation des sols est soumise à des réglementations particulières.

Comment construire ?

Le **règlement** précise les conditions applicables aux futures constructions (hauteur des bâtiments, alignement des façades par rapport à la rue, stationnement...) pour chacune des zones délimitées au plan de zonage.

Quels projets ?

Les **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** définissent les principes généraux des secteurs qui seront urbanisés ou requalifiés des secteurs bâtis ou non, qu'ils soient publics ou privés.

En attendant l'approbation du PLUi en février 2019, les documents d'urbanisme communaux restent en vigueur.



Le Zoom

PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PLUi, un document stratégique et solidaire

Aujourd'hui, l'intercommunalité est devenue un territoire de vie à part entière : nous habitons dans une commune, nous travaillons dans une autre, nous organisons nos sorties et faisons nos courses dans une troisième. Face à ce constat, aux exigences incontournables du développement durable et aux évolutions législatives récentes, Laval agglomération a débuté en avril 2016 l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Explications.

Un document réglementaire...

Il s'agit d'un document de planification qui guidera l'aménagement et le développement du territoire sur le plan intercommunal et se substituera aux

conditionneront notre manière de vivre sur le territoire dans les quinze ans à venir.

... pour un projet solidaire

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal a pour ambition d'assurer la cohérence et la complémentarité du développement de du territoire pour répondre aux besoins de la population. L'objectif est de bâtir un projet d'ensemble, coordonné, cohérent et solidaire au sein duquel chacune des 20 communes de Laval Agglo s'inscrit, tout en préservant ses spécificités. Il permet d'avoir une véritable réflexion sur la démographie, l'habitat, l'économie, l'agriculture, le patrimoine et les paysages à l'échelle du territoire.

Du diagnostic

Laval Agglomération souhaite mettre en place pour le territoire sur les 10 à 15 prochaines années. Il constitue le cadre général du développement du territoire à partir duquel seront définies les règles d'urbanisme qui s'imposeront à tous.

Comment s'informer et s'exprimer ?

Chaque habitant est concerné par l'élaboration du PLUi et sera invité à s'exprimer sur le devenir de notre territoire. Des outils sont d'ores et déjà disponibles :

- > un dossier d'information et des registres de concertation sont mis à disposition du public au siège de Laval Agglomération et dans chaque mairie des 20 communes du territoire (aux heures et jours habituels d'ouverture),

Intercommunalité

LAVAL AGGLO, en bref



Le PLUI

Petit rappel sur le **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**, c'est un projet de territoire pour un horizon à 10 ans réglementant le droit des sols de chaque parcelle publique ou privée, il remplacera tous les documents d'urbanismes communaux. Actuellement les 20 communes de l'agglo disposent chacune d'un PLU, au plus tard le 31/12/2019 le nouveau PLU Intercommunal devra être approuvé. Pour ce faire, en 2016 nous avons réalisé toutes les phases d'inventaires (bocage, patrimoine, changement de destination et potentiel foncier). En 2017, les 20 communes se sont concertées pour définir quel sera le (PADD) Plan d'Aménagement et de Développement Durable à l'échelle de l'agglomération, c'est-à-dire :

. Les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces agricoles et forestiers.

. Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.

Ce plan fixe des objectifs chiffrés de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

De nombreuses réunions ont été nécessaires pour parvenir à un document partagé par les 20 communes et traduisant l'expression des objectifs suivants au niveau de l'agglomération :

345 ha seront donc dédiés à l'habitat, il faut compter construire une moyenne de 680 nouveaux logements chaque année pour tendre à accueillir 110 000 habitants à horizon 2030.

Les activités économiques, quant à elles disposeront de 260 ha.

Ce document a été approuvé en novembre dernier et chaque commune doit s'inscrire dans l'objectif global.

LAVAL AGGLOMERATION, en bref

Point sur le PLUI : Lancement de la phase de diagnostic

Le PLUI a pour ambition de bâtir un projet d'ensemble, coordonné, cohérent et solidaire au sein duquel chacune des 20 communes de Laval Agglo s'inscrit, tout en préservant ses spécificités. Il permet d'avoir une véritable réflexion sur la démographie, l'habitat, l'économie, l'agriculture, le patrimoine et les paysages...

Ainsi, dans une logique de co-construction, l'élaboration du PLUI est le fruit d'un travail collaboratif fort avec les communes du territoire, dialogue renforcé par ailleurs par une large concertation menée avec les personnes publiques et les habitants de Laval Agglo.

Le PLUI dessinera le futur cadre de notre vie quotidienne, chaque habitant est concerné par son élaboration et invité à s'exprimer sur le devenir du territoire.

Pour ce faire :

- un dossier d'information et des registres de concertation sont mis à disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération et dans chaque mairie des 20 communes membres du territoire, aux heures et jours habituels d'ouverture.
 - un espace de téléchargement sera très prochainement disponible sur le site Internet pour consulter les documents liés au projet
 - des réunions publiques seront organisées afin de restituer les orientations stratégiques.
 - une fois finalisé, le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal fera l'objet d'une enquête publique.
- De plus, des articles, des lettres d'information et une exposition évolutive et itinérante vous permettront de vous informer au fur et à mesure de l'avancement des projets.

Transfert de compétences Eau potable et assainissement

Laval Agglomération a lancé, en mars 2015, une étude sur l'évolution des compétences "eau potable", "assainissement collectif", "assainissement non collectif" et "eaux pluviales" sur son territoire.

L'étude consistait, à partir d'un diagnostic approfondi de la situation existante, d'explorer différents scénarios pour le transfert de ces compétences à l'intercommunalité.

Cette étude est terminée et les élus de Laval Agglomération ont décidé de transférer les compétences à l'intercommunalité en 2 temps :

- au 1^{er} janvier 2017 pour les compétences eau potable et assainissement ;
- au 1^{er} janvier 2018 pour la compétence eaux pluviales.

Le transfert de la compétence eaux pluviales au 1^{er} janvier 2018 est justifié par la nécessité de réaliser, préalablement au transfert de cette compétence, une étude plus approfondie afin de déterminer précisément le patrimoine concerné et les charges financières afférentes.

LA bib

Nouveau portail des bibliothèques

Depuis le 16 mai, un nouveau portail des bibliothèques est accessible en ligne.



www.labib.agglo-laval.fr

Il permet de consulter les fonds des bibliothèques de Saint-Berthevin, Laval, Changé, Entrammes, Bonchamp, et Parné-sur-Roc.

Les autres bibliothèques (Argentré, La Chapelle Anthenaïse, Forcé, L'Huisserie, Louverné, Montigné, Nuillé, St Jean) rejoindront le réseau à la fin de l'année.

Réserver et emprunter un ouvrage de n'importe quelle bibliothèque, c'est maintenant possible ! Une navette assure les échanges des documents une fois par semaine. Pour le moment, le service est très sollicité notamment pour les retours qui ne s'effectuent pas toujours au même lieu que l'emprunt.

Une carte unique

L'accès aux bibliothèques du réseau est libre et gratuit. Seul l'emprunt de documents nécessite une carte ; cette carte de lecteur, gratuite vous permet d'emprunter et de rendre les documents dans n'importe quelle bibliothèque et même de faire venir des documents d'une bibliothèque à une autre.

Des bibliothèques animées

Le réseau de LA Bib c'est aussi toute l'année, des animations, des expositions, pour tous les âges. Envie d'un concert, d'un spectacle ou d'une heure du conte ? Consultez le calendrier des animations ou le programme.

Bibliothèque la plus proche

Implantée dans le Centre culturel des Angenaises, au premier étage, la médiathèque est un lieu de ressources, de découvertes, d'échanges et de convivialité. Elle met à votre disposition un large choix de documents (romans, albums, contes, documentaires, revues, CD) et un ordinateur connecté à Internet. Elle programme aussi des animations régulières (Temps du Conte, Bébés lecteurs) et ponctuelles (exposition, soirée littéraire, rencontre d'auteur, spectacle). Son accès est libre et gratuit. L'emprunt de documents nécessite une inscription. L'abonnement est annuel (de date à date) et individuel, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Téléphone : 02.43.91.45.17

Email :

mediatheque.bonchamp53@wanadoo.fr



Bonchamp les Laval

55 rue du Maine
53960 Bonchamp-les-laval
website



LAVAL AGGLOMERATION, en bref

Point sur le PLUi : Travail sur la phase de diagnostic

Rappelons que le PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) a pour ambition de bâtir un projet d'ensemble, coordonné, cohérent et solidaire au sein duquel chacune des 20 communes de Laval Agglo s'inscrit, tout en préservant ses spécificités. Il permet d'avoir une véritable réflexion sur la démographie, l'habitat, l'économie, l'agriculture, le patrimoine et les paysages...

Dans le cadre du PLUi qui sera établi sur Laval Agglo, nous devons effectuer l'inventaire, du patrimoine, des zones constructibles et du bocage. Concernant l'inventaire du bocage, les haies existantes sur la commune devaient être décrites dans leur typologie, leur situation topographique, leur orientation par rapport à la pente, et leur intérêt paysager. Début Octobre, une commission a parcouru la campagne Louvignéenne pour répertorier toutes les haies et les fossés de la commune pendant 2,5 jours avec l'aide d'un technicien de la chambre d'agriculture. Pour chaque haie, nous avons défini des tronçons ayant les caractéristiques similaires, nous les avons repérés sur le plan par une lettre ou un chiffre. Ensuite dans le tableau, nous avons répertorié chaque partie de haie et nous avons indiqué toutes ces caractéristiques.

Commune : Louvigné	haie A	haie B	haie C	haie D
Typologie				
Haie végétalisée				
Alignement d'arbres				
Haie ligne rectiligne sans arbre				
Haie ligne rectiligne avec arbres				
Haie végétalisée haute				
Haie ligne irrégulière				
Haie irrégulière				
Situation topographique				
Type de vallée				
Pente				
Pluies				
Orientations de la haie par rapport à la pente (dans le sens de la pente)				
Parallèle				
Perpendiculaire				
Mixte				
Irégulier				
Vertical				
Diagonal				
Matériau en ligne de crête, arbres remarquables				
Intégration des terres arables, arbres de ville				
Présence de ...				
Haie sur talus				
Présence d'un fossé				
Présence d'un cours d'eau				
Remarque(s) : Aligné, R : remarquable				

Environnement - tri sélectif

Depuis septembre, de nouvelles consignes de tri ont été données : nous pouvons recycler plus de déchets comme les plastiques alimentaires (Pots de Yaourts, les barquettes, les films plastiques exemple : celui qui entoure les bouteilles d'eau minérale). Les nouveaux robots installés sont capables de trier tous les déchets du bac jaune mais il faut absolument que les déchets ne soient pas imbriqués les uns dans les autres. La règle est donc de séparer chaque déchet, par exemple vous pouvez maintenant jeter une revue et son emballage plastique dans le bac jaune à condition de retirer la revue de son emballage.

Si vous avez un doute vous pouvez toujours consulter le site internet www.consignedetri.fr qui vous aidera à trier vos déchets. Il suffit de se connecter au site de saisir sa commune et le nom du déchet que vous souhaitez trier.

Bonne nouvelle :

En raison du développement et de l'extension des consignes de tri sélectif le conseil communautaire de Laval Agglo a décidé de diminuer le taux de la TEOM (Taxe Enlèvement des Ordures ménagères) en 2017, elle sera à 7,18 % au lieu des 7,40 % de 2016.

Extrait du site « www.consignedetri.fr »



- Cartonnettes et débris** **À RECYCLER** - Déposer dans un point de collecte ou bac au couvercle jaune
- Feuilles et opercules en plastique** **À RECYCLER** - Bac au couvercle jaune ou à déposer dans un point de collecte
- Pots en plastique** **À RECYCLER** - Bac au couvercle jaune ou à déposer dans un point de collecte

LAVAL AHUILLÉ ARGENTRE BONCHAMP CHÂLONS-DU-MAINE CHANGÉ ENTRAMMES FORCÉ L'HUISSERIE LA CHAPELLE-ANTHENAISE LOUVERNÉ LOUVIGNÉ MONTFLOURS MONTIGNÉ-LE-BRILLANT SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE SOULGÉ-SUR-OUETTE LAVAL AHUILLÉ ARGENTRE BONCHAMP CHÂLONS-DU-MAINE CHANGÉ ENTRAMMES FORCÉ L'HUISSERIE LA CHAPELLE-ANTHENAISE LOUVERNÉ LOUVIGNÉ MONTFLOURS MONTIGNÉ-LE-BRILLANT NUILLE-SUR-VICOIN PARNÉ-SUR-ROC

PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)



Un document unique pour les 20 communes de Laval Agglomération pour mettre en cohérence le territoire tout en respectant les différences.

Le PLUI définira et réglementera l'occupation des sols et déterminera les droits à construire de chaque parcelle, publique ou privée.

Les grandes étapes

Comment s'informer et s'exprimer ?

L'élaboration du PLUI a été engagée par notre agglomération en collaboration avec les 20 communes membres. Elle va se poursuivre avec vous : habitants, exploitants, associations, entreprises... pour que les futures règles d'utilisation des sols sur notre territoire soient partagées par le plus grand nombre.





SITES INTERNET

Reunion Publique

PLUi : des réunions organisées dans vos communes

Création du PLUi en collaboration avec les 30 communes membres se poursuit et des réunions publiques sont prévues prochainement afin de présenter les informations principales des zonages et les grands principes de l'élaboration des SDP (SD-orientés d'Aménagement et de Programmation) sur les zones, équipements, installations, etc.

Voici le calendrier des réunions :

Afin que les futures règles d'urbanisme de votre commune soient adaptées, un grand nombre de réunions publiques sont prévues tout au long de l'année :

- mercredi 10 octobre 2018 à 20h00, à Saint-Jean-sur-Mayenne, Maine
- jeudi 11 octobre 2018 à 19h00, à Entrammes, Salle des Fêtes
- lundi 15 octobre 2018 à 19h00, à Louverné, Espace Rendre
- mercredi 16 octobre 2018 à 19h00, à Louvigné, Salle des Loisirs
- mercredi 17 octobre 2018 à 18h30, à Montigné-le-Brillant, Salle du Verger
- mercredi 17 octobre 2018 à 20h30, à Saint-Berthevin, Maine
- mercredi 23 octobre 2018 à 19h00, à Laval, Hôtel de Ville



Plan Local d'Urbanisme

MONTIGNÉ-LE-BRILLANT

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL, CONCERTATION DU PUBLIC

Un registre de concertation concernant l'élaboration du PLUi est à disposition du public à la mairie. Toute personne ou le soufiane peut formuler une remarque, ou faire une demande particulière.

Pour lire le site (en fr)

LA VIE COMMUNALE

- Écoles et jeunes
- Services municipaux
- Équipements
- Locations salles communales
- Jeunes et Culture
- Logement
- Travaux d'entretien

COORDONNÉES

Mairie
2 rue des Écoles
53070 MONTIGNÉ-LE-BRILLANT
☎ 02 43 98 38 27
📠 02 43 98 07 93

MÉTÉO

Plus de prévisions Météo

HORAIRES

Lundi 09h30 - 12h30 - 14h30 - 16h00
Mardi 08h30 - 12h30 - 14h30 - 16h00
Mercredi 08h00 - 12h00
Jeudi 09h30 - 12h30
Vendredi 09h30 - 12h30 - 14h30 - 16h00
Samedi 09h30 - 12h30



Browser: Firefox | Adresse: saint-berthevin | Recherche: [Champ de recherche] [OK]

SAINT-BERTHEVIN

Accueil | Découvrir Saint-Berthevin | Histoire & cadre de vie | Enfance / Jeunesse | Culture | Sports, Loisirs & vie associative | Solidarité & santé | Vie économique | Mérite

Actualités

- "Stop motion" pour les 8/12 ans
- Veillée Filsson à l'île aux Mères
- PLUI - Réunion publique**
- Lescailler des sages
- Demandes de subventions 2019
- Ouvertures dominicales des commerces de détail en 2018

EN 1 CLIC

- ESPACE CITOYENS
- AGENDA
- SAINT-BERTHEVIN EN CHIFFRES
- LA VILLE EN IMAGES ET EN VIDÉOS

Actualités • PLUI - Réunion publique

PLUI - Réunion publique

Laval Agglomération organise une réunion publique de présentation des travaux du PLUI le **mercredi 17 octobre** prochain, à 20h30 en Mairie de Saint-Berthevin.

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



LES ACTUALITÉS DU MOMENT

Toutes les thématiques

- Culture
- Enfance / Jeunesse

Browser: Firefox | Adresse: louverné | Recherche: [Champ de recherche]

Ville de Louverné

Accueil | Vie municipale | Cadre de vie | Enfance, jeunesse | Solidarité, santé | Loisirs

En bref > Plan local d'urbanisme intercommunal

Plan local d'urbanisme intercommunal



Des réunions publiques de présentation des travaux du PLUI sont organisées près de chez vous :

ADRESSES UTILES

Laval Agglo

- 02 43 09 46 47
- 02 43 09 46 50
- laval-agglo@agglo-laval.fr
- 1, place du Général Foyat
- CS 40009
- 53600 Laval Cedex
- www.agglo-laval.fr
- Localbar

TÉLÉCHARGEMENTS

Dates des prochaines réunions publiques d'information sur le PLUI

- septembre 2018
- 09F - 371,7 ko
- 📄 télécharger

RENDEZ-VOUS

15 oct. Plan local d'urbanisme intercommunal



www.louverne.fr/Exposition-du-PLUi.html?recherche=plui

Rechercher...

U - Ville de ...

Page d'accueil Favoris Outils ?

Ville de Louverné

Menu Contenu principal Plan du site

Découvrir Louverné Vie municipale Cadre de vie Enfance, jeunesse Solidarité, santé Loisirs

Vie municipale

- Le Maire
- Conseil Municipal
- Grands Projets
- Services Municipaux
- Mairie en ligne
- Publications et Communication
- Enquêtes publiques
- Salles municipales
- Conseil départemental
- Laval Agglo

Exposition du PLUi

Laval Agglomération propose une exposition du 05 au 17 Février en mairie.

Six panneaux présenteront la procédure PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) avec :

- la phase 1 (diagnostic)
- la phase 2 (PADO - Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Des remarques et observations pourront être consignées sur un registre disponible en mairie.

www.louverne.fr/reunion-PLUi.html?recherche=plui

Rechercher...

de Louver... x

Page d'accueil Favoris Outils ?

Ville de Louverné

Menu Contenu principal Plan du site

Découvrir Louverné Vie municipale Cadre de vie Enfance, jeunesse Solidarité, santé Loisirs

Vie municipale

- Le Maire
- Conseil Municipal
- Grands Projets
- Services Municipaux
- Mairie en ligne
- Publications et Communication
- Enquêtes publiques
- Salles municipales
- Conseil départemental
- Laval Agglo

réunion PLUi

Grand projet de Laval Agglo, Le PLUi pourra permettre d'avoir un territoire de vie attractif et durable.

Une réunion d'information organisée par Laval Agglo est fixée au mardi 6 Juin à l'espace Renoir à 19h pour présenter le secteur Louverné-Château de Harcé et la Chapelle Antenne.

TÉLÉCHARGEMENTS

Réunion d'information avril 2017 PDF - 228 ko Télécharger

LIENS UTILES

<http://www.agglo-laval.fr/new-grands-projets/plui/>

www.louverne.fr/Plan-local-d-urbanisme-intercommunal.html?recherche=plui

Rechercher...

interc... x

Page d'accueil Favoris Outils ?

Ville de Louverné

Menu Contenu principal Plan du site

Découvrir Louverné Vie municipale Cadre de vie Enfance, jeunesse Solidarité, santé Loisirs

En bref > Plan local d'urbanisme intercommunal

Plan local d'urbanisme intercommunal

Des réunions publiques de présentation des travaux du PLUi sont organisées près de chez vous :

- SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE | mercredi 10 octobre - 20h00, Mairie
- ENTRAMMES | jeudi 11 octobre - 19h00, Salle des Fêtes
- LOUVERNÉ | lundi 15 octobre - 19h00, Espace Renoir
- LOUVIGNÉ | mardi 16 octobre - 19h00, Salle des Loisirs
- MONTIGNÉ-LE-BRILLANT | mercredi 17 octobre - 18h30, Salle du Voyer
- SAINT-BERTHEVIN | mercredi 17 octobre - 20h30, Mairie
- LAVAL | mardi 23 octobre - 19h00, Hôtel de Ville

ADRESSES UTILES

Laval Agglo

- 02 43 45 45 47
- 02 43 45 45 50
- Email: agglo@agglo.laval.fr
- 1, Place du Général Feraud CS 60009 52000 Laval Cedex
- www.agglo-laval.fr
- Localiser

TÉLÉCHARGEMENTS

Date des prochaines réunions

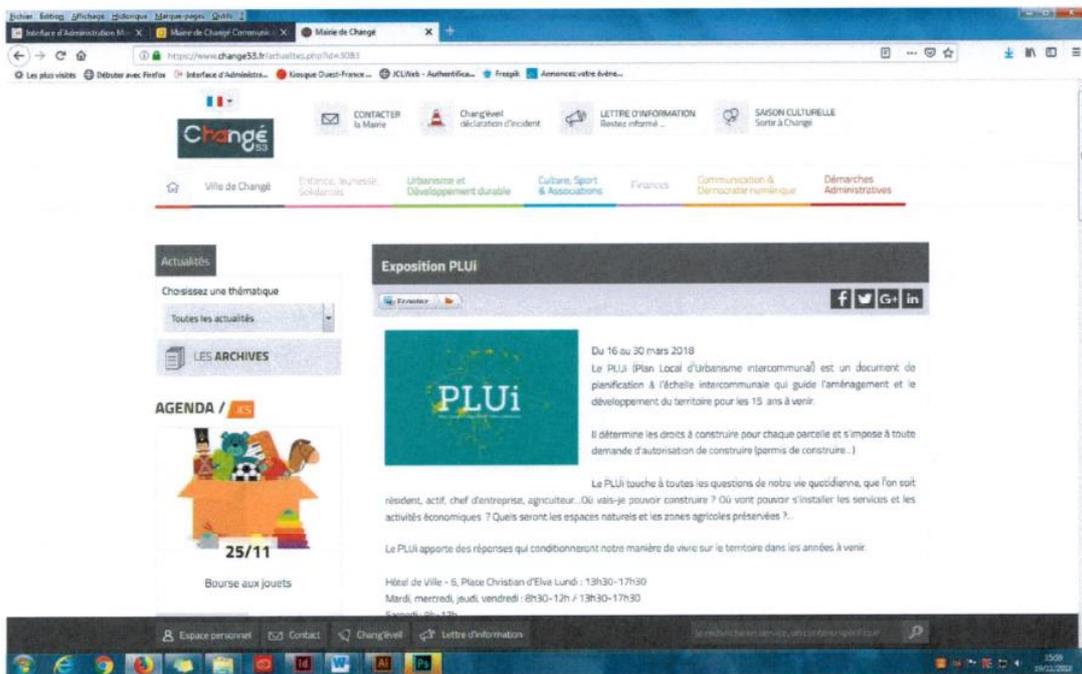
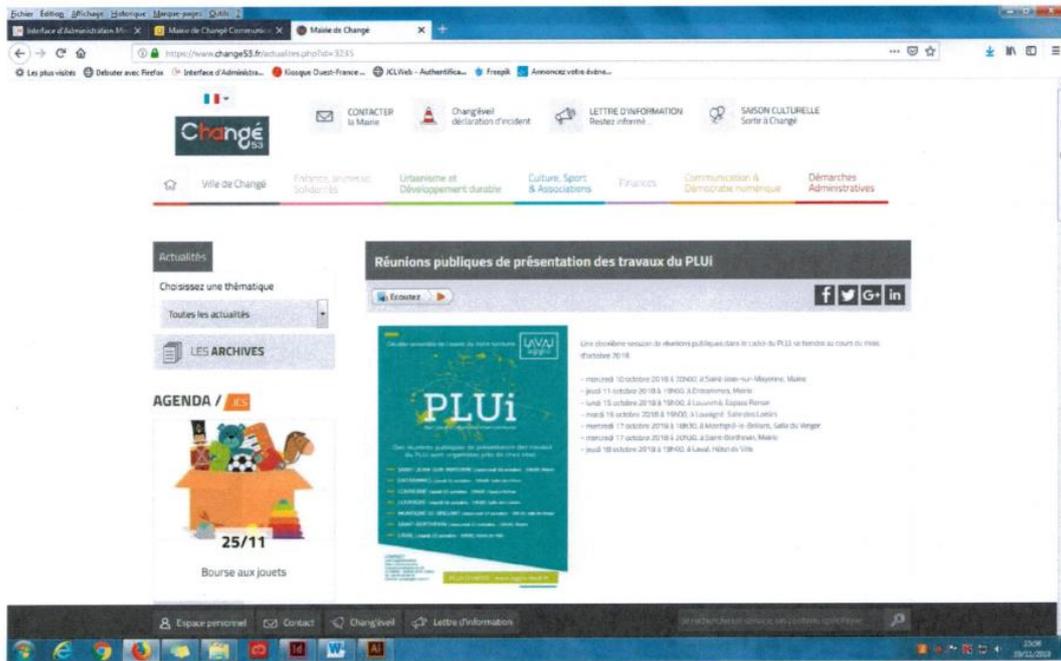
Procédure d'information sur le PLUi

septembre 2018 PDF - 371,7 ko Télécharger

LIENS UTILES

PLUi

SITE INTERNET WWW.CHANGE53.FR

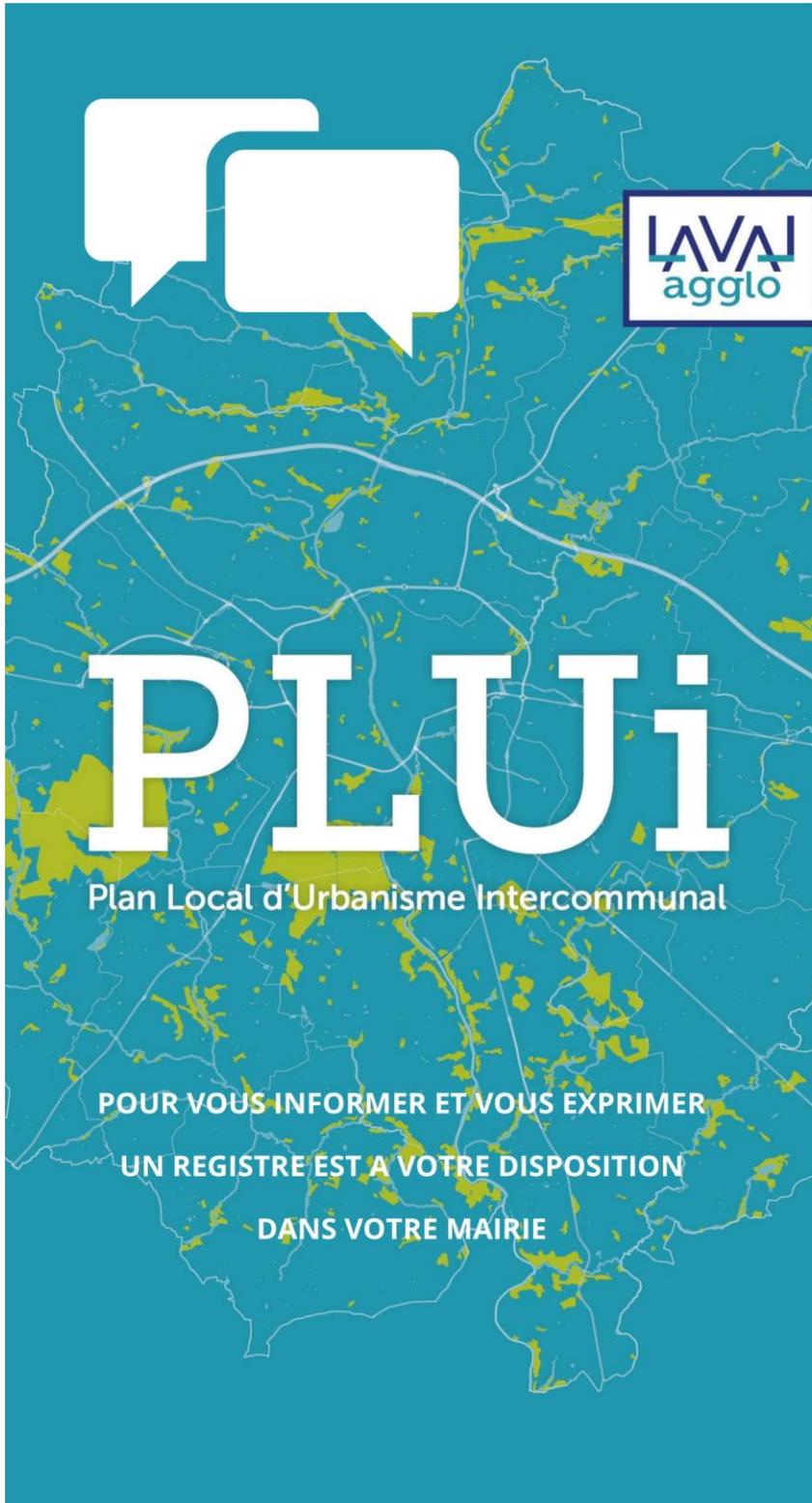




AFFICHES



REGISTRES D'INFORMATIONS ET D'OBSERVATIONS



AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

POUR VOUS INFORMER ET VOUS EXPRIMER

UN REGISTRE EST A VOTRE DISPOSITION

DANS VOTRE MAIRIE


www.agglo-laval.fr



REUNIONS PUBLIQUES

Réunion publique

PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

*Secteur 6
Montflours - Saint-Jean-sur-Mayenne
Saint-Germain-le-Fouilloux*

**Saint-Germain-le-Fouilloux - Salle des Fêtes
Mardi 23 mai 2017 à 19h00**

Réunion publique

PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Secteur 1
Bonchamp - Changé
Laval - Saint-Berthevin

Laval - Hôtel de Ville
Lundi 29 mai 2017 à 19h00

Réunion publique

PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

*Secteur 3
Ahuillé - L'Huisserie
Montigné-le-Brillant - Nuillé-sur-Vicoin*

**L'Huisserie - Espace du Maine
Mardi 30 mai 2017 à 19h00**

Réunion publique

PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

*Secteur 5
Châlons-du-Maine - La Chapelle-Anthénaise
Louvigné*

**Louvigné - Espace Renoir
Mardi 6 juin 2017 à 19h00**

Réunion publique

PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

*Secteur 4
Argentré - Louvigné
Soulgé-sur-Ouette*

**Argentré - Salle La Vallée
Lundi 12 juin 2017 à 19h00**

Réunion publique

PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

*Secteur 2
Entrammes - Forcé
Parné-sur-Roc*

**Parné-sur-Roc - Salle des Chardonnerets
Mardi 13 juin 2017 à 19h00**

Décider ensemble de l'avenir de notre territoire



PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Des réunions publiques de présentation des travaux du PLUi sont organisées près de chez vous :

- SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE | mercredi 10 octobre - 20h00, Mairie
- ENTRAMMES | jeudi 11 octobre - 19h00, Salle des Fêtes
- LOUVERNÉ | lundi 15 octobre - 19h00, Espace Renoir
- LOUVIGNÉ | mardi 16 octobre - 19h00, Salle des Loisirs
- MONTIGNÉ-LE-BRILLANT | mercredi 17 octobre - 18h30, Salle du Verger
- SAINT-BERTHEVIN | mercredi 17 octobre - 20h30, Mairie
- LAVAL | mardi 23 octobre - 19h00, Hôtel de Ville

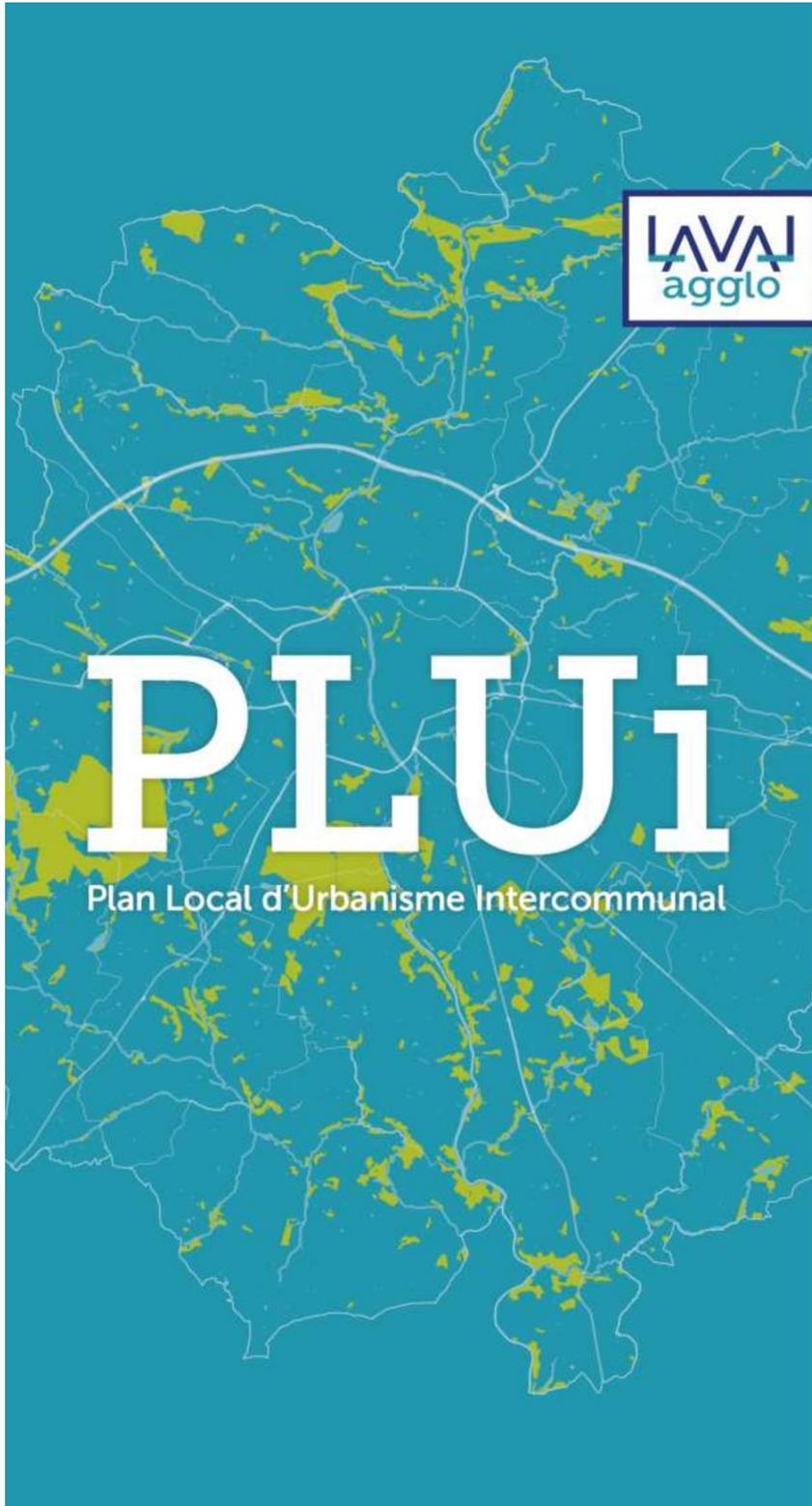
CONTACT

Laval Agglomération
Hôtel communautaire
1, place du Général Ferrié
CS 60809 - 53008 LAVAL Cedex
Tél : 02 43 49 46 72
Courriel : plui@agglo-laval.fr

PLUS D'INFOS : www.agglo-laval.fr



REUNIONS PUBLIQUES



AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Compte-rendu
Réunion Publique
23 Mai 2017

Informations générales



Date : Mardi 23 mai 2017, de 19h10 à 20h30



Lieu : Saint-Germain-le-Fouilloux



Participants : Une dizaine d'habitants de Laval Agglo (secteur 6)



Objectifs :

- Engager une dynamique de réflexion collective autour de l'élaboration du PLUi
- Pédagogie autour de la démarche de PLUi, porter le projet de territoire à travers la présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)
- Informer les habitants sur les grands enjeux d'aménagement du territoire et susciter le débat



Déroulé de la Réunion Publique

A l'ouverture des portes à 18h45, les habitants ont pu prendre connaissance du projet de PLUi et de ses premières étapes (diagnostic, PADD) au travers de l'exposition évolutive installée dans la salle.

La Réunion Publique a été ouverte à 19h10 par un discours de M. GUERIN, Vice-Président de Laval Agglo en charge de l'Urbanisme et élu référent du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Les membres du groupement CITADIA ont ensuite expliqué la démarche générale d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (définition, étapes clefs, contexte, concertation) avant de présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et l'ensemble de ses défis.

Les habitants ont été invités à intervenir, poser leurs questions, apporter leurs suggestions, au fur et à mesure de la présentation du PADD.

A l'issue des échanges, les membres du groupement CITADIA ont remercié les habitants pour leur présence et leur participation, ont évoqué les prochaines étapes – tant techniques et politiques que de concertation – en rappelant notamment les outils d'information et d'expression mis à leur disposition tout au long de l'élaboration du PLUi.



Introduction



M. GUERIN a tout d'abord remercié les participants de leur présence, et présenté les membres du cabinet CITADIA (Jean-Baptiste SOULARD - CITADIA CONSEIL, et Lorette HAFFNER - AIRE PUBLIQUE).



Il a ensuite replacé la présente Réunion dans le contexte global de l'élaboration du PLUi : première Réunion Publique effectuée dans cette démarche ouverte en 2015 (délibération de prescription du PLUi), elle est l'occasion de présenter le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables). Ce document s'inspire du diagnostic territorial précédemment réalisé, et s'alimente de l'ensemble des réunions et ateliers techniques et politiques qui rythment son élaboration. C'est donc un document à la fois précis, concis, et qui reflète les avis émis lors de ces temps de consultation.



A travers ses grandes orientations, le PADD donne à voir le projet politique de Laval Agglo pour son territoire à horizon 2030. A noter que son élaboration est encadrée par des lois et documents d'échelles supérieures, à l'instar du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), approuvé en 2016, et est principalement régie par deux objectifs : la maîtrise de la consommation de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain. M. GUERIN précise enfin que le PADD ne sera pas approuvé en juin 2017 tel qu'initialement prévu : les élus ont souhaité se donner plus de temps pour consolider ce document stratégique, sa validation interviendra donc à l'automne 2017.



L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Lien entre les différents documents d'urbanisme et d'aménagement : « Durant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, les PLU communaux peuvent-ils être modifiés ? Si oui, comment les PLU peuvent-ils respecter un document encore en cours de rédaction ? »



La loi interdit toute modification de fond dès lors qu'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est en cours d'élaboration. Toutefois, elle offre la possibilité de réaliser des modifications à la marge afin de ne pas bloquer les communes dans leurs projets.



A noter que la compétence urbanisme a été transférée à la Communauté d'Agglomération. Dès lors, les modifications de PLU se font sur demande des communes et après validation de Laval Agglo, dont les équipes veillent au respect du document en cours d'élaboration, grâce notamment aux grands objectifs formulés dans la délibération de prescription du PLUi de 2015.



« Le SCoT validé en 2016 s'est établi sur le territoire de Laval et Loiron. En quoi impacte-t-il le PLUi en cours d'élaboration ? Quel est le lien entre Laval Agglo et Loiron ? »

Effectivement le Schéma de Cohérence Territoriale s'est constitué sur un territoire plus vaste que celui de Laval Agglo et enveloppe notamment celui de Loiron. D'un point de vue légal, notre PLUi se doit de respecter le SCoT dans un rapport de « compatibilité » : il s'agit de respecter l'esprit de la règle, de ne pas s'en éloigner (par opposition au rapport de « conformité » qui impose une retranscription à l'identique de la règle). Ainsi la cohérence territoriale entre Laval et Loiron se poursuivra-t-elle dans l'élaboration de leurs PLUi, qui s'inscriront dans le même schéma d'ensemble.

Procédure d'élaboration : « Vous évoquez une entrée en vigueur du PLUi en 2019 : quels sont les délais maximums autorisés par la loi ? »

Il n'y a aucun délai maximum fixé par la loi pour l'élaboration d'un PLUi.

« Pourquoi l'écriture du PADD prend-elle plus de temps qu'initialement prévu ? Quel sujet pose éventuellement problème ? »

Les équipes en charge de l'élaboration du PLUi sont en discussion autour de la notion de consommation d'espace. Le retard est notamment dû au lien entre PLUi et PLH (Plan Local de l'Habitat) : en effet, nous attendons les premières conclusions de cet autre document en cours d'élaboration afin d'alimenter la réflexion sur le PADD. Ces conclusions devant être rendues courant juin, et compte-tenu de la période estivale, les débats pourront reprendre à compter de septembre 2017 en s'appuyant sur ces nouveaux éléments.

« Les règlements des Plans Locaux d'Urbanisme sont identiques quelle que soit la commune : qu'est ce qui change dans le règlement d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ? »

L'élaboration et le fonctionnement des documents sont globalement similaires. Les différences sont principalement dues aux récentes modifications du code de l'urbanisme (rédaction des articles). Il n'y aura donc pas de bouleversement majeur par rapport aux PLU communaux, si ce n'est que les zones verront leurs appellations uniformisées à l'échelle des 20 communes.



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Economie : « Dans la plupart des communes, des zones artisanales sont plus ou moins occupées... que prévoit le PADD pour ces zones ? Seront-elles réinvesties ou abandonnées au profit de zones localisées à proximité des grands axes de communication ? »



Le réinvestissement et la rénovation des zones artisanales existantes est une priorité, qui se fera en parallèle à la création de nouveaux projets d'envergure intercommunale. A noter que le diagnostic a permis de chiffrer à 60-70% la part du foncier à vocation artisanale pouvant être optimisé.



« Les zones d'activités et commerciales de première couronne de Laval ont vieilli, elles sont peu attractives et ne répondent plus aux attentes actuelles : en peut-on pas les transformer en logement ? »



Effectivement, l'élaboration du PLUi peut être l'occasion de rebattre les cartes entre zones à vocation économique et zones à vocation d'habitat. Toutefois, le SCoT encadre la démarche de modification de la vocation des zones économiques et la faible d'occupation d'une zone aujourd'hui ne peut être une raison suffisante à sa disparition et à sa transformation en habitat : en cas de reprise économique, cela nécessiterait de trouver un nouveau foncier et de grignoter potentiellement sur les terres agricoles, ce qui sera de plus en plus compliqué à l'avenir.

Ainsi, il ne s'agit pas tant de faire disparaître les zones fonctionnant peu ou mal que de les accompagner dans l'amélioration de leur offre : en proposant des espaces pour accueillir de nouveaux services par exemple, qui permettraient aux employés de répondre à plusieurs besoins au même endroit.

« Vous envisagez 60 000 emplois à horizon 10 ans : combien y-a-t-il d'emplois actuellement sur le territoire de Laval Agglo ? »

Avec 51 799 emplois au lieu de travail en 2012, Laval Agglomération regroupe 3,5% des emplois de la Région Pays de la Loire. Surtout, elle concentre 40,5% de l'emploi du département de la Mayenne.

Armature territoriale : « Quelle est la définition d'un Pôle Structurant ? »

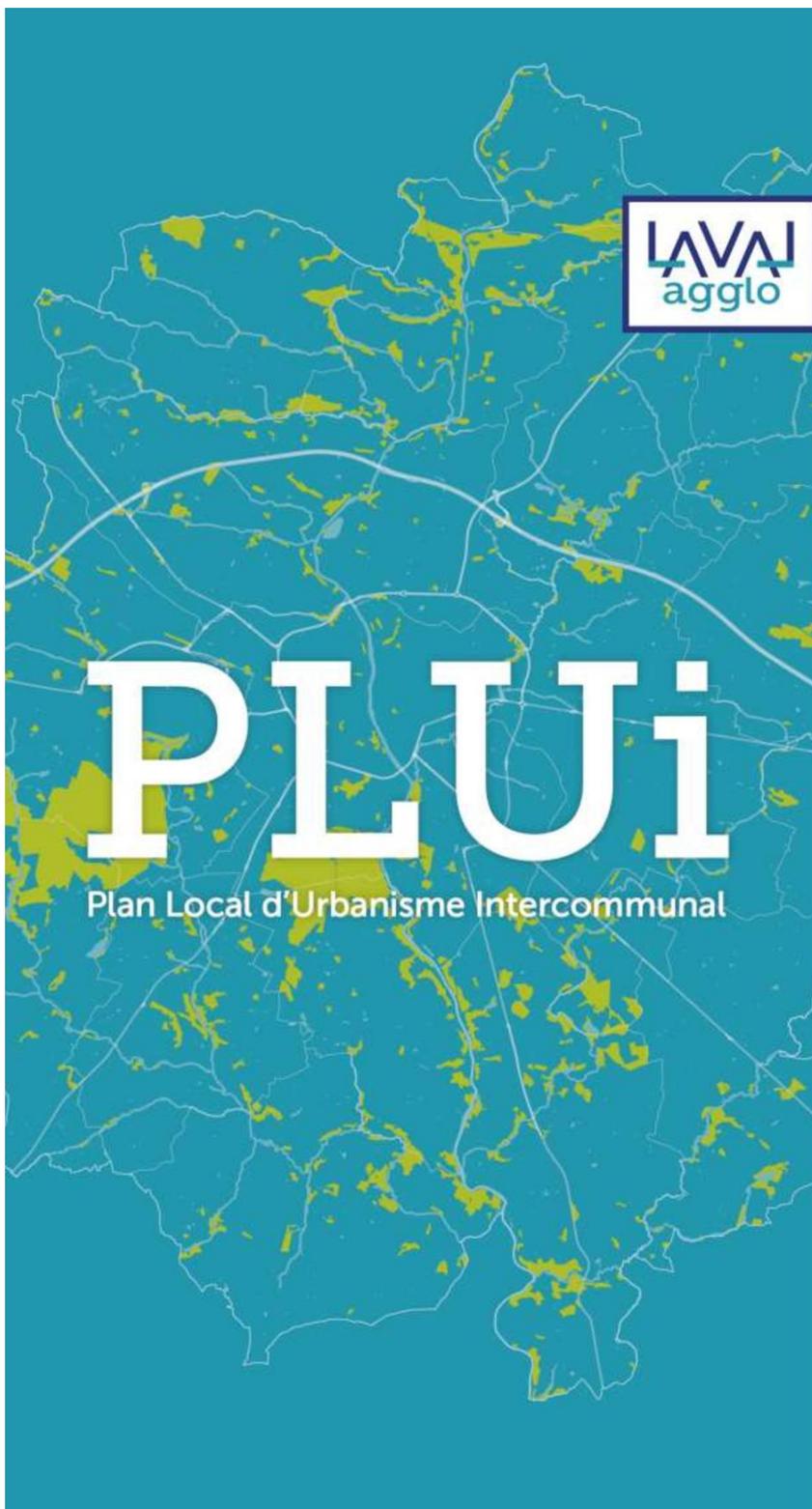
Les appellations proposées dans le PADD reprennent celles définies dans le Schéma de Cohérence Territoriale, à savoir :

- Ville centre (Laval) : présente un fort potentiel d'intensification urbaine, constitue le point de convergence des réseaux de transport et regroupe l'essentiel des services d'agglomération.
- Première couronne (Bonchamp-lès-Laval, Changé, L'Huisserie, Louverné et Saint-Berthevin) : ces communes constituent un tissu urbain quasi continu avec la ville-centre et bénéficient d'une desserte par les transports en commun urbains et d'une palette assez large

d'équipements, de commerces et services de proximité. Les principaux espaces d'activités économiques en développement y sont également localisés.

- Pôles structurants et locaux (Argentré, Entrammes et Montigné-le-Brillant) : Ils accueillent des usages et des activités variés (habitat, emplois, activités, services). Ils font figure de territoires relais pour des fonctions urbaines de proximité, des services et des commerces répondant aux besoins quotidiens
- Auhillé, Châlons-du-Maine, Forcé, La Chapelle-Anthenaise, Louvigné, Montflours, Nuillé-sur-Vicoïn, Parné-sur-Roc, Saint-Germain-le-Fouilloux, Saint-Jean-sur-Mayenne, Soulgé-sur-Ouette sont des communes plus rurales, qui forment le reste de Laval Agglomération.





AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Compte-rendu
Réunion Publique
29 Mai 2017

Informations générales



Date : Lundi 29 mai 2017, de 19h00 à 20h50



Lieu : Laval



Participants : Une vingtaine d'habitants de Laval Agglo (secteur 1)



Objectifs :

- Engager une dynamique de réflexion collective autour de l'élaboration du PLUi
- Pédagogie autour de la démarche de PLUi, porter le projet de territoire à travers la présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)
- Informer les habitants sur les grands enjeux d'aménagement du territoire et susciter le débat



Déroulé de la Réunion Publique

A l'ouverture des portes à 18h45, les habitants ont pu prendre connaissance du projet de PLUi et de ses premières étapes (diagnostic, PADD) au travers de l'exposition évolutive installée dans la salle.



La Réunion Publique a été ouverte à 19h00 par un discours de M. DUBOURG, 2^{ème} adjoint au Maire de la Ville de Laval en charge de l'urbanisme, des travaux et de l'environnement.

Les membres du groupement CITADIA ont ensuite expliqué la démarche générale d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (définition, étapes clefs, contexte, concertation) avant de présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et l'ensemble de ses défis.

Les habitants ont été invités à intervenir, poser leurs questions, apporter leurs suggestions, à la fin de la présentation de chaque Axe du PADD.

A l'issue des échanges, les membres du groupement CITADIA ont remercié les habitants pour leur présence et leur participation, ont évoqué les prochaines étapes – tant techniques et politiques que de concertation – en rappelant notamment les outils d'information et d'expression mis à leur disposition tout au long de l'élaboration du PLUi.

Introduction de M. Dubourg



En tant que 2^{ème} adjoint au Maire de la Ville de Laval, je suis ravi de vous accueillir dans nos locaux pour la tenue de cette deuxième réunion publique de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Je vous présente les excuses de M. GUERIN, élu de la Communauté d'Agglomération référent sur le projet d'élaboration du PLUi, qui n'a pu se rendre disponible pour cette réunion.



Ces réunions publiques permettent de présenter aux habitants l'avancée de nos travaux, mais aussi de leur donner les clefs de compréhension pour appréhender les termes du débat en cours.



Ce Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, qui devrait être approuvé courant 2019, représente une première pour notre territoire : les 20 communes qui le constituent s'accordent pour se doter d'un document d'urbanisme unique, dans une démarche mue par la recherche de plus de cohérence pour le territoire de Laval Agglo, et de complémentarité entre ses différentes composantes. Dans ce cadre, nous dépassons les concurrences entre communes pour accueillir populations et actifs, et travaillons ensemble pour garantir un avenir serein à l'ensemble du territoire.



Le document présenté aujourd'hui, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), porte des objectifs ambitieux - notamment en matière d'accueil de nouvelles populations et emplois - tout en préservant l'environnement. Ce document est en cours de travail, et fera l'objet d'un débat à l'automne 2017.



L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



SCoT, PLUi et lien avec Loiron : « Suite à la réalisation d'un SCoT avec Loiron, pourquoi ne pas avoir poursuivi dans cette voie et élaboré un PLUi conjoint ? »



Le territoire voisin est effectivement en cours d'élaboration de son PLUi, comme Laval Agglomération. Toutefois, il s'agit bien de deux EPCI distincts qui doivent chacun élaborer un PLUi à l'échelle de leur territoire.



La fusion entre les deux EPCI est une possibilité, souhaitée par l'Etat mais à ce jour possible uniquement si les élus des deux EPCI délibèrent en ce sens. L'Etat n'est pas en mesure d'imposer cette fusion.



A noter que les PLUi se voudront nécessairement proches dans leurs intentions, du fait du rapport de compatibilité les liant au SCoT.

Procédure d'élaboration : « Le PADD présenté ce soir est-il terminé et validé ? »

Le document présenté en réunion publique est encore en cours d'élaboration. Il sera débattu et validé en conseil communautaire à l'automne 2017.

M. Yannick BORDE (Maire de Saint Berthevin et Conseiller Communautaire de Laval Agglo) précise que le PADD reflète une volonté forte des élus, à savoir œuvrer en priorité au développement économique, vecteur d'attractivité territoriale et résidentielle de Laval Agglo. Les objectifs chiffrés peuvent paraître très ambitieux, toutefois il s'agit d'une feuille de route qui s'inscrit dans le SCoT et dans une dynamique départementale forte. Cet objectif de croissance sera notamment rendu possible grâce à la LGV, qui permettra de tisser des liens avec Paris mais aussi et surtout avec Rennes (bientôt 16 allers-retours quotidiens à moins de 25 minutes).

Compétences locales « Demain, qui traitera le cahier des charges des futurs lotissements ? »

Aujourd'hui lorsqu'on crée un lotissement, celui-ci doit respecter le PLU de la commune ; à l'issue de la validation finale du PLUi en 2019, les lotissements devront respecter le PLUi de Laval Agglo. Celui-ci identifiera les zones à construire, et mettra en œuvre des règles spécifiques selon la localisation des zones (1^è couronne, etc.). Pour proposer un urbanisme cohérent, des limites plus fines que celles de la commune seront à inventer. Enfin, la compétence « urbanisme » fait désormais partie de la Communauté d'Agglomération.

Portée et limites du PLUi « Le PLUi prend-il en compte la circulation et les déplacements ? »

Le PLUi est un outil qui régit le droit des sols ; c'est le Plan Global des Déplacements qui régit plus spécifiquement cette question de la circulation et des déplacements. Toutefois, le PLUi se construit en parfaite intelligence avec le PGD et comporte des éléments pouvant impacter les transports, tels que la taille d'une voirie dans un nouveau quartier par exemple.



« Le PLUi permet-il de travailler sur la question des réseaux tels que l'eau, l'assainissement, la fibre, etc. ? »

Un document intitulé « Schéma Directeur d'Assainissement » est en cours d'élaboration pour cette thématique. Toutefois, le PLUi s'intéresse aux réseaux en ceci qu'ils rendent ou non possible le développement urbain : on évitera par exemple de densifier lorsque la dimension des réseaux ne le permet pas.



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables



HABITAT : « Les objectifs de construction de logement sont-ils différents selon la localisation de la commune au sein de l'agglomération ? »



Le rapport de compatibilité entre PLUi et SCoT nous impose en effet une répartition des constructions : 70% se feront à Laval et en première couronne, 30% dans les communes de deuxième couronne. Par-delà cette répartition se pose aussi la question de leur localisation au regard du bâti existant : est-ce qu'il s'agira d'opérations de densification et requalification, ou d'extensions urbaines ?



« Les chiffres de construction de logements me semblent trop ambitieux au regard de l'augmentation de la population souhaitée : sont-ils définitifs ? Est-ce que le parc ancien est pris en compte ? »

Un phénomène appelé « desserrement des ménages » contraint aujourd'hui à construire davantage de logements uniquement pour maintenir la population en place et répondre à ses besoins et attentes en termes de parcours résidentiel. Ce phénomène nous oblige ainsi à construire plus de logements qu'avant pour viser la même augmentation de population.

Toutefois les chiffres aujourd'hui présentés dans le PADD sont encore en cours de rédaction, les études effectuées dans le cadre de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat permettront de les affiner.

Enfin, les chiffres dédiés au logement ne traitent pas uniquement des constructions, ils comprennent aussi le réinvestissement et le renouvellement du parc ancien, la lutte contre la vacance...

« Comment la règle des 20% de logement social s'applique-t-elle au sein de l'agglomération ? L'objectif est-il intercommunal ou communal ? »

M. Yannick BORDE indique que la règle s'applique toujours à une échelle communale.

Il exprime par ailleurs sa prudence face aux chiffres, qui peuvent – s'ils sont appliqués à la lettre – engendrer des situations handicapantes pour une population déjà fragilisée. En effet, il ne souhaite pas que le logement social se construise partout, au risque de créer des situations d'isolement dans certaines communes périphériques. Un équilibre est par ailleurs à trouver afin que certains quartiers ne concentrent pas les handicaps et perdent leur attractivité. Enfin, il souhaite affiner les chiffres d'une compréhension plus fine des mécanismes en place : construire du logement social quelque part peut parfois uniquement déplacer une population déjà présente sur le territoire, vider des quartiers au profit d'autres quartiers... C'est tout l'enjeu d'un document d'échelle intercommunale tel que le PLUi que de proposer une politique cohérente et complémentaire entre les communes.

ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE : « *Comment concilier densité d'habitat et environnement ?* »

Bien que cela puisse paraître paradoxal à première lecture (la notion de densité étant souvent synonyme, dans l'imaginaire collectif, de ville moderne et urbanisée à l'excès), la densité permet de consommer moins d'espaces naturels et donc de préserver l'environnement. En outre, une densité bien pensée offre un cadre de vie agréable et s'articule aisément à la notion de « nature en ville ».



« Nouvelle habitante de Laval Agglo, je souffre constamment du bruit lié à la circulation dans les lotissements, car certains équipements ne semblent desservis que par une seule et unique voie. Si l'on densifie encore, ces problèmes de circulation et de voisinage vont s'accroître et la notion de « bien-être » et de « cadre de vie » aura disparu. Que peut faire le PLUi ? »

La notion de bien-être est effectivement primordiale pour les élus en charge du PLUi : nous n'irons pas densifier à outrance pour respecter les identités et équilibres locaux. Toutefois, le PLUi régit uniquement le droit des sols. Ces questions sont davantage de l'ordre du Plan Global des Déplacements, à partir duquel nous déclinons des stratégies et actions, notamment en matière de transports en commun.

M. DUBOURG précise que le développement des transports en commun ne peut toutefois se faire sans densification. Les documents intercommunaux permettent de travailler à d'autres modalités de déplacement complémentaires : circulations douces, itinéraires cyclables et sécurisés, aménagements urbains visant à réduire la vitesse, etc.



AGRICULTURE & HABITAT « *Membre de l'association Terre de Liens, je souhaite interpeler les équipes en charge du PLUi au regard de la transformation des fermes en habitations. Notre association accueille beaucoup de jeunes agriculteurs souhaitant s'installer en Mayenne et ne trouvant ni terres ni fermes. Je souhaite que les élus conservent le maximum de patrimoine et terres agricoles pour aider à l'installation de jeunes, ou professionnels reconvertis, qui au sein de petites exploitations font vivre davantage de personnes que les grandes exploitations industrialisées* »



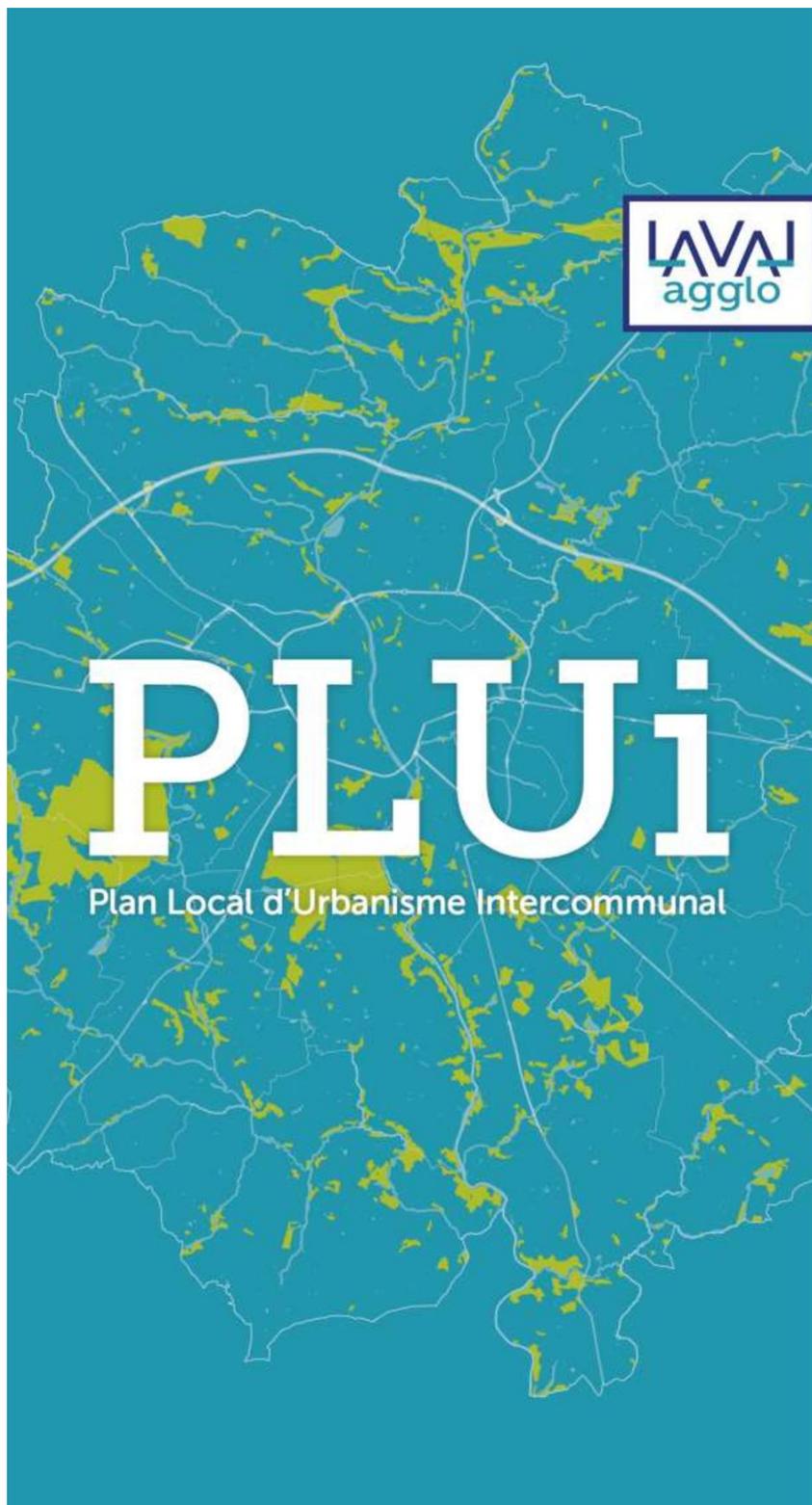
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables vise à valoriser les spécificités agricoles du territoire. Il préserve les terres agricoles, en tant qu'espaces économiques mais aussi paysagers, et du fait des dernières évolutions législatives, le PLUi fera des zones agricoles des espaces encore plus inconstructibles qu'auparavant.

Concernant les changements de destination des bâtiments agricoles, une réunion avec les Personnes Publiques Associées (et notamment la Chambre d'Agriculture) s'est récemment tenue et a permis de faire émerger une règle partagée par tous : certains bâtiments pourront changer de destination, mais uniquement s'ils ne compromettent pas l'activité agricole actuelle. Le PLUi pointera précisément l'ensemble des bâtiments agricoles pouvant changer de destination. Une commission départementale (CDPNAF) statuera ensuite sur leur vocation et les éventuels projets de modification. Ainsi, depuis le PLUi jusqu'à cette Commission, plusieurs étapes permettront de valider ou non un changement de destination, dans le respect des besoins des agriculteurs.

DIVISION PARCELLAIRE : « *En termes de densification, nous voyons désormais plusieurs maisons se construire sur une même parcelle. Quelles sont les outils du PLUi en ce sens ?* »

Effectivement, le changement des Plans d'Occupation des Sols (POS) en Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) a permis la division parcellaire, et cela sera toujours possible dans le cadre du PLUi.

La question n'est pas de savoir si cela peut se faire ou non, mais de déterminer les lieux où cette dynamique pourra demain être autorisée ou pas. La division parcellaire et la densification urbaine qui en découle ne pourront avoir lieu que dans des secteurs où les équipements, réseaux et services le permettent, et dans un souci de maintenir les nuisances à leur minimum.



AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Compte-rendu
Réunion Publique
30 Mai 2017

Informations générales



Date : Mardi 30 mai 2017, de 19h05 à 21h



Lieu : L'Huisserie



Participants : Une trentaine d'habitants de Laval Agglo (secteur 3)



Objectifs :

- Engager une dynamique de réflexion collective autour de l'élaboration du PLUi
- Pédagogie autour de la démarche de PLUi, porter le projet de territoire à travers la présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)
- Informer les habitants sur les grands enjeux d'aménagement du territoire et susciter le débat



Déroulé de la Réunion Publique

A l'ouverture des portes à 18h45, les habitants ont pu prendre connaissance du projet de PLUi et de ses premières étapes (diagnostic, PADD) au travers de l'exposition évolutive installée dans la salle.



La Réunion Publique a été ouverte à 19h05 par un discours de M. Jean-Marc BOUHOURS, Vice-Président de Laval Agglomération et Maire de L'Huisserie.

Les membres du groupement CITADIA ont ensuite expliqué la démarche générale d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (définition, étapes clefs, contexte, concertation) avant de présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et l'ensemble de ses défis.

A la suite de cette présentation, les habitants ont été invités à intervenir, poser leurs questions et apporter leurs suggestions, dans un débat entre les élus, le groupement et les habitants.

A l'issue des échanges, les membres du groupement CITADIA ont remercié les habitants pour leur présence et leur participation, ont évoqué les prochaines étapes – tant techniques et politiques que de concertation – en rappelant notamment les outils d'information et d'expression mis à leur disposition tout au long de l'élaboration du PLUi.

Les échanges se sont enfin poursuivis autour d'un verre de l'amitié offert par la Commune de L'Huisserie.

Introduction



En préambule, M. Jean-Marc BOUHOURS remercie les participants de leur présence nombreuse et excuse M. GUERIN, Vice-Président de Laval Agglomération en charge du PLUi. Il rappelle que cet événement se place dans une série de 6 réunions publiques qui rythment l'écriture du document central de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.



Pour cette étape cruciale, nous avons souhaité proposer des moments d'échanges privilégiés avec vous, sous la forme de Réunions Publiques, au plus proche des territoires qui composent notre communauté. Cela reflète d'une part la sincérité de notre démarche résolument participative, et d'autre part notre volonté de co-construire un projet qui s'inspire et s'alimente de la diversité de son territoire.



Dans cet exercice, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, nous partons en effet de la diversité : 20 communes et autant de Plans Locaux d'Urbanisme, 96 000 habitants, des situations communales très différentes entre ville-centre et communes plus rurales... Nous partons de cette diversité et devons en tenir compte.



Mais il ne s'agit pas de faire la somme des projets et documents d'urbanisme communaux. Elaborer un PLUi, c'est avant tout réaliser un projet commun, dont l'élaboration et les choix de développement seront partagés.

Et nous ne travaillons pas « hors cadre » ou « hors sol » : notre démarche est à la fois encadrée par des lois et documents supra-communautaires, et alimentée d'études statistiques, de terrain, et enrichie des apports que les partenaires institutionnels, les forces vives du territoire, et bien évidemment les habitants nous font parvenir.

Comme je le disais, nous sommes réunis ce soir autour du projet central du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Celui-ci s'inspire directement des éléments et enjeux mis en lumière lors de la précédente étape du PLUi, le diagnostic territorial. A partir de cette réalité de terrain, de ce qui s'est passé hier et de ce qui pourrait se passer demain si nous ne faisons rien, nous avons formulé des orientations, des objectifs, que nous allons vous présenter ce soir.

Ce PADD est un document à la fois technique et politique, exprimant notre projet pour le territoire de l'agglomération à horizon 2030 et à l'échelle des 20 communes. C'est un document cadre visant à répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain, exprimés à travers le diagnostic. C'est enfin un document stratégique en cours d'élaboration, et qui a besoin de vos apports, suggestions et remarques pour répondre toujours mieux à vos attentes.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



MODIFICATION DU PLUi : « Une fois validé, le PLUi sera-t-il aussi aisément modifiable que les PLU actuels ? »

La loi offre des possibilités de modification similaires entre un PLU et un PLUi. Ce dernier document est vivant et doit accompagner le développement d'un territoire. Il est à noter que, bien qu'intercommunal, le PLUi proposera des règles qui tiendront compte des situations locales dans leur diversité, afin de garantir une préservation des paysages et typologies urbaines.

VILLE ET ENVIRONNEMENT « Vous évoquez la notion de 'cycle urbain durable', pouvez-vous en apporter une définition ? »

La ville que nous produisons aujourd'hui sera celle dans laquelle vivrons les futures générations. Nous devons donc nous montrer économes en espace et dans notre manière de construire et vivre la ville. Cette notion trouve une répercussion à travers la gestion des ressources telles que l'eau, mais pas uniquement : le cycle urbain durable touche aussi l'habitat (réinvestissement du parc ancien, réflexion sur la vacance...). Il s'agit bien de produire, reconstruire la ville sur elle-même.

URBANISME : « Qu'est-ce qu'une 'parcelle vide' ? »

Au cadastre, il s'agit d'une parcelle sans construction dessus. Si elle se situe en zone U, son propriétaire est autorisé à la construire.

Aujourd'hui, de nombreuses réflexions sont menées quant aux parcelles vides et à la raison de l'absence de construction. Ces réflexions portent aussi sur la possibilité de diviser les parcelles, phénomène auparavant réservé aux zones urbaines qui est désormais arrivé jusque dans les territoires ruraux. Les élus et techniciens en charge du PLUi travaillent afin de proposer des outils qui encadreront ces divisions parcellaires, pour les rendre ou non possibles (au regard de la localisation de la parcelle, mais aussi de la dimension des réseaux urbains).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables



ARMATURE TERRITORIALE ET LOCALISATION DU DEVELOPPEMENT URBAIN : « Historiquement, le tissu industriel de l'agglomération se situe au Nord, et les projets économiques à venir vont renforcer cette tendance. La population du Sud de l'agglomération se retrouve contrainte à des déplacements qui deviendront de plus en plus problématiques entre Sud et Nord du territoire : est-ce un choix ? Que propose le PLUi pour rééquilibrer le territoire ? »

Effectivement, les élus ont souhaité tirer profit des sites économiques déjà existants, et de la proximité d'équipements structurants (autoroute et son prochain échangeur, LGV...).

M. Arnaud CLEVEDE, Chef de Projet PLUi au sein de Laval Agglomération, rappelle que le PLUi doit nécessairement s'établir en conformité avec le SCoT validé en 2014. Celui-ci fixe à notre territoire un maximum de 260 hectares à ouvrir aux activités et équipements (étant précisé que la LGV en utilisera une portion importante). Les zones à construire sont par conséquent déjà fléchées et concernent en priorité le Nord du territoire : à part dans le cas d'une extension de zones existantes, aucun projet ne pourra prendre place au Sud du territoire. C'est un choix qui a été validé en 2014 dans le SCoT.

M. Mickaël MARQUET, Maire de Nuillé-sur-Vicoin, précise par ailleurs que chaque équipe intercommunale hérite des choix et projets de ses prédécesseurs. Le territoire propose donc davantage d'infrastructures susceptibles d'accueillir les activités au Nord, et le Sud se retrouve handicapé dans son développement : les entreprises souhaitant s'y installer ne le font pas, faute d'un accès satisfaisant. Dans notre volonté de rééquilibrer le territoire, il s'agit aussi de se pencher sur la question des zones commerciales, qui s'installent surtout à l'Ouest du territoire.

« Puisqu'on ne peut construire de nouvelles zones économiques, pourquoi ne pas envisager l'implantation d'activités de services en centre-ville, dans le cadre d'actions de réinvestissement ? »

La question de la mixité fonctionnelle du tissu urbain est en effet intéressante à traiter, il faudra toutefois être attentif aux nuisances engendrées par certaines activités.

M. Michel PEIGNER, Maire de Montigné-Le-Brillant, ajoute que le développement du tertiaire a été polarisé autour du Technopole qui, au Nord du territoire, continue à attirer les activités de services du fait de son accessibilité et de sa proximité aux services.

« Que prévoit le PLUi pour la ville-centre ? Est-il envisagé de réimplanter des services et commerces ? »

Les élus intercommunaux affichent dans le PADD leur volonté de rendre à Laval son rôle de ville-centre, de moteur du territoire communautaire. Elle doit retrouver son attractivité à l'échelle départementale.

HABITAT : « Est-il prévu de spatialiser la construction de nouveaux logements de manière à tenir compte de l'éloignement entre logement, emploi et services ? »



Le SCoT fixe des règles en la matière, à savoir que le développement résidentiel sera plus important en première couronne, mais ne localise pas plus précisément les constructions à venir. Dans le SCoT comme dans le PLUi à venir est affiché le choix d'un développement multipolaire, avec des logements et des équipements sur l'ensemble du territoire, selon une logique de répartition équilibrée entre ville-centre, première couronne, pôles structurants et locaux, villages ruraux.



« Où se situe principalement la vacance du logement sur le territoire intercommunal ? Comment s'explique-t-elle ? »



La ville-centre connaît le taux le plus élevé du territoire, avec 7% de logements vacants. Ce chiffre doit toutefois être nuancé, puisqu'il se place dans la moyenne nationale.



Cette vacance s'explique par de nombreux facteurs : inadéquation de l'offre à la demande, concurrence entre les communes (offre attractive de la première couronne notamment), vétusté de l'habitat... Par exemple en ce qui concerne le logement social, les constructions des années 1960 de Laval sont désormais moins prisées des habitants qui leur préfèrent les programmes neufs de première couronne.

« Face à la vacance des logements de Laval, ne peut-on pas étudier la possibilité de transformer des logements pour proposer une offre attractive à destination des étudiants ? »

Cette notion fait partie de l'un des défis du PADD qui cherche à développer une meilleure mixité sociale et générationnelle, à proposer des logements garantissant l'intégralité du parcours résidentiel, et notamment le logement pour les jeunes et étudiants. Le Programme Local de l'Habitat, en cours d'élaboration en parallèle au PLUi, s'intéressera plus spécifiquement à ces questions.

AGRICULTURE & HABITAT : « Il faut préserver les sièges des exploitations agricoles, qui deviennent des habitations et créent des conflits d'usage tout en empêchant les jeunes agriculteurs de s'installer sur le territoire »

Cette action est bien inscrite dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Par ailleurs, la nouvelle réforme du Code de l'Urbanisme protège davantage les zones agricoles, qui sont désormais encore moins constructibles qu'auparavant.



DEPLACEMENTS, TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES : « Pourquoi la Nationale qui se trouve au Nord-Est du territoire ne figure-t-elle pas sur la carte de l'Axe 1 du PADD ? »

Il s'agit d'une erreur, la carte sera prochainement corrigée afin d'inclure cette infrastructure. A noter que les cartes représentant les 3 grands axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ne sont pas des documents opposables, elles ne spatialisent pas de manière exhaustive les éléments existants ou à venir, mais donnent davantage à voir les grandes dynamiques souhaitées pour le territoire.



« Le PLUi évoque ou évoquera-t-il le parcours du bus en site propre ? »

Il s'agit en effet d'une orientation sur laquelle les élus s'interrogent actuellement. Cette infrastructure ne pourra toutefois se faire que dans les secteurs où elle n'entrera pas en conflit avec d'autres usages ou besoins urbains (par exemple la logistique). Le document présenté ce soir ne spatialisait pas l'infrastructure, mais son projet est bien inscrit dans la version complète du PADD en cours de rédaction.

A ce sujet et plus généralement concernant les projets routiers, les élus présents à la Réunion Publique s'accordent à demander que les projets fléchés dans le PADD soient effectivement accompagnés de préemptions de terrains afin de rendre possible leur future réalisation.

« Y aura-t-il un nouveau pont sur la Mayenne entre Entrammes et L'Huisserie ? »

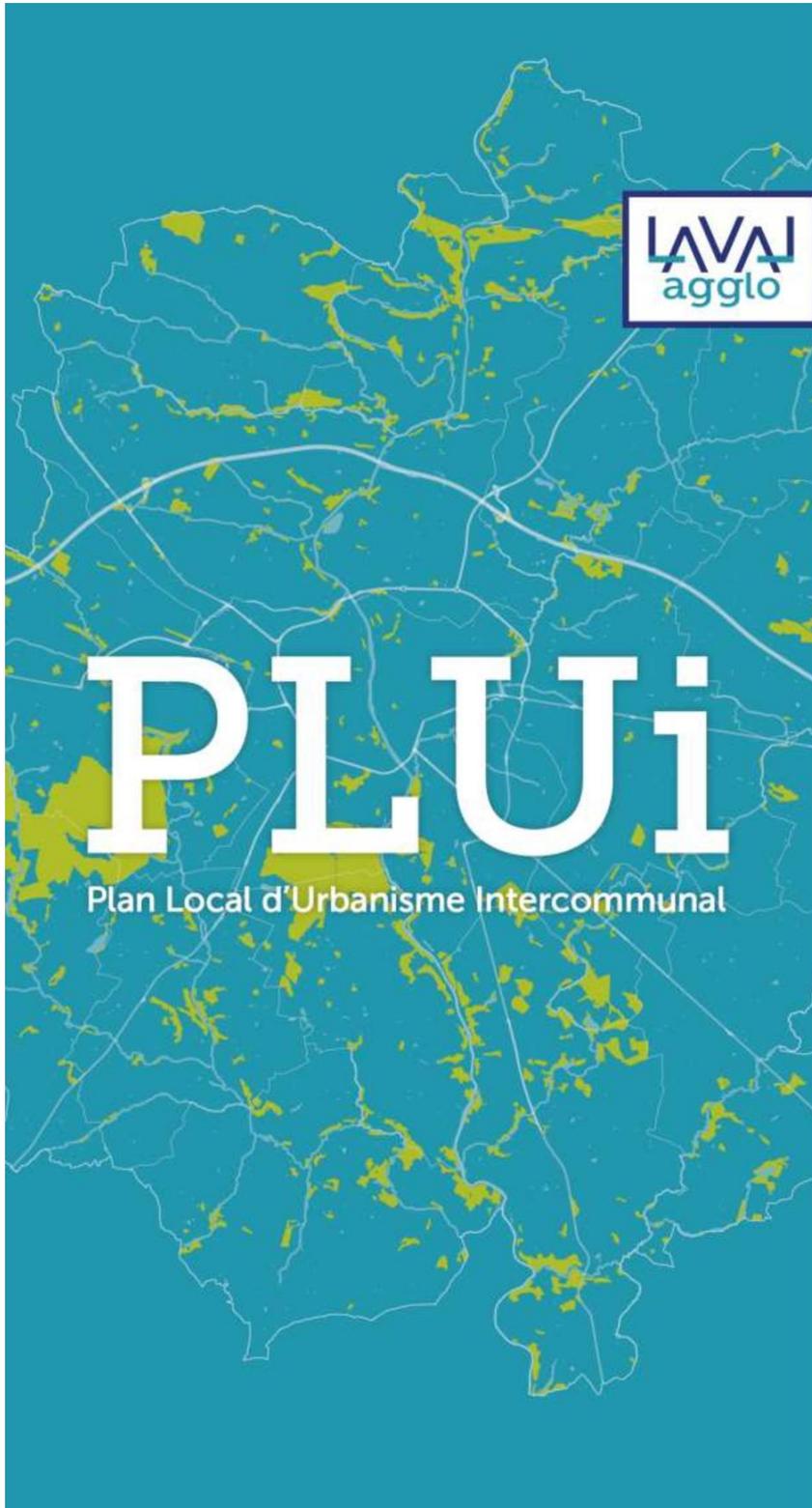
Cette infrastructure est un souhait des élus intercommunaux et a été demandée dans le PLUi, il s'agit par ailleurs d'une volonté affichée dans le SCoT de 2014. Une telle construction relève toutefois de compétences multiples et soulève des questions quant à son financement.

« Ne peut-on pas utiliser l'autoroute comme voie de contournement au Nord de l'agglomération ? »

Laval Agglomération ne se dotera effectivement pas d'un périphérique complet : les élus envisagent davantage de solliciter les voiries et infrastructures existantes, comme l'autoroute, et ont ainsi acté le projet d'échangeur autoroutier au Nord du territoire.

« Si l'on donne aux habitants la possibilité d'accéder aux chemins, ne faut-il pas aussi prévoir des actions en vue de leur préservation voire de leur reconstruction ? »

Le PLUi est un outil réglementaire pouvant protéger les chemins, toutefois il n'est pas en mesure d'imposer leur entretien. Les équipes rappellent que les communes peuvent déclarer auprès de la Préfecture leurs chemins afin de les protéger (inscription au patrimoine). Des inventaires, portant sur les chemins mais aussi les haies bocagères, sont à ce titre en cours de réalisation.



AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Compte-rendu
Réunion Publique
6 Juin 2017

Informations générales



Date : Mardi 30 mai 2017, de 19h10 à 20h30



Lieu : Louverné



Participants : Une vingtaine d'habitants de Laval Agglo (secteur 4)



Objectifs :

- Engager une dynamique de réflexion collective autour de l'élaboration du PLUi
- Pédagogie autour de la démarche de PLUi, porter le projet de territoire à travers la présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)
- Informer les habitants sur les grands enjeux d'aménagement du territoire et susciter le débat



Déroulé de la Réunion Publique

A l'ouverture des portes à 18h45, les habitants ont pu prendre connaissance du projet de PLUi et de ses premières étapes (diagnostic, PADD) au travers de l'exposition évolutive installée dans la salle.

La Réunion Publique a été ouverte à 19h10 par un discours de M. BOISBOUVIER, Vice-Président de Laval Agglomération et Maire de Louverné.

Les membres du groupement CITADIA ont ensuite expliqué la démarche générale d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (définition, étapes clefs, contexte, concertation) avant de présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et l'ensemble de ses défis.

Au fur et à mesure des 3 grandes étapes de la présentation, les habitants ont été invités à intervenir, poser leurs questions et apporter leurs suggestions, dans un débat entre les élus, le groupement et les habitants.

A l'issue des échanges, les membres du groupement CITADIA ont remercié les habitants pour leur présence et leur participation, évoqué les prochaines étapes – tant techniques et politiques que de concertation – en rappelant notamment les outils d'information et d'expression mis à leur disposition tout au long de l'élaboration du PLUi.



Introduction



En préambule, M. BOISBOUVIER remercie les participants de leur présence à cette quatrième réunion publique (cycle de 6 réunions publiques territorialisées). Il rappelle l'objet de cette réunion, le PLUi, dont le « i » signifie « intercommunal » : il s'agit bien d'un projet commun à l'ensemble des 20 communes de Laval Agglo, d'un véritable changement pour le territoire.



Cette présente réunion publique intervient à un moment clef de l'élaboration du PLUi : la rédaction du PADD, c'est-à-dire du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Il s'agit d'un document politique et technique, exprimant le projet de territoire à horizon 2030 à l'échelle des 20 communes. C'est un document qui répond aux besoins d'aujourd'hui et de demain, mis en lumière lors de la précédente étape de diagnostic, mais aussi identifiés par les habitants lors des réunions publiques.



Dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, nous partons de la diversité : il s'agit de tenir compte de l'identité et des projets des 20 communes, mais nous allons au-delà d'une simple addition. Notre projet tend vers plus de cohérence pour le territoire et ses habitants. Aujourd'hui on habite une commune mais on vit dans un territoire, c'est pour cela que le PLUi et ses thématiques (développement économique, habitat, déplacements...) est l'affaire de tous.

A l'issue de la présente phase d'écriture du PADD, qui devrait se clore à l'automne 2017 par la validation de ce document stratégique, s'ouvrira la phase finale de rédaction du règlement et du zonage. L'approbation du PLUi doit enfin avoir lieu à l'automne 2019.



Mobilité & Déplacements



« Alors que la commune de Louverné a la chance d'être desservie par le train, j'ai appris qu'un arrêt dans le sens Laval-Le Mans va être supprimé le matin, alors même qu'il répond aux besoins des habitants se rendant au Mans pour travailler : c'est très regrettable ! »

« La LGV va effectivement permettre de venir plus vite sur notre territoire, mais aussi de le traverser plus rapidement : n'est-ce pas en contradiction avec la volonté de développer le tourisme localement ? »

Tout d'abord, nous précisons que la LGV ne contournera pas l'agglomération, cela reste un véritable atout pour le territoire.

Par ailleurs, les équipes de Laval Agglo précisent que cette thématique s'inscrit dans les limites des compétences de l'intercommunalité : alors que les élus affichent leur volonté en termes de transports sur le territoire, notamment au travers du PADD, la desserte ferroviaire ne relève pas de leur compétence. Par exemple, la halte ferrée du Quartier Ferrié est un vœu politique n'entrant pas dans les compétences de Laval Agglo, une discussion devra nécessairement s'ouvrir avec la Région. A noter enfin que la Région est « Partie Prenante Associée » du PLUi : elle intervient dans le cadre de réunions spécifiques, c'est donc très important que les habitants puissent faire remonter leurs avis et suggestions en réunions publiques pour que le message soit transmis ensuite en réunion PPA.

« Il faudrait communiquer davantage sur l'offre de transports en commun sur le territoire, des habitants ne savent pas qu'il y a des trains qui s'arrêtent à Louverné »

Cette thématique n'est pas du ressort du PLUi, qui réglera à terme le droit des sols du territoire intercommunal. La suggestion sera toutefois transmise aux services concernés.

« Concernant la LGV, la prochaine liaison mettant Laval à 1h30 de Nantes est très importante ! »

Préservation du patrimoine bâti



« Alors que vous affichez une orientation en faveur de la préservation du patrimoine bâti, je constate que certaines communes ont des projets de démolition d'habitat ancien en centre-bourg. Quelle est la définition du patrimoine bâti à protéger ? Le PADD n'est-il pas en contradiction avec la réalité des projets communaux ? »



Les élus souhaitent avoir une vraie politique en faveur de la préservation du patrimoine. Ils se font à ce titre accompagner par un cabinet conseil spécialisé qui inscrira les éléments du patrimoine à protéger. Les Architectes des Bâtiments de France peuvent aussi se saisir de la question. En termes de rénovation et réhabilitation, il y aura un équilibre à trouver entre préservation du bâti et ce que cela peut impliquer pour les propriétaires.

Monsieur BOISBOUVIER précise que les équipes sont actuellement en train de répertorier le patrimoine en vue de sa protection. Toutefois les enjeux s'additionnent et nous ne pourrions pas tout protéger, cela passera nécessairement pas des choix.

Enfin, l'équipe rappelle que tant que le PLUi n'est pas approuvé et entré en vigueur, les PLU locaux continuent de s'appliquer : les éventuelles destructions en cours ou à venir, jusqu'à l'automne 2019, relèvent donc de compétences et responsabilités communales et non pas intercommunales.

Densité urbaine

« Le PADD indique qu'il faudra augmenter la densité urbaine, et que les objectifs chiffrés seront différents selon les communes. Comment cela se traduit-il concrètement ? »

En préambule, nous précisons que le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale, approuvé en février 2014) s'impose en PLUi, notamment dans les objectifs de densification et de sa répartition.

La densification s'établira sous 2 formes : d'une part le comblement des dents creuses, d'autre part l'extension urbaine sur de nouveaux terrains ouverts à la construction. Chaque commune, selon sa localisation et son rôle au sein de l'agglomération (ville-centre, 1^{ère} couronne, commune rurale...), se verra ainsi attribuer un objectif de densification sous forme de « nombre de logements à l'hectare ».

Modalités de concertation



“La page dédiée au projet de PLUi sur le site internet de Laval Agglo est une bonne idée, mais dans certaines communes nous ne disposons pas d’une desserte numérique satisfaisante, il est donc difficile d’y accéder”



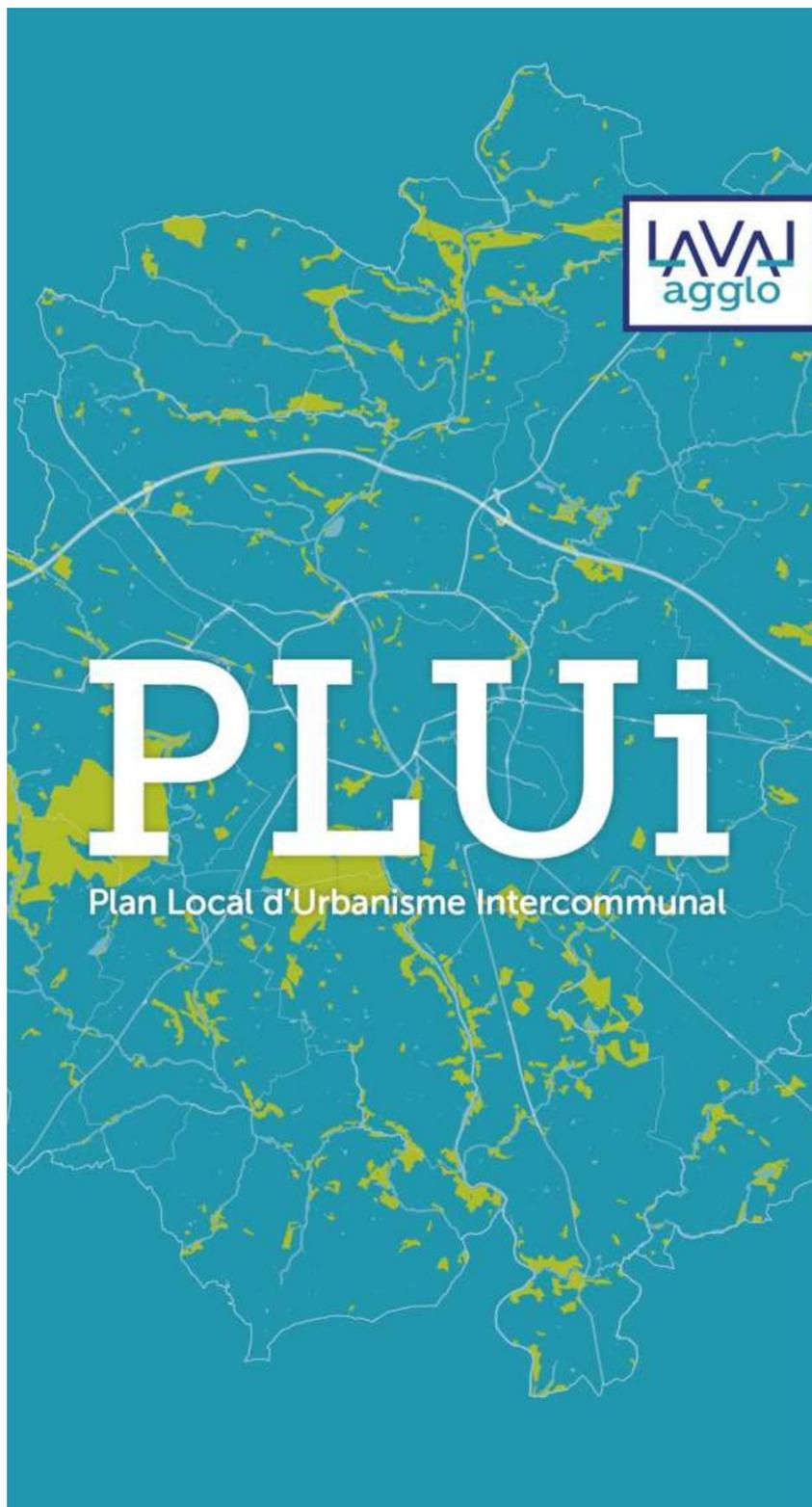
Afin de toucher un maximum de public et face aux limites de chaque vecteur de communication, Laval Agglo a fait le pari d’une mobilisation multicanale : site web mais aussi affiches diffusées dans les communes environ un mois avant les réunions, utilisation de l’affichage public lumineux lorsque les communes en sont équipées, articles parus dans la presse. A noter que les Lettres d’Informations sont publiées en version papier et distribuées dans l’ensemble des boîtes aux lettres du territoire.



“L’horaire des réunions publiques ne me semble pas adapté : ne pourrait-on pas les décaler à 20h30 à l’avenir?”

Chaque horaire peut poser problème face à la diversité des habitudes et contraintes des habitants. Toutes les Réunions Publiques de ce cycle se tiennent à 19h, et certaines d’entre elles accueillent jusqu’à 40 voire 50 participants. Nous restons attentifs aux besoins des habitants pour adapter nos moments de concertation et outils de communication, mais il n’y a malheureusement pas de solution parfaite répondant aux attentes de tous.





AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Compte-rendu
Réunion Publique
12 Juin 2017

Informations générales



Date : Lundi 12 Juin 2017, de 19h10 à 20h30



Lieu : Argentré



Participants : Une dizaine d'habitants de Laval Agglo (secteur 4)



Objectifs :

- Engager une dynamique de réflexion collective autour de l'élaboration du PLUi
- Pédagogie autour de la démarche de PLUi, porter le projet de territoire à travers la présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)
- Informer les habitants sur les grands enjeux d'aménagement du territoire et susciter le débat



Déroulé de la Réunion Publique

A l'ouverture des portes à 18h45, les habitants ont pu prendre connaissance du projet de PLUi et de ses premières étapes (diagnostic, PADD) au travers de l'exposition évolutive installée dans la salle.



La Réunion Publique a été ouverte à 19h10 par quelques mots introductifs de Lorette HAFFNER, Chef de Projet Concertation d'Aire Publique, qui a remercié les habitants de leur présence et replacé la Réunion Publique dans son contexte institutionnel et de concertation.

Lorette HAFFNER a ensuite expliqué la démarche générale d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (définition, étapes clés, contexte, concertation) avant de laisser la parole à Jean-Baptiste SOULARD, Chef de Projet du bureau d'études CITADIA, pour une présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et de l'ensemble de ses défis.

Les habitants ont été invités à intervenir, poser leurs questions ou apporter leurs suggestions, à la fin de la présentation de chaque Axe du PADD.

A l'issue des échanges, les membres du groupement CITADIA ont remercié les habitants pour leur présence et leur participation, ont évoqué les prochaines étapes – tant techniques et politiques que de concertation – en rappelant notamment les outils d'information et d'expression mis à leur disposition tout au long de l'élaboration du PLUi.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



PLU communaux et élaboration du PLUi : « Votre présentation semble très proche des documents ayant été réalisés dans le cadre des PLU communaux : s'agit-il d'une refonte de l'existant à l'échelle intercommunale ? »

Effectivement, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal s'élabore dans la droite ligne du Schéma de Cohérence Territoriale approuvé en février 2014, et s'inspire de l'existant comme des projets communaux, formalisés notamment dans les Plans Locaux d'Urbanisme.

L'élaboration du PLUi ne porte pas de modification majeure vis-à-vis des projets déjà en cours ou identifiés : par exemple, les élus se sont accordés sur le fait qu'il n'y aurait pas de nouvelle Zone d'Activités Economiques, Laval Agglomération poursuivant à travers le PLUi les projets en cours ou permettant à la marge des extensions de l'existant.

A noter toutefois que l'élaboration du PLUi ne repose pas sur une simple addition ou juxtaposition des projets communaux : il s'agit d'un véritable projet de territoire, proposé à l'échelle des 20 communes de Laval Agglo.

Concertation et Communication : « Je remarque qu'il y a peu de personnes présentes à cette Réunion Publique, la communication est-elle suffisante en amont ? »

Voici les efforts fournis par Laval Agglo et les communes afin de mobiliser les habitants autour de chaque Réunion Publique : installation d'affiches sur le territoire (commerces, équipements...), diffusion d'articles dans les journaux, site web, affichage lumineux lorsque les communes disposent de cet équipement... Laval Agglo fait le pari d'une mobilisation multicanal large, pour toucher un maximum de public, sans toutefois pouvoir garantir une information parfaite du fait des limites de chaque outil de communication.



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables



HABITAT : « Si l'on met en rapport le nombre de nouveaux habitants souhaités sur le territoire avec l'objectif de construction de logements, on remarque qu'il n'y aura qu'un logement pour 2 habitants : comment attirer des familles avec enfants en suivant ce ratio ? »

Les objectifs chiffrés du logement s'établissent via des calculs complexes, qui tiennent à la fois compte du parc de logements vacants (réinvestissement du parc ancien), des résidences secondaires, du renouvellement (division parcellaire) et de la nouvelle offre. Ce calcul se fonde aussi sur un phénomène important en France, le desserrement des ménages : il est aujourd'hui nécessaire de disposer de plus de logements qu'auparavant pour maintenir la même population sur le territoire.

En parallèle à l'élaboration du PLUi, un document est actuellement en cours de révision par Laval Agglo, le Programme Local de l'Habitat (PLH), qui viendra décider plus précisément de la répartition du nombre de logements à construire, du public visé, etc.

« On constate beaucoup de maisons vides en centre-bourg, que faire pour lutter contre la vacance du parc ancien ? »

Un exercice d'inventaire des habitations vides est en cours, en vue de mobiliser ces logements. Par ailleurs, le PLH en cours de révision traduira de manière opérationnelle les objectifs du PLUi et s'engagera vers une mobilisation forte du bâti existant. Les habitations vides sont donc bien prises en compte dans nos études et travaux, il s'agit d'un potentiel en logement important, présent à la fois en centre-bourg et dans les territoires ruraux.

Il faut toutefois rappeler que cet exercice comporte ses limites, puisque Laval Agglomération n'est pas en mesure d'obliger les propriétaires à vendre ou louer leur bien : des incitations peuvent être mises en place, mais resteront nécessairement limitées.

ATTRACTIVITE « Des gens viennent aujourd'hui vivre sur le territoire de Laval Agglo tout en continuant de travailler à Paris. Une action est-elle prévue afin d'accompagner cette tendance, je pense notamment à une communication ciblée en région francilienne ? »

La question de l'attractivité et de la promotion du territoire est effectivement centrale dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, il s'agit d'une volonté forte des élus. L'attractivité vient à la fois du cadre de vie, de l'habitat, mais aussi des services et équipements : offre sportive variée, offre culturelle, touristique, etc.

L'arrivée de la LGV et le raccourcissement des trajets vers Paris, mais aussi vers Rennes et Nantes, aura très certainement un impact positif pour notre territoire et permettra d'accueillir de nouveaux habitants travaillant dans ces agglomérations.

AGRICULTURE : « L'activité agricole me semble difficile à maintenir sur le territoire de Laval Agglomération, en comparaison de territoires plus ruraux : il est en effet compliqué de concilier cadre de vie, environnement et agriculture... Que peut concrètement faire le PLUi ? »



Les dernières évolutions législatives en matière de Droit de l'Urbanisme ont opéré un renforcement de l'inconstructibilité des zones agricoles, c'est un outil dont se saisissent les élus pour protéger, maintenir et encourager l'activité agricole sur le territoire.



Par ailleurs le Schéma de Cohérence Territoriale, vis-à-vis duquel le PLUi se doit d'être compatible, dispose déjà d'éléments de protection et de pérennisation de l'activité agricole. La marge obligatoire de 200 mètres entre le siège d'une exploitation et l'urbanisation à venir est à ce titre un outil important de préservation de l'agriculture.



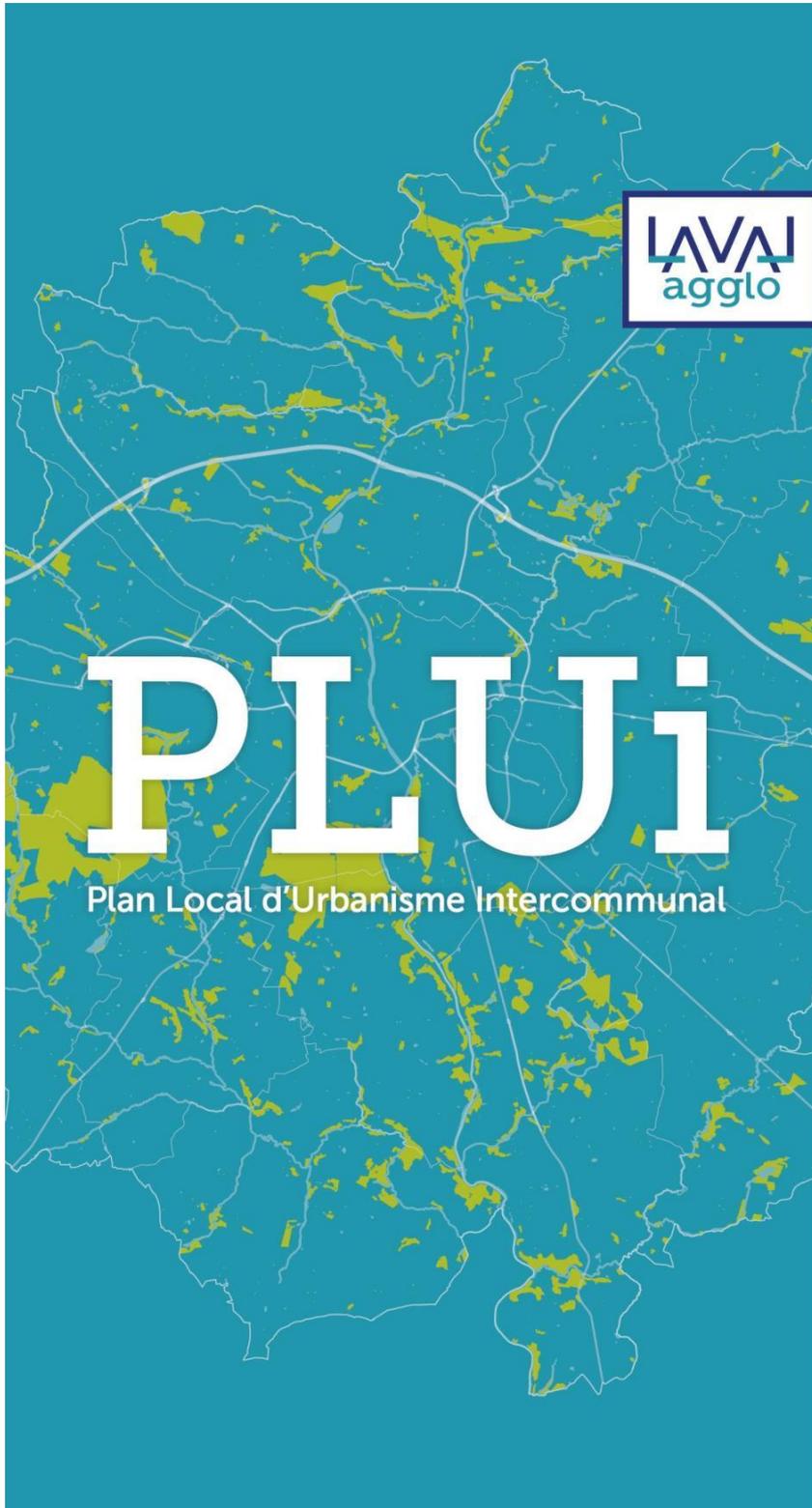
A noter enfin que la Chambre d'Agriculture de Mayenne représente une « Personne Publique Associée » dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. A ce titre, elle participe à de nombreuses réunions techniques et politiques, et veille à la protection des enjeux agricoles à chaque étape du PLUi.



« On constate partout une tendance au retour du maraîchage autour des villes, peut-être est-ce un axe à développer à Laval Agglo ? »

Le postulat de base des élus lors de l'élaboration du PADD a été de maintenir l'activité agricole en place. On pourrait aller plus loin en réservant des espaces dédiés pour ce type d'exploitation en bordure urbaine, toutefois il y a toujours le risque que ces terrains ne trouvent pas preneur.





AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Compte-rendu
Réunion Publique
13 Juin 2017

Informations générales



Date : Mardi 13 Juin 2017, de 19h à 21h



Lieu : Parné-sur-Roc



Participants : Une trentaine d'habitants de Laval Agglo (secteur 2)



Objectifs :

- Engager une dynamique de réflexion collective autour de l'élaboration du PLUi
- Pédagogie autour de la démarche de PLUi, porter le projet de territoire à travers la présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)
- Informer les habitants sur les grands enjeux d'aménagement du territoire et susciter le débat



Déroulé de la Réunion Publique

A l'ouverture des portes à 18h45, les habitants ont pu prendre connaissance du projet de PLUi et de ses premières étapes (diagnostic, PADD) au travers de l'exposition évolutive installée dans la salle.

La Réunion Publique a été ouverte à 19h10 par un discours de M. GUERIN, Vice-Président de Laval Agglo en charge de l'Urbanisme et élu référent du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Les membres du groupement CITADIA ont ensuite expliqué la démarche générale d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (définition, étapes clefs, contexte, concertation) avant de présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et l'ensemble de ses défis.

Les habitants ont été invités à intervenir, poser leurs questions, apporter leurs suggestions, au fur et à mesure de la présentation du PADD.

A l'issue des échanges, les membres du groupement CITADIA ont remercié les habitants pour leur présence et leur participation, ont évoqué les prochaines étapes – tant techniques et politiques que de concertation – en rappelant notamment les outils d'information et d'expression mis à leur disposition tout au long de l'élaboration du PLUi.



Introduction



M. GUERIN a tout d'abord remercié les participants de leur présence, et présenté les membres du cabinet CITADIA (Jean-Baptiste SOULARD - CITADIA CONSEIL, et Lorette HAFFNER - AIRE PUBLIQUE).



Il a ensuite replacé la présente Réunion dans le contexte global de l'élaboration du PLUi : 6^{ème} et dernière Réunion Publique effectuée dans cette démarche ouverte en 2015 (délibération de prescription du PLUi), elle est l'occasion de présenter le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables). Ce document s'inspire du diagnostic territorial précédemment réalisé, et s'alimente de l'ensemble des réunions et ateliers techniques et politiques qui rythment son élaboration. C'est donc un document à la fois précis, concis, et qui reflète les avis émis lors de ces temps de consultation.



A travers ses grandes orientations, le PADD donne à voir le projet politique de Laval Agglo pour son territoire à horizon 2030. A noter que son élaboration est encadrée par des lois et documents d'échelles supérieures, à l'instar du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), approuvé en 2014, et est principalement régie par deux objectifs : la maîtrise de la consommation de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain. M. GUERIN précise enfin que le PADD ne sera pas approuvé en juin 2017 tel qu'initialement prévu : les élus ont souhaité se donner plus de temps pour consolider ce document stratégique, sa validation interviendra donc à l'automne 2017.



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables



ECONOMIE :

« Le développement économique des trente dernières années s'est surtout fait au Nord : un repositionnement au Sud et à l'Est n'est-il pas nécessaire pour apporter un équilibre ? »

Il y a des projets affichés pour le Sud du territoire, le terme de rééquilibrage n'apparaît pas comme tel dans le PADD mais le Sud n'est pas oublié.

Monsieur le Vice-Président ajoute qu'il y aura une extension de la ZAE à Entrammes, mais qu'il y a peu d'espace disponible au sud du territoire.

M. Arnaud CLEVEDE (Chef de Projet PLUi Laval Agglomération) précise qu'il n'y aura pas de nouvelle ZAE au Sud du territoire, aucun besoin n'ayant été identifié autre que ceux auxquels répondent les projets connus ou en cours.

« Quid des zones commerciales et du transport de marchandise ? »

Il n'y a pas, à l'heure actuelle, de projet de développement prévu.

MOBILITE :

« Qu'en est-il de la RN 162 ? Quelle est la position de l'Etat ? »

L'Etat était présent aux réunions dédiées aux Personnes Publiques Associées, il n'y a pas eu de remarques à ce sujet.

« Le fait de ne pas avoir la compétence routière complète est-il un frein aux projets de désenclavement des secteurs ? »

L'Etat et le Département sont présents dans le projet de PLUi, les projets se font en cohérence avec les Personnes Publiques Associées.

« Peut-on avoir des précisions quant au projet de contournement Sud de Laval du PLUi ? »

Monsieur le Vice-Président indique qu'une étude de ce contournement est en cours, toutefois le dénivelé pose une problématique spécifique, qui s'ajoute à d'autres complications (forêt de Concise). De nouvelles informations seront disponibles avant la fin de l'élaboration du PLUi, mais ce parcours ne sera pas fixé à horizon court-terme.

M. Arnaud CLEVEDE ajoute que des études existent au sujet du contournement Est, et que l'on demeure pour l'instant à l'étape du schéma d'intention. A l'Ouest, le SCoT ne prévoit pas de nouvelles

constructions, il s'agira de réutiliser les routes existantes et il est impossible d'aller plus loin dans la précision du tracé car l'Agglomération n'a pas la compétence route.

« L'A81 deviendra-t-elle la rocade ? »



La mise en place d'un nouvel échangeur permettrait cette utilisation. Monsieur le Vice-Président indique qu'il s'agit encore une fois de projet à l'étude, rien n'est encore arrêté à ce sujet.



« L'arrivée du TGV va libérer une voie SNCF, ne pourrait-elle pas permettre l'arrivée de nouveaux habitants ? Serait-il possible de concentrer la population autour de cet axe ? »



La libération de ce tronçon permet la création d'une nouvelle halte ferrée (Quartier Ferrié), mais le réseau ferré ne fait pas parti des compétences intercommunales.



M. Arnaud CLEVEDE ajoute que cette halte est inscrite dans le SCoT, des études sont en cours sur les aménagements possibles des 5 gares et donc les options d'aménagements de ces secteurs. Une fois les études réalisées, les communes et l'intercommunalité auront la charge de mettre en place des projets. Enfin, les projets d'échelle communautaire de ZAC Ferrié et de ZAC Gare démontrent une réelle volonté des élus d'aménager ces secteurs.



HABITAT ET ORGANISATION URBAINE :

« Les règles d'urbanisme du PLUi de Laval Agglomération, notamment en termes de taille de parcelle des communes rurales, sont-elles identiques à celles du PLUi de Loiron, du fait du rapport entre le SCoT partagé par ces deux territoires et les PLUi en cours d'élaboration ? »

Le SCoT de 2014 s'impose au PLUi par compatibilité, mais les questions de taille minimum de parcelles ont été effacées par la loi ALUR. Toutefois d'autres règles limitent la constructibilité, grâce à la densité ou l'encadrement de la division parcellaire.

« Comment se répartissent les 680 logements à construire évoqués dans la présentation ? »



Il s'agit d'une règle du SCoT dont l'ambition affichée est importante ; les logements se répartiront en fonction de l'armature territoriale : centre-ville, 1^{ère} couronne, etc.



« Que deviennent les bâtiments agricoles qui ne sont plus utilisés ? »



Certains bâtiments agricoles d'habitation pourront changer de destination, chaque bâtiment sera indiqué (les constructions autorisées ne seront que celles nécessaires au fonctionnement agricole). La CDPNAF donnera par deux fois son avis à ce sujet (liste des constructions autorisées, puis au cas par cas lors des projets). Les personnes concernées peuvent se rapprocher de leurs élus communaux pour participer au recensement. L'attention de l'assemblée est attirée sur le fait qu'aucun projet ne sera permis avant la mi-2019, date de l'entrée en vigueur du PLUi.



« Existe-t-il une liste des bâtiments pouvant changer de destination ? »

Cette liste est en train d'être établie et n'est donc pas encore accessible, plus de précisions seront données lors de l'enquête publique.

Néanmoins les élus ont inscrit la volonté de pouvoir changer de destination dans le PADD afin de favoriser la diversification et le développement du tourisme. Par ailleurs, le changement de destination ne peut être réalisé en ce qui concerne les gîtes ruraux. Il existe des procédures pour encadrer ces projets (STECAL) et il est important d'en informer Laval Agglomération dès que possible.

« Où trouver les objectifs chiffrés de lutte contre l'étalement urbain ? »

Les discussions sont en cours, il y a un réel enjeu entre le respect du SCoT, les lois et le souhait des communes de continuer à vivre et à accueillir des populations. Le chiffre n'est pas encore arrêté. Le SCoT indique 260 ha pour l'activité, 400ha pour l'habitat mais la répartition par commune reste à faire.

Monsieur le Vice-Président précise que ces chiffres sont obligatoires et figureront dans le PADD dès qu'un consensus aura été trouvé.

« A-t-on une idée de ce que représente la vacance des logements sur le territoire ? »

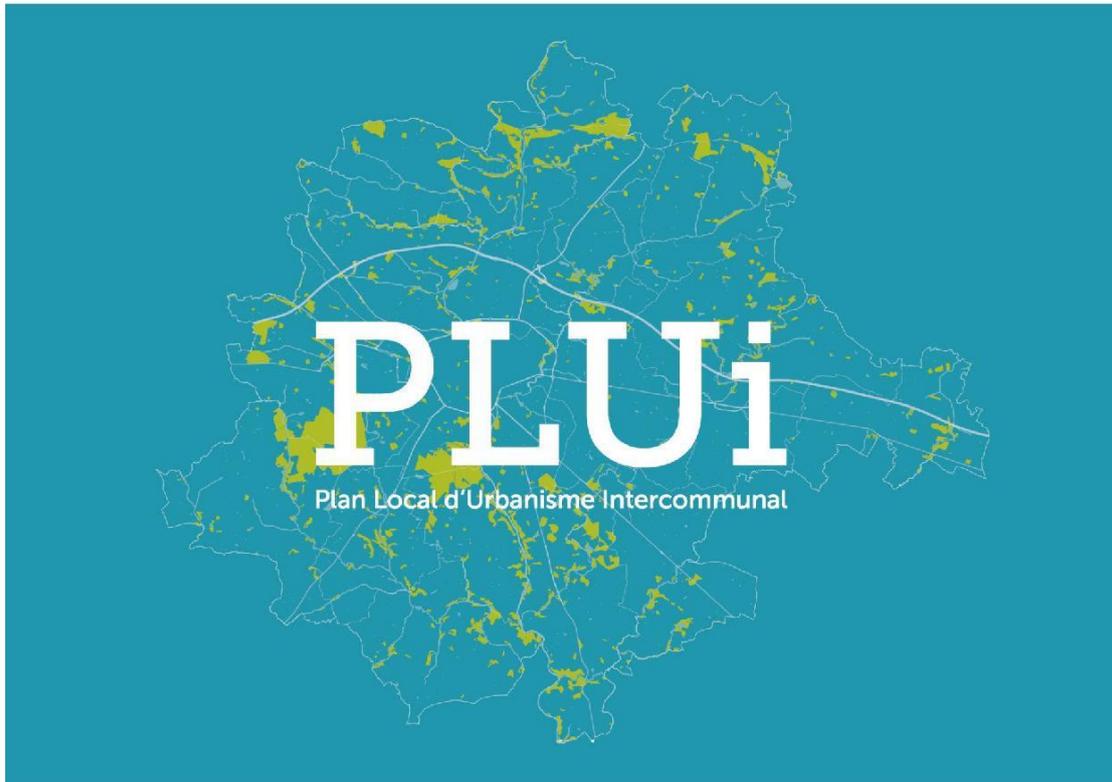


La vacance se situe dans la moyenne nationale et est à rapprocher de l'idée de potentiel foncier, l'INSEE nous fournit les données de la vacance mais on ne peut pas forcer un propriétaire à vendre ou à construire. Il s'agit véritablement d'une démonstration intellectuelle, une prospective indispensable à l'élaboration du PLUi.





REGLEMENT ET ZONAGE



RÉUNIONS PUBLIQUES SUR LA TRADUCTION REGLEMENTAIRE

PLUi de Laval Agglomération

10, 11, 15, 16, 17 et 23 octobre 2018

Communes de Saint-Jean-sur-Mayenne, Entrammes, Louverné,

Louvigné, Montigné-le-Brillant, Saint-Berthevin, Laval

SOMMAIRE

Déroulement des réunions publiques.....	3
Questions et thématiques abordées pendant les réunions.....	4
Calendrier du PLUi.....	4
Transition des PLU au PLUi.....	6
Prise de décision.....	8
Zonage.....	9
Changement de destination des bâtiments.....	11
Protection des espaces naturels.....	12
Fusion entre Laval Agglomération et la communauté de commune du Pays de Loiron..	13
Conclusion.....	14

Déroulement des réunions publiques

Objectifs

- ✧ Proposer un bilan de l'avancée du PLUi
- ✧ Présenter la traduction réglementaire
- ✧ Recueillir les questions et remarques des habitants et des élus

Format

D'une durée de 1h30 à 2h, les réunions se sont finies par un temps de questions et d'échanges avec les participants.

Personnes présentes

Laval Agglomération

- ✧ Arnaud CLEVEDE, chargé de projet PLUi Laval Agglomération

Bureaux d'études

- ✧ Jean Baptiste SOULARD et Emilie PIAGUET et Amina NAÏM - Citadia Conseil
- ✧ Cindy CHARRET, Aymeric LEGEAI, Bianca FARRUGIA, Jean GAUJAL - Aire Publique

Pour chacune de ces réunions, Arnaud CLEVEDE a introduit la séance en remerciant les participants pour leur venue et en rappelant le contexte de la réunion. Ensuite les intervenants d'Aire Publique ont rappelé la procédure d'élaboration du PLUi puis les intervenants de Citadia ont expliqué ce qu'est la traduction réglementaire.

Questions et thématiques abordées pendant les réunions

Les réunions publiques ont suscité beaucoup de débats et de questions. En voici une restitution par thème, accompagnée des réponses apportées.

Calendrier du PLUi

- Question posée le 10/10/18 à Saint-Jean-sur-Mayenne, le 15/10/18 à Louverné, le 17/10/18 à Saint-Berthevin, le 17/10/18 à Montigné-le-Brillant et le 23/10/18 à Laval.

Quelles sont les prochaines étapes du PLUi ?

Fin février, le conseil communautaire arrête le PLUi. Ensuite le document est envoyé trois mois aux personnes publiques associées (État, région, CCI, architecte des bâtiments de France, communes, territoires voisins). Les PPA expriment leur avis sur le document. L'agglomération a environ 15 jours pour faire une analyse des avis et apporter des changements au document. Ensuite commence l'enquête publique d'un mois pendant laquelle les habitants peuvent rencontrer le commissaire enquêteur lors de permanences. Le commissaire enquêteur a ensuite un mois pour échanger avec l'agglomération et émettre un avis. A partir de septembre, l'agglomération a trois mois pour corriger le document avant le vote en décembre pour que le PLUi soit applicable dès janvier 2020.

Le plus gros du document est donc fini mais il reste encore quelques mois d'affinage pendant lesquels vous pouvez faire des remarques et observations : vous pouvez contacter vos élus ou inscrire votre remarque dans les registres d'observations en mairie. Vous pourrez aussi vous exprimer lors de l'enquête publique.

- Question posée le 11/10/18 à Entrammes

Quelle est la temporalité du PADD ?

Le PLUi et son PADD seront mis en place en 2020 pour une durée de dix ans donc l'objectif est d'agir à l'horizon 2030.

- Question posée le 10/10/18 à Saint-Jean-sur-Mayenne, le 16/10/18 à Louvigné, le 17/10/18 à Saint-Berthevin et le 17/10/18 à Montigné-le-Brillant.

Quand sera-t-il possible de voir les cartes et les zonages ?

Pour l'instant les cartes ne sont pas visibles car elles ne sont pas complètement définies, elles peuvent encore évoluer. Les cartes seront arrêtées en même temps que le PLUi, en février

2019, d'ici là, il est encore possible de faire des ajustements.

Les cartes seront visibles lors de l'enquête publique en juin 2019. A ce moment là, il vous sera possible de vous entretenir avec le commissaire enquêteur. Le dossier aura déjà été modifié par les personnes publiques associées mais il sera encore possible d'y ajouter des modifications.

Après le conseil communautaire de fin février, le PLUi sera aussi consultable en mairie et sur internet (site de Laval Agglomération). A partir de mars, il sera donc possible de consulter les cartes et les plans mais vous ne bénéficierez pas encore des explications du commissaire enquêteur. Vous pourrez néanmoins faire remonter des observations par e-mail.

- Question posée le 15/10/18 à Louverné, le 17/10/18 à Montigné-le-Brillant et le 23/10/18 à Laval

Comment se passe l'enquête publique ? Y aura-t-il un commissaire enquêteur par commune ?

Vous pourrez consulter le commissaire enquêteur pour qu'il réponde à vos questions sur un cas particulier, sur des questions que vous avez concernant le zonage. Lorsque vous rencontrerez le commissaire enquêteur, le document aura déjà été rendu public donc vous aurez eu le temps de l'analyser. Vous aurez également à votre disposition une synthèse des avis des PPA et des décisions prises par les maires.

Malheureusement, il y a une carence de commissaires enquêteurs sur le département de la Mayenne (seulement 13 commissaires enquêteurs pour tout le département). Ils ne dépendent pas de l'agglomération mais du tribunal administratif. L'idéal pour un PLUi c'est d'avoir une commission d'enquête avec plusieurs commissaires enquêteurs afin de couvrir plusieurs communes durant le mois de permanence. Mais compte tenu du manque de commissaires enquêteurs, il est probable que les permanences ne soient organisées qu'à Laval.

La carence de commissaires enquêteurs est couplée avec le chevauchement des PLUi sur tout le territoire de la Mayenne car ils vont globalement être approuvés fin 2019 donc la période d'enquête publique aura à peu près lieu à la même période.

- Question posée le 15/10/18 à Louverné, le 16/10/18 à Louvigné et le 17/10/18 à Montigné-le-Brillant.

Ne risque-t-il pas d'y avoir des retards du fait des recours ou des échéances électorales ? Le PLUi ne risque-t-il pas d'être attaqué de toutes parts ?

L'agglomération n'a pris qu'un léger retard pour le document : l'approbation aura lieu en fin d'année 2019 alors qu'elle aurait plutôt dû avoir lieu en début d'année.

Le calendrier a bien été prévu pour que le PLUi soit approuvé avant les élections municipales.

Il se peut que des surprises viennent perturber le calendrier néanmoins l'agglomération a fait en sorte de se prémunir contre celles-ci. Les personnes publiques associées ont participé à l'ensemble de la démarche, cela a permis de recueillir leur avis avant la phase stratégique de validation. Un travail important a également été fait avec la chambre d'agriculture pour prendre en compte les intérêts des filières.

Il est possible que le PLUi soit attaqué en justice, néanmoins la concertation et les outils de communication mis en place sont justement là pour intégrer la population dans la démarche. Des lettres d'informations ont été diffusées à l'issu des phases du projet et des registres d'information et d'observation sont disponibles dans les mairies, ils permettent de faire des remarques en amont de l'enquête publique. L'enquête publique, enfin, doit permettre de faire des remarques plus individuelles et donc essayer de résoudre les problèmes en amont.

Il faut tout de même penser que l'enquête publique arrive en fin de projet, idéalement les habitants doivent s'informer et se mobiliser avant.

Il ne faut pas non plus craindre n'importe quel recours. Par exemple, un propriétaire dont le terrain est passé de constructible à agricole n'aura pas de légitimité à faire un recours car le zonage a été approuvé par l'État et la CDPENAF. L'enjeu actuel est d'éviter d'avoir des zones AU partout donc le PLUi ne sera pas remis en cause pour le passage de zones AU en zone A ou N. Il est important de rappeler aux propriétaires que le zonage n'est pas toujours acquis.

Normalement le PLUi ne peut être attaqué sur le fond, sur les pièces réglementaires. Il est possible qu'il soit attaqué sur la forme ou pour vice de procédure et même avec beaucoup de vigilance, il peut arriver qu'il y ait un problème. Il faut noter que le manque de commissaires enquêteurs ne peut être retenu contre le PLUi comme vice de procédure car cela ne dépend pas de l'agglomération mais du tribunal administratif.

Transition des PLU au PLUi

➤ Questions posées le 11/10/18 à Entrammes

Comment a été construit le PLUi, s'agissait-il de prendre en compte le PLU de chaque commune ?

Le PLUi n'est pas l'addition de tous les PLU mais il tient compte des règles existantes. Il n'y aura pas de bouleversements majeurs. La taille autorisée pour les bâtiments restera significativement la même par exemple.

Beaucoup de diagnostics ont été fait, cela a permis d'identifier les dents creuses par exemple. Grâce à ces diagnostics, on a un peu redéfini les zones AU. Les zones 2AUH ont presque été supprimées. Le document a une durée de vie de 10 ans donc il ne sert à rien de prévoir des ressources foncières pour les 50 prochaines années, il n'est pas utile de prévoir trop de zones 2AU. En plus, chaque zone à urbaniser est couverte par une OAP donc les communes doivent définir un projet concret pour chaque réserve foncière. Cela entraîne une prise en compte plus adaptés des zones AU.

Il faut noter deux changements pour la commune d'Entrammes :

- ✓ Les bâtiments d'exploitation qui étaient en zone NH peuvent être transformés en habitat en respectant certains critères (surface de 80m² minimum, le bâtiment n'est plus exploité).

Si le projet de PLUi est validé, la commune aura une zone AU assez grande (environ un hectare), cela permet de mener des projets assez intéressants.

Lorsque les zones AU ont été définies, on a veillé à ce que la reprise des terrains n'impacte pas l'activité d'exploitants agricoles.

Il est important de tenir compte du SCoT car il impose des densités de population à l'hectare pour les zones AU. Dans la deuxième couronne, il est prévu d'avoir 12 parcelles à l'hectare (cela prend en compte les voiries, les trottoirs, les espaces verts, les bassins tampons), pour les zones un peu plus centrales, 16 parcelles sont prévues. Pour la première couronne, il s'agit de 20/25 parcelles et pour la ville de Laval, 45 parcelles sont prévues. La densité de population varie ensuite selon le type d'habitat (logements collectifs ou individuels).

Quel est l'impact du passage du PLU au PLUi pour les habitants ?

Dans votre quotidien, c'est un peu comme si vous aviez mis à jour votre PLU actuel et que celui-ci durait plus longtemps. Mais le document change, les zones n'auront plus le même nom et il y aura plus d'OAP.

- Question posée le 10/10/18 à Saint-Jean-sur-Mayenne, le 16/10/18 à Louvigné, le 17/10/18 à Montigné-le-Brillant et le 17/10/18 à Saint-Berthevin.

Comment se passe la transition du PLU ou PLUi, notamment si on dépose une demande de travaux ou de permis de construire ?

Jusqu'à l'approbation du PLUi, les documents communaux s'appliquent, ensuite, le PLUi sera appliqué sur toutes les communes. Le service droit des sols continuera d'instruire les dossiers mais la démarche sera simplifiée : il ne faudra plus connaître 20 PLU mais un seul PLUi (ou plutôt deux, du fait de la fusion avec la communauté de communes du Pays de Loiron).

Le PLUi reprend un certain nombre des principes communaux et il a été complété par les dispositions décidées par les élus communaux en comité de pilotage.

Il y a néanmoins quelques difficultés du fait des lois Macron et LAF. En effet, les services de l'État ont demandé à ce que les PLU pastillent les zones NH. Cela permettait de faire des extensions de bâtiments existants dans les secteurs naturels et agricoles. Mais les lois ont changé et il est interdit de faire des extensions dans les zones A et N si les PLU ne précisent pas un certain nombre de conditions notamment les conditions d'implantation, de densité et d'emprise au sol. Très peu de PLU ont appliqué ces critères. Pour autoriser les constructions il aurait fallu modifier les PLU mais les modifications sont longues et coûteuses donc les communes préfèrent attendre le PLUi. Cela entraîne des impossibilités momentanées de construire en secteur NH.

Dans les zones NH actuellement, les extensions et les permis de construire seront refusés car le PLU est illégal. Le PLUi va rectifier les droits et les habitations en zone A et N pourront à nouveau avoir des extensions et des annexes. Il sera possible de faire des extensions

correspondant à 50% de la surface existante, de construire des annexes de 40m² et des piscines de 50m².

Dans les secteurs N, la CNDPS intervient pour les changements de destination et dans les zones A, c'est la CDPENAF qui est en charge. La CDPENAF cherche à savoir si le projet est cohérent et si le changement de destination a lieu d'être.

Par ailleurs, si un projet proposé est conforme au PLU mais n'est pas du tout en accord avec le futur PLUi, il est possible d'utiliser un sursis à statuer.

➤ Question posée le 17/10/18 à Montigné-le-Brillant

Le PLUi va-t-il avoir un impact sur les délais d'inscription ?

Ce n'est pas sur. Lorsque les instructeurs reçoivent un dossier, il est transmis aux personnes publiques associées, dont la CDPENAF. La CDPENAF se réunit tous les mois donc le circuit devrait être assez rapide et efficace et les délais ne devraient pas être trop prolongés.

La plupart du temps, si la CDPENAF accorde un changement de destination, il y a peu de risque qu'elle revienne dessus. Elle a plutôt tendance à rajouter des bâtiments. Mais il est tout de même possible que des permis de construire soient rejetés en fonction de la qualité du projet qui est proposé.

Prise de décision

➤ Question posée le 11/10/18 à Entrammes

Comment les communes arrivent-elles à s'entendre pour prendre des décisions ? Est-ce que les maires arrivent à se faire entendre ? Il y a l'exemple du cheminement entre Forcé et Entrammes qui a été très difficile à mettre en place...

Le PLUi gère les déclarations ou autorisations d'occupation des sols donc la sécurisation du cheminement ne rentre pas dans le cadre de ce document.

Néanmoins des Schémas Directeurs communs sont mis à place dans Laval Agglomération notamment pour la mise en place de chemins pédestres et de pistes cyclables. Pour les pistes cyclables, la situation est d'autant plus difficile que la voirie est la compétence du département.

Actuellement il y a 20 maires et bientôt il y en aura 34 du fait de la fusion. Il est logique que l'entente soit parfois difficile, il n'est pas toujours possible de se faire entendre.

Certaines choses écrites dans le PLUi sont des projections mais ne seront pas forcément réalisées. Le PLUi crée des possibilités mais ensuite il faut que les projets puissent être financés pour se réaliser.

Zonage

- Question posée le 10/10/18 à Saint-Jean-sur-Mayenne

Quel est l'impact de la CDPENAF sur la zonage ? A quoi sert-elle ?

Elle est consultée pour vérifier que le PLUi est en règle. Quand un propriétaire voudra faire changer son terrain de destination, la CDPENAF étudiera à nouveau le dossier. La CDPENAF émet d'autres règles qui viennent influencer la décision finale sur le permis de construire.

- Question posée le 16/10/18 à Louvigné

Auriez-vous des exemples de zones Uh ?

Les zones UH ne sont pas forcément des hameaux anciens. Par exemple, il y a un secteur de hameau à cheval sur la commune de Bonchamps et de Forcé, il s'agit de pavillonnaire récent et ce hameau est inscrit en zone Uh.

- Question posée le 10/10/18 à Saint-Jean-sur-Mayenne

En zone naturelle, est-il possible de créer une annexe à un bâtiment, notamment pour faire un abri pour les animaux ?

Il y a certaines règles à respecter. Du fait du PLUi, la même règle sera applicable dans toute l'agglomération mais pour l'instant il faut suivre le PLU.

Pour l'instant, du fait des lois Macron, si le PLU n'a pas été modifié en conséquence, il n'est pas possible de construire un abri pour les animaux en extension de bâtiment sur un terrain en zone N. Avec le PLUi, ce genre de travaux pourront être engagés mais il faut prendre en compte les règles de la CDPENAF et d'autres documents qui pourront être insérés dans le PLUi comme les annexes sanitaires. Il faudra vous renseigner auprès du service instructeur de Laval Agglomération.

- Question posée le 23/10/18 à Laval

En zone N, si le toit d'un bâtiment est tombé, que peut-on faire ?

S'il est en zone N stricte, vous pouvez agir dans le volume existant mais pas faire d'extension puisque ce n'est pas une habitation. Vous avez tout à fait la possibilité de réparer le toit mais il faut que les réparations respectent l'aspect extérieur des bâtiments en fonction de la zone dans laquelle se trouve le bâtiment.

- Questions posées le 10/10/18 à Saint-Jean-sur-Mayenne

Quel est le rôle des OAP ?

Les OAP permettent de définir un projet sur un terrain. Par exemple pour l'ancienne base de travaux de la LGV, on cherche à définir ce qu'il est possible de faire. En réalité pour la base de travaux, le projet a déjà été fléché donc on a passé la zone de AU à U car on considère que le projet est acté.

En terme d'habitat, une OAP a été définie sur une emprise foncière importante du centre-ville qui appartient en grande partie à la mairie. Cela permet de figer des terrains pour faire des aménagements plus tard. Les OAP sont également intéressantes pour le patrimoine, elles peuvent servir à réglementer les façades par exemple.

Il faut être assez précis sur le contenu des OAP mais c'est délicat car si on est trop précis, on s'enferme et si on ne l'est pas assez, on manque de cadre.

Dans le PLU actuel, il y avait des zonages à urbaniser pour l'habitat et l'économie avec différents niveaux. La notion de 1AUH fait référence à la construction immédiate de logements et la zone 2AUH permet une construction de logements différée. La même chose existe pour le monde économique en remplaçant le H par un E.

Ces classements ont été revus avec le SCoT et le PLH pour la partie habitat afin de mieux prendre en compte le monde agricole. Ces changements sont retranscrits dans le PLUi. Il faut que les surfaces classées en AU soient cohérentes avec les ambitions de construction de logement et de développement économique. Le PLUi doit permettre de rééquilibrer les zones afin qu'elles soient cohérentes avec le développement du territoire.

Dans le SCOT il y a des niveaux de densité différents selon que l'on soit dans le centre, les périphéries ou les zones rurales. Cela entraîne des objectifs de constructions de logements et permet de savoir combien de terrains réserver à l'urbanisation future. A Saint-Berthevin, il y avait trop de surfaces prévues donc l'étendue des surfaces a été réduite dans le PLUi.

C'est la même chose pour le développement économique. Le SCoT prévoit 300 hectares de zones de développement futur mais cela n'était pas forcément repris dans les PLU. Le PLUi a donc vocation à rééquilibrer les zones futures de développement économique au profit des zones agricoles. Cela perturbe les stratégies de développement économique mais sécurise le monde agricole. A Saint-Berthevin, par exemple, beaucoup d'espaces avaient été réservés pour la LGV mais vont repasser en zone A.

Le zonage ne risque-t-il pas de figer le territoire et d'empêcher les initiatives ?

Les OAP apportent une certaine souplesse sur les projets qui seront portés en zone d'extension et pour les futures zones d'activités économique. Par exemple, la hauteur et l'emprise au sol ont été déréglementées pour éviter d'avoir à modifier le PLUi. C'est également le cas pour les zones urbaines centrales.

Le PLUi va permettre d'avoir plus de cohérence et de liberté de réalisation. Il sera possible d'aller plus loin que les PLU.

Changement de destination des bâtiments

➤ Question posée le 16/10/18 à Louvigné

Les changements de destination ne concernent que les bâtiments qui avaient une vocation d'habitat avant ?

Non, justement, c'est pour les bâtiment qui n'avaient pas de vocation d'habitat et l'inventaire indique qu'ils pourraient devenir habitables. Les bâtiments qui avaient déjà une vocation d'habitat gardent cette vocation et peuvent faire l'objet d'une annexe ou extension.

Un bâtiment ciblé par un changement de destination ne deviendra pas forcément une habitation pour autant, il faut encore que le permis de construire soit accepté.

L'inventaire réalisé par les élus a identifié plus de 400 bâtiments pour des changements de destination. Au moment de l'arrêt du PLU, la CDPENAF donne son accord ou non pour l'inventaire. Il s'agit d'un avis consultatif. Pendant la durée de vie du PLU, la CDPENAF peut aussi revenir sur l'inventaire et notamment donner son accord ou non sur des projets précis en s'assurant que ses critères soient respectés.

➤ Question posée le 23/10/18 à Laval

Les changements de destination sont-ils fait pour répondre à une nécessité d'habitation ?

Il y a plusieurs objectifs. Effectivement, il y a une volonté d'encourager la construction de logements. Mais le changement de destination doit aussi permettre l'entretien du patrimoine. La qualité architecturale était donc prédominante dans le choix des bâtiments. Il faut que le bâtiment réponde à un certain nombre de critères spécifiques de la DDT et de la CDPENAF.

➤ Questions posées le 17/10/18 à Montigné-le-Brillant

Comment ont été identifiés les 400 bâtiments agricoles qui peuvent changer de destination ? Est-ce que les habitants et exploitants ont été consultés ?

Pour réaliser le travail, il y a eu une prospection de terrain avec un recensement de visu réalisé par l'agence EVEN Conseil. Cela a permis d'identifier d'anciens corps de ferme sans vocation d'habitat. Cette étude a été transmise aux mairies qui ont ajouté ou retiré des éléments en fonction des données complémentaires dont ils disposent. Enfin les critères (au moins 80m² d'emprise au sol, patrimoine architectural avec un intérêt local, distance supérieure à 125m d'un bâtiment agricole en exploitation, présence d'habitation...) de la CDPENAF sont venus s'appliquer aux bâtiments.

Comment savoir si un bâtiment a été recensé ?

L'agglomération peut vous renseigner sur les bâtiments recensés néanmoins l'avis de la CDPENAF n'a pas encore été rendu donc la liste peut évoluer.

Que faire si un bâtiment ne figure pas sur la liste ?

Le territoire a été bien étudié mais il est possible qu'un bâtiment ait été oublié puisque l'habitat est très diffus en Mayenne. Si un bâtiment ne figure pas sur la liste, vous pouvez contacter le président de Laval Agglomération ou Arnaud Clévéde. Cela permet de vérifier si le bâtiment est bien manquant. Les critères de la CDPENAF sont enfin appliqués pour s'assurer que le bâtiment peut être inscrit sur la liste.

Il faut bien noter que le changement de destination n'est pas utile sur les bâtiments qui sont au sein de secteurs AU, AUH ou de STECAL.

➤ Question posée le 11/10/18 à Entrammes

Le changement de destination des bâtiments est-il approprié ? Les bâtiments sont parfois petits pour y créer un logement (exemple de manoirs dans le 49 qui n'avaient que deux pièces et demie).

Le règlement a pour but de garantir la continuité de vie du bâtiment mais il faut respecter certains critères. Le bâtiment ne peut avoir une surface au sol inférieure à 80m² par exemple.

Lorsqu'un changement de destination est autorisé dans le PLUi, il est possible de faire une extension de 50% du bâtiment, de construire des annexes de 40m² et une piscine de 50m². Cela permet d'agrandir l'espace.

Le changement de destination se fait dans le cadre de la protection de l'agriculture pour éviter le mitage.

➤ Remarque faite le 15/10/18 à Louverné

Les changements de destination sont une bonne chose pour le territoire : ils permettent que plusieurs familles s'installent dans les communes à la place des exploitations agricoles qui disparaissent progressivement. Cela permet également de conserver des bâtiments remarquables.

Protection des espaces naturels

➤ Question posée le 10/10/18 à Saint-Jean-sur-Mayenne et le 11/10/18 à Entrammes

Les zones naturelles qui avaient été identifiées dans les PLU seront conservées pour le PLUi ? Est-ce que quelque chose change ?

Les études sur les zones naturelles ont été réalisées par un bureau d'étude pour le paysage (EVEN Conseil) et s'ancrent dans la tendance au renforcement des zones naturelles.

Toutes les zones ont été préservées, on a simplement ajouté un emplacement préservé sur un chemin.

Les haies sont sanctuarisées du fait de la nouvelle PAC : on peut les changer de places mais il est nécessaire de conserver le même linéaire. Donc avant de couper une haie, il faut en planter une. Cependant il n'est pas obligatoire de remplacer une haie par la même essence.

➤ Question posée le 16/10/18 à Louvigné et le 17/10/18 à Saint-Berthevin

Comment faire pour préserver les haies identifiées dans le PLUi ?

Le PLUi identifie des linéaires et détermine les haies qui doivent être protégées. Deux catégories particulièrement qualitatives de haies ont été identifiées. Ensuite les élus doivent faire respecter le règlement. C'est la police du maire et le procès verbal du maire qui assurent le respect des haies. Le problème est que les communes manquent souvent de moyens pour mener un contrôle efficace. Il faudrait que chacun respecte naturellement le règlement.

Une personne souhaitant abattre un linéaire de haies est censée faire une déclaration préalable. Dans le cadre de la LGV, certaines haies ont été coupées mais un principe de compensation a été mis en place.

Le PLUi, propose une retranscription graphique plus complète que les PLU. Cela permet d'avoir des linéaires bien définis par parcelle et par typologie.

Dans le PLUi, les haies ne sont pas en Espaces Boisés Classés car c'est très contraignant (abattage interdit). Il a semblé préférable d'autoriser des coupes pour des raisons sanitaires, de sécurité ou d'accès aux parcelles pour les engins agricoles. Néanmoins, les haies détruites devront toujours être compensées.

Fusion entre Laval Agglomération et la communauté de commune du Pays de Loiron

➤ Question posée le 15/10/18 à Louverné et le 17/10/18 à Saint-Berthevin

Que va-t-il se passer pour le PLUi du fait de la fusion entre Laval Agglomération et la communauté de commune du Pays de Loiron ? Faut-il recommencer un nouveau projet ?

La loi permet, lors de la fusion de deux intercommunalités, que les PLUi qui sont en cours d'élaboration aboutissent à leur approbation individuellement. Laval Agglomération devra approuver les deux PLUi. Le jour où une révision est nécessaire pour un document, il faut faire une révision des deux documents en les fusionnant donc l'objectif est de se tromper le moins possible sur les documents pour éviter d'avoir à faire une révision. Ce qui est bien c'est que les deux PLUi se font en parallèle donc ils dureront tous les deux jusqu'en 2030.

Pour éviter les erreurs, il a été important de prendre en compte la densité et la croissance

démographique. Normalement, compte tenu de ces données, les zones AUH ont bien été estimées. Ce qui pourrait poser problème, ce sont les zones AUE car il est difficile de prévoir si un grand projet économique va avoir lieu sur le territoire. Du fait du zonage prévu, l'agglomération n'est pas forcément en mesure d'accueillir un grand groupe.

➤ **Questions posées le 15/10/18 à Louverné**

Ne risque-t-il pas d'y avoir des incohérences entre les documents ? Notamment pour le PADD ?

Les PLUi sont soumis au même SCoT donc les PADD des PLUi sont compatibles avec le PADD du SCoT ce qui permet d'avoir un socle commun.

Vous annoncez un objectif de 110 000 habitants pour 2030 mais ce chiffre sera dépassé dès janvier 2019 du fait de la fusion ?

L'objectif de 110 000 habitants ne concerne que le périmètre du PLUi de Laval Agglomération.

Conclusion

Les réunions publiques ont été conclues par les intervenants de Citadia Conseil et d'Aire Publique. Ils ont remercié les personnes présentes pour leur participation et ont rappelé qu'il était important de continuer à suivre le projet et de ne pas hésiter à faire des observations.